Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 21 Sfar 1447
15 Août 2025

N° 117

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **4120**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **4121**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **4128**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **4134**
Homologation de résolutions **4135**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **4135**
Avis aux créanciers **4138**
Convocations
Sociétés anonymes **4140**
Sociétés à responsabilité limitée **4142**
Sociétés communautaires **4142**
Divers
Avis au public **4143**
Rectificatifs **4144**

Liste des Titulaires de comptes inactifs

Tunisie Valeurs **4145**
MENA Capital Partners **4147**
STB Finance **4148**
Société FINA CORP **4153**
BNA Capitaux **4155**
L'AMEN Bank **4156**
WIFAK International Bank **4166**
L'Arab Banking Corporation Tunisie **4167**
Arab Banking Corporation Tunis **4170**
L'Arab Tunisian Bank **4171**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

. Nom de l'entreprise : «Société Citoyenne Sidi Makhlouf Elwisal»

. Montant du capital de souscription : Dix Milles dinars (10.000 dinars)

. Adresse du siège social prévu : RAGOUBA EST, SIDI MAKHLOUF MEDENINE.

. Objet de la société : ؛

Elevage et vente d'aliments pour animaux

. Durée : 99 ans

. Date et lieu de dépôt du projet de contrat type de fondation :

22/07/2025 au Tribunal de première instance De Médenine sous N :° 33

. Nombre d'action à souscrire et montant à verser immédiatement : 50 actions pour 10000 dinars

. Valeur nominale des quotas à émettre : Deux cents dinars par action (200 dinars)

. Fondateurs :

Président : Saleh Mhemdi CIN n° 08647397

- Trésorier : Mounir Youssfi CIN n° 05741421

- Secrétaire général : Jalel Tgai CIN n° 13431457

- Membre : Aymen Jaber CIN n° 13417683

- Membre : Amara Mhemdi CIN n° 13434292

- Membre : Hachmi Kaam CIN n° 05709411

2025R02392SODB1

Note d'Information pour la Souscription

Note de constitution d'une société communautaire

. Nom de la société à constituer : Société Locale Citoyenne Thyna Land

. Type de société : Locale

. Capital social souscriptible : 10 000 dinars (dix mille dinars)

. Adresse du siège social prévue : Route de Gabès km 10 - Thyna - Sfax

. Objet de la société : Cette société communautaire a pour objet la création et l'exploitation d'espaces récréatifs, de services et culturels, principalement à travers :

- Espace de loisirs en plein air et spectacles.

- Espace d'activités récréatives et sportives.

- Espace d'activités de services.

- Espaces d'activités culturelles, artistiques et scientifiques.

. Durée prévue de la société : 99 ans.

. Date et lieu de dépôt du projet de contrat constitutif :

7 août 2025, au Tribunal de Première Instance Sfax 2, sous le numéro 22.

. Nombre de parts à souscrire et montant à verser immédiatement.

- Nombre de parts : 50.

- Valeur nominale d'une part : 200 dinars.

- Montant à verser immédiatement : selon le nombre de parts souscrites.

. Conditions de répartition des bénéfices et de constitution des réserves : En cas de réalisation de bénéfices, il est prévu :

- 15 % en réserves obligatoires jusqu'à atteindre 50 % du capital social

- 20 % pour les activités sociales, culturelles, environnementales et sportives

- Le reliquat des bénéfices peut être distribué jusqu'à un maximum de 35 %, sur décision de l'assemblée générale

- Le reste est affecté au développement des activités de la société au niveau local

Nom de l'agence bancaire dépositaire des fonds issus de la souscription :

- Banque : Banque Tunisienne de Solidarité

- Agence : Sfax 2

. Période de souscription : Du 11 août au 20 août (pendant les horaires administratifs), avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale.

. Assemblée générale constitutive :

Elle se tiendra après la publication d'un avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, dans deux quotidiens, et après affichage de l'invitation au siège de la Délégation de Thyna et à la Mairie de Thyna.

.Nom et prénom – Adresse - Téléphone :

- Imed Ben Zaïda : Route de Gabès km7 – Thyna, Tél ; 58 334 590.

- Nizar Ben Nouri : Route de Gabès km7 – Thyna, Tél ; 22 492 639.

- Sameh Sdiri : Route de Gabès km7 – Thyna, Tél ; 96 090 033.

- Rim Amer : Route de Gabès km9 – Cité Thyna - SFAX, Tél ; 25 994 276.

- Tehani Mahrez : Route de Gabès km8 - Rue Bouhajeb – Thyna – Tél : 54 844 153.

- Hanen Mbarek : Route de Gabès km9 – Cité Thyna - SFAX, Tél ; 21 628 076.

- Fekria El Faleh : Route de Gabès km9 – Cité Thyna - SFAX, Tél ; 24 456 253.

- Houda Tahri : Route de Gabès km9 – Cité Thyna - SFAX, Tél ; 25 038 129.

- Hasna Turki : Route de Gabès km9 – Nouvelle Thyna - SFAX, Tél ; 55 450 031.

2025X01055SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOTICE LEGALE

Centre Financier aux Entrepreneurs Tunisie « CFE » (DAAM Tamweel)

Société Anonyme au capital de 19 825 000 dinars divisé en 1 982 500 actions de valeur nominale 10 dinars entièrement libérées

Siège Social : 30, Rue Socrate – Zone d'Activité Kheïreddine – 2060 Lac 3, Tunis

Identifiant unique : 1383996P

DAAM Tamweel est notée β à long terme avec perspective stable par l'agence de notation MicroRate en mai 2025

Emprunt Obligataire « DAAM 2025-1 »

de 20 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars

Emis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 dinars

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	10,10% et/ou TMM+2,60%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17/05/2023

Délibération du Conseil d'Administration du 27/05/2025

Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 18/07/2025

La présente émission de DAAM Tamweel a reçu la note BB+ avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne par l'agence de notation MicroRate en date du 22 juillet 2025

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1-Dénomination et siège social : « Centre Financier aux Entrepreneurs - Tunisie », 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.

Tél. : 70 100 600 - Fax : 70 100 781.

1.2-Dénomination commerciale : DAAM Tamweel.

1.3-Forme juridique et législation particulière applicable : DAAM Tamweel est une société anonyme de microfinance régie par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011, portant organisation de l'activité des institutions de microfinance, tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014.

1.4-Date de constitution et Durée : DAAM Tamweel a été constituée le 9 janvier 2015 pour une durée de 99 ans.

1.5-Objet social : La Société a pour objet exclusif :

- L'octroi de microcrédits ;
- L'exécution de toutes opérations liées à l'octroi de microcrédits incluant l'encadrement des initiatives de la clientèle, la formation et l'accompagnement de la clientèle.

1.6-Identifiant unique : 1383996P

1.7-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.8-Nationalité : tunisienne.

1.9-Capital social : 19 825 000 dinars divisé en 1 982 500 actions de valeur nominale 10 dinars

1.10-Régime fiscal : Droit commun. Par ailleurs, elle est soumise aux dispositions fiscales dictées par le décret-loi n°2011-118 du 5 novembre 2011, portant sur les dispositions fiscales relatives aux institutions de microfinance.

1.11-Lieu ou peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège social de la société sise au 30, Rue Socrate – Zone d'Activité Kheïreddine – 2060 Lac 3, Tunis.

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING : Mme Amel OUESLATI, Directeur Développement Financier et Stratégique de CFE (DAAM Tamweel).

2 – Administration et contrôle :

2.1- Membres des organes d'administration :

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Radhi MEDDEB	Président	Lui-même	2024-2026 *	Tunis
Tuninvest Croissance	Administrateur	M. Karim TRAD	2024-2026 *	Tunis
Mme Samia ZOUAOUI	Administrateur indépendant	Elle-même	2024-2026 *	Tunis
Tunisian American Entreprise Fund (TAEF)	Administrateur	M. W. Bowman CUTTER	2024-2026 *	Etats Unis d'Amérique
Développement International Desjardins	Administrateur	M. Robert CHEBERIAK**	2024-2026 *	Canada
Fonds Desjardins pour la Finance Inclusive S.E.C.	Administrateur	M. Eric KRAUSE	2024-2026 *	Canada
Mme Danièle BESSIS ***	Administrateur indépendant	Elle-même	2024-2026 *	France
PROPARCO	Administrateur	M. Jérémy BRAULT	2024-2026 *	France
Attijari SICAR	Administrateur	M. Sami AMIRA	2024-2026 *	Tunis

* Mandats renouvelés par l'AGO du 05/06/2024.

** Coopté par le Conseil d'Administration du 12/02/2025 suite à la démission de Mme Julie VEILLETTE. Cette nomination est approuvée par l'AGO du 04/06/2025.

*** Le Conseil d'Administration du 18/09/2024 a pris acte de la démission de Mme Danièle BESSIS de ses fonctions d'administrateur. Un nouvel administrateur indépendant sera coopté pour remplacer Mme Danièle BESSIS dès qu'un candidat adéquat aura été sélectionné.

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Radhi MEDDEB*	Président du Conseil d'Administration	09/01/2015	Tunis
M. Mohamed Kamel SAIBI **	Directeur Général	07/01/2020	Tunis

* Réélu par le Conseil d'Administration du 18/09/2024

** Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 15/02/2023

Il est à signaler que le Conseil d'Administration du 03/04/2025 a entériné les décisions des conseils d'administration précédents ayant arrêté la composition des différents comités comme suit :

Mme Samia ZOUAOUI, M. Karim TRAD (représentant de Tuninvest Croissance) et M. Robert CHEBERIAK (représentant de Développement International Desjardins) sont membres du Comité Permanent d'Audit Interne.

M. Éric KRAUSE (représentant permanent de Fonds Desjardins pour la Finance Inclusive S.E.C.) et M. Jérémy BRAULT (représentant permanent de PROPARCO) sont membres du Comité des Risques.

M. Radhi MEDDEB et M. Jérémy BRAULT (représentant permanent de PROPARCO) sont membres du Comité des Nominations et Rémunérations.

M. Radhi MEDDEB (Président), M. Karim TRAD (représentant permanent de Tuninvest Croissance) et Mme Hela FOURATI (mandataire représentant du Tunisian American Entreprise Fund – TAEF) sont membres du comité budgétaire.

2.3- CONTROLE :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet AMC Ernst & Young représenté par M. Noureddine HAJJI	EY Tower, Avenue Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis - Tunisie Tel : (216) 31 342 111 Fax : (216) 70 164 810	2024-2026 (*)
Cabinet Forvis Mazars, représenté par Monsieur Borhen CHEBBI	Immeuble Forvis Mazars, rue du Lac Ghar el Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis - Tunisie Tel : (216) 71 963 380 Fax : (216) 71 964 380	2024-2026 (*)

(*) Mandat renouvelé par l'AGO du 05/06/2024

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1 Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société DAAM Tamweel réunie en date du **17/05/2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant maximum de 50 millions de dinars qui vient s'ajouter aux 13 millions de dinars déjà approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'année 2021 et qui n'ont pas encore été utilisés et ce, dans un délai de cinq années et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **27/05/2025** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne **« DAAM 2025-1 »** selon les conditions suivantes :

Montant : 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux variable : TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,5% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : ce taux sera au minimum de 10% brut l'an et au maximum de 11,5% brut l'an ;

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale les pouvoirs de fixer les modalités définitives de l'emprunt, notamment le taux et la durée, à la veille de l'émission selon les conditions de marché prévalant à cette date.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Taux fixe de 10,10% brut l'an sur 5 ans et/ou ;
- Taux variable de TMM + 2,60% brut l'an sur 5 ans.

3.2. Montant de l'émission : L'emprunt obligataire « DAAM 2025-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « DAAM 2025-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.3. Période de souscription et de versement : Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **25/08/2025** et clôturées sans préavis au plus tard le **20/10/2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/10/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/10/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **03/11/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

3.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **25/08/2025** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

3.5. But de l'émission : DAAM Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3.6. Dénomination de l'emprunt : « DAAM 2025-1 »

3.7. Nature des titres : Titres de créance

3.8. Forme des obligations : Nominatives.

3.9. Catégorie des titres : Ordinaire

3.10. La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

3.11. Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par DAAM Tamweel, mentionnant le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité y afférente.

3.12. Prix de souscription, d'émission et modalité de paiement : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.13. Date de jouissance des intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/10/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **20/10/2025** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

3.14. Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

3.15. Taux d'intérêt : Les obligations **« DAAM 2025-1 »** seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans: Taux annuel brut de **10,10%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable sur 5 ans : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,60%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

3.16. Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **20 octobre** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **20/10/2030**.

3.17. Amortissement et remboursement : Toutes les obligations sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1ère année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20/10/2030**.

3.18. Prix de remboursement : 100 DT par obligation.

3.19. Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **20 octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **20/10/2026.**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

3.20. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,10%** l'an.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,820% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,420%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,60%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.21. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire **« DAAM 2025-1 »** sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour les obligations du présent emprunt.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de **2,657 années** pour les obligations du présent emprunt.

3.22. Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

3.23. Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

3.24. Notations :

Notation de l'émission

L'agence de notation MicroRate a attribué en date du **22 juillet 2025** une notation à long terme « **BB+** » avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne à l'emprunt obligataire **« DAAM 2025-1 »**.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

https://admin.microrate.com/assets/08088c2d-fb95-4e73-8f03-4f133c72511b/DAAM0325%20CREDIT%20RATING%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY%20(1).pdf

Notation de la société

En mai 2025, l'agence de notation MicroRate a procédé à la notation institutionnelle de la société « DAAM Tamweel », lui attribuant la note « **β** » à long terme. La perspective de la note est stable.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

https://admin.microrate.com/assets/72ecb090-0369-4895-b92f-3ad72be0b0d8/DAAM0325%20MIR%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY.pdf

DAAM Tamweel s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

3.25. Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.26. Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

3.27. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt **« DAAM 2025-1 »** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

3.28. Marché des titres :

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, DAAM Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt **« DAAM 2025-1 »** au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.29. Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

DAAM Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt **« DAAM 2025-1 »**, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

3.30. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

3.31. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération relative au présent emprunt obligataire **« DAAM 2025-1 »**, du document de référence « DAAM Tamweel 2025 » et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025 pour tout placement sollicité après le 31/08/2025 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2025 pour tout placement sollicité après le 20/10/2025.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de DAAM Tamweel, 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025 et les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 31/08/2025 et le 20/10/2025.

2025R02343SANB2

SOCIETE TOURISTIQUE «MARILLIA »

S.A au capital de 10785000 dinars

Siège social :Zone Touristique Yasmine Hammamet 4010 Bouficha

Identifiant Unique : 0425143Z

Il résulte du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 05 janvier 2025 enregistré à la recette des finances de Bouficha, quittance M003075, enregistrement n°25500076 le 22 Janvier 2025 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 01 Aout 2025 que les actionnaires ont approuvé la décision suivante.

-La réduction du capital social de quatre million trois cent quatorze mille (4314000) Dinars pour le ramener de 10 785 000 Dinars à 6 471 000 Dinars et la modification de l'article 06 des statuts.

2025R02365SANB2

Election du Président Directeur Général

SOTEE

SA au capital de 4.600.000 Dinars

Siège Social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0870898V

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 27 Juin 2025, enregistré à la recette des finances de Den-Den à Tunis, le 30 Juillet 2025, sous le n° 25802645 quittances n° 11061437, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis, le 01 Aout 2025, sous le n°2025158172 il a été décidé, à l'unanimité, l'élection de Monsieur Moncef Elloumi en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027

2025402756SANB2

SOCIETE IFICO

Société anonyme au capital de 39.000,000 DINARS

Siège social : 72 Bis Rue Des Mineraux Z.I La Charguia 1-2035 Tunis

Identifiant Unique: 10650550

Notice D'information

1/ Dénomination : IFICO.

2/ Forme : Société anonyme.

3/ Siège social : 72, Rue des minéraux ZI La Charguia 1 -2035 Tunis.

4/ Durée : 99 ans

5/ Capital social : Trente-neuf millions de dinars (39.000.000 DT).

6/ Objet : - Services fournis aux entreprises, réalisation des opérations liées au suivi, au développement et à la réalisation des projets.

7/ L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2025 dont le Procès-verbal a été enregistré à la Recette des finances à Charguia 1-Tunis le 20 juin 2025, Enregistrement n° 25707165 Quittance M080756, a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de quatre vingt six millions de Dinars (86.000.000 DT) pour le porter de trente neuf million de dinars (39.000.000 DT) à cent vingt-cinq million de dinars (125 000 000 DT) et ce par la création de huit cent soixante Mille (860.000) actions nouvelles de valeur nominale égale à 100 dinars.

L'augmentation du capital s'effectuera par conversion de la créance certaine, liquide et exigible d'un actionnaire comme indiqué dans le rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Les nouvelles actions ainsi créées seront assimilées aux actions anciennes à compter de leur souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la suppression partielle du droit préférentiel de souscription à hauteur de 860 000 actions qui seront souscrites par un seul actionnaire en contrepartie de la conversion de sa créance.

8/ Dépôt provisoire: Registre National des Entreprises de Tunis le 7/7/2025, sous le numéro AC 01832025.

9/ Droit préférentiel de souscription : Le délai de souscription a été fixé à 15 jours à partir de la date de publication de la présente notice.

2025402808SANB2

Société CENTRALE POUR L'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE-TUNISIE S.A

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 11 100 000 DT

SIEGE SOCIAL: 02 Rue Saheb Ibn Abbad Belvédère - 1002 – Tunis

IU : 0001296M

CNSS : 43622-69

Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11/07/2025 enregistré à la recette des Finances Cité Mahrajène, le 5 août 2025 sous le N°25703978, Quittance N° M46224, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 08/08/2025 sous le N° 2025160165, il a été décidé:

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024;

- Affectation des résultats de l'exercice 2024 et décision de distribution de dividendes;

- Approbation des conventions règlementées de l'exercice 2024;

- Quitus aux administrateurs;

- Attribution de jetons de présences

2025402811SANB2

AUGMENTATION DU CAPITAL D'UNE SOCIETE ANONYME

SOCIETE AGORA SA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 500.000 DINARS

SIEGE SOCIAL: 5 AVENUE TAIEB MHIRI, LA MARSA, 2070, TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE: 1197699S

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 Mai 2025, enregistré à la recette

des finances de la Marsa le 10 juin 2025 sous le numéro 25703873 Quittance 80933, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 50.000 DT pour le porter de 450.000 DT à 500.000 DT par création de 500 actions nouvelles.

L'ensemble des actes légaux relatifs à cette augmentation de capital a été déposé au greffe du registre national des entreprises en date du 06 aout 2025 sous le n° 2025159274.

2025402813SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

GALAXY INFORMATIQUE

CLOTURE D'UNE SOCIETE

NOM : GALAXY INFORMATIQUE

CAPITAL : 20.000 DT

SIEGE SOCIAL : cité tanit J2-01 Carthage byrsa Tunis 2025

IDENTIFIANT UNIQUE : 0890937/V

L'assemblée générale extraordinaire de la société « GALAXY INFORMATIQUE » tenue le 20 janvier 2021 enregistrée au bureau des finances Carthage Byrsa sous le N° (22500746 - M046764) en date du 18 avril 2022) et déposée auprès du registre national des entreprises sous le N°2025159605 en date du 06 aout 2025. A approuvé les comptes définis de liquidation. Donné quitus au liquidateur M. Mustapha Tej CIN: 03010274

2025R02375SRLB2

SOCIETE SEA WAYS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 260.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : HOTEL EL MOURADI BP 279, 4089 EL KANTAOUI

RNE N°: 1014924 T

MF: 1014924 TAM 000

CNSS: 00115472-42

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 30/07/2025 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam-sousse le 06/08/2025 sous le n° 25704541 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 07/08/2025, sous le n° 2025159809 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2024.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

4. Quitus au gérant pour l'exercice 2024.

5. Renouvellement du mandat du gérant pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée .qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

2025S01034SRLB2

Green Yellow TUNISIE -SARL-

Capital Social: 301 000 Dinars Tunisiens

Matricule Fiscal: 1682694S

Adresse: 2.17 Immeuble Cercle Des Bureaux Centre Urbain Nord 1082 Tunis

La société GREEN YELLOW TUNISIE SARL au capital de 301 000 DT a nommé M.Othman HAJJI titulaire du passeport n° GA910886 en qualité de liquidateur suivant PV de l'assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 janvier 2025 et enregistré à la recette des finances Charguia sous le numéro 2550554 quittance n° 34682 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises à Tunis en date du 13/03/2025 Dossier n° 202520476, il a été décidé la dissolution de la société et la nomination de Monsieur Othman HAJJI en tant que liquidateur. Tout créancier est tenu de produire ses titres de créances au liquidateur nommé ci-dessus à l'adresse suivante: 2.17 Immeuble Cercle Des Bureaux Centre Urbain Nord 1082.

2025402807SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

CLOTURE DE LA LIQUIDATION

SOCIETE L'AVENIR DES PRODUITS D'ENTRETIEN

Société unipersonnelle à responsabilité limitée en cours de liquidation

Au capital de 5000 Dinars

Siège social: 14, Rue Hafedh Brahimi la Ghazelle

MF : 1498588K

Conformément au Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 Août 2025, enregistré à la recette des finances rue de Raoued en date du 7 Août 2025 sous le n° 25703957 quittance n° M099688, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis en date du 8 Août 2025 récépissé n° 2025160237 quittance n° 2025F22374530, il a été constaté la clôture de la liquidation, approbation des comptes définitifs et quitus donné au liquidateur.

En foi de quoi, nous publions le présent avis en conformité avec la législation en vigueur et dans le respect de l'intérêt de toutes les parties.

Le liquidateur

ALPHA INTERNATIONAL CONSULTING

Représentée par son représentant légal Mr ALI KHELIFI

85, rue de Palestine Immeuble El Kods 4ème étage B 4-1 Tunis 1002.

2025402814SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P Enregistré à la recette des finances Mannouba le

17/07/2025 Reçue n° M051818 enregistrement n° 25201310, Mr HELMI HABBACHI a vendu à Mr YASSIN AYARI le restaurant sis à 32 rue 4106 Cité Zouhour.

Toute opposition devra se faire dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet avis au jort, entre les mains de Mr HELMI HABBACHI au n° 2 rue TAHA HSSIN Mannouba.

Cette annonce est publiée dans le journal le quotidien du 24/07/2025.

2025R02198FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

(Maitre Jarnel Ahmed Mars avocat à Médenine)

En vertu d'un acte sous seing privé avec signature légalisée par la commune de Bengerden le 12/06/2025 et enregistré à la recette des finances de Bengerden le 14/07/2025, sous N° 25201100 et reçu N° M054781, Monsieur Dhaou Ben Amor Ben Dhaou Orf, titulaire de la CIN N° 05736873, demeurant à Tabai Bengerden Médenine, a vendu par un contrat au profit de monsieur Mohamed Amine Ben Amara Ragad titulaire de la CIN N° 13411113 demeurant à cité Nassim Bengerden Médenine, la totalité du fonds de commerce (avec tout ses éléments corporels et incorporels) exploité le local commercial situé à rue de Tunis Bengerden Médenine destiné à la vente de fruits secs nommé «el imtiyez».

Les oppositions sont à recevoir dans le délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne chez le vendeur Dhaou Ben Amor Ben Dhaou Orf à son adresse susvisée.

Cette annonce publiée le 18/07/2025 au journal le Quotidien.

2025R02333FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente fait à Gabès le 01/08/2025 et enregistré à la recette des finances de Mareth le 01/08/2025 sous le n° M038975, Mr Faouzi ASSADI a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce consistant en un local destiné « Magasin de produits alimentaires et de légumes et de fruits » sis à avenue 27 octobre Mareth à Mr Bachir Bouabidi.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de maitre TOUJANI KAMEL Avocat à Gabès,45 rue El Maarifa dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 05/08/2025.

2025R02334FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Zarzis le 24/07/2025 enregistré n° 25202875, reçu n° M087814, Mme Achwak Bent Mohamed Jbaou CIN n° 00391995 a vendu à la société B.G High-Tech au nom du représentant légal Mr Youssef Ben Mohamed Benothmane CIN n° 13408679, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments Physiques et Moraux dédié à toutes les activités commerciales sis à rue Abou Elkacem Chebbi Zarzis.

Toute opposition est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 02/08/2025 au Journal le Quotidien.

2025R02337FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP, daté du 15/04/2025 enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 18/07/2025 (quittance n° M078087, enregistrement n° 25203409) Mr Ahmed Jaziri, titulaire de la CIN n° 00387276, délivrée le 01/04/2019, a vendu la totalité du fonds de commerce enregistré au RNE sous n° 1579612R exploité comme restaurant au local sis à route Gantra Aghir Midoun Djerba et ce à Mme Imen Hrizi, titulaire de la CIN n° 00399205 délivrée le 12/08/2024 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu entre les mains de maître Aicha Lamloum à son cabinet sis à avenue Saleh Ben Yousef, Houmt Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée au journal le quotidien daté du 26/07/2025.

2025R02338FCCC2

Résiliation d'un acte de vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 24/02/2025 et enregistré à la recette des finances de Sbeïtla le 04/04/2025, selon quittance n° M023581, Mr Noureddine Debbeoui et Mr Aymen Gassoumi ont convenu à résilier le contrat de vente du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Taib El Mhiri, Sbeïtla - Kasserine; avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cet avis au JORT entre les mains du Mr Noureddine Debbeoui suscité.

Cette annonce a paru au journal Al-chourouk et au journal Le Quotidien le 30/07/2025.

2025R02341FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 01/08/2025 enregistré à la recette des finances de Menzah 6 en date du 06/08/2025, N° de quittance 1070673 N° d'enregistrement 25263316, Mr Ali Rebaii a vendu à Mme Naoures Ben Noureddine, la totalité du fonds du commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné boucherie, dans le local sis 06 Av. La Liberté, Menzah 5, 2037 Ariana Ville.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 08/08/2025.

2025R02352FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Suivant acte sous seing privé du 07/02/2022 enregistré à la Recette des Finances Takelsa le 07/03/2022, Quittance n° M002725, Enregistrement n° 22200102, Mr. Lotfi Ben Abbes Boufeden, vend la totalité du fonds de commerce « vente produits alimentaires en détail », sis à Bir Mroua Takelsa, à Mr. Mohamed Ben Mahmoud Ben Salah Chargui, au prix de trente milles dinars.

Les oppositions sont recevables dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cette vente au J.O.R.T, entre les mains de l'acheteur.

Cet acte a été publié au journal " Achourouk" le 01/02/2023.

2025R02358FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 04/07/2025 enregistré à la recette des finances de Dar Chabenne El Fehri le 07/07/2025 sous le n° 25202118 - quittance n° M045386 Mme Dhouha Ben Moncef Fallfoule demeurent à rue Mohamed Kdidi Nabeul cin n° 06466692 a vendu à Mme Sayda El Hechmi Ben Maouia demeurent à l'avenue Habib Bourguiba Manzel Horr cin n° 01777748 la totalité du fonds de commerce exploité pour commerce du fruit sec en détails sis à rue Hédi Kefcha Dar Chabenne El Fehri.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mme Saida Ben Maouia dans le local commercial rue Hedi Kefcha Dar Chabenne El Fehri dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de République Tunisienne.

Cette annonce a été déposée au journal la presse le 06/08/2025 et Sahafa le 25/07/2025.

2025R02360FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous signé le 27/03/2025 enregistré auprès de la recette des finances avenue France Nabeul le 02/04/2025 quittance n° M024367 enregistrement n° 25201341, suivi par l'annexe soussignée le 28/05/2025, la société «AYAT ALUMINUM » S.A.R.L - siège social à l'avenue Monji Slim Dar Chaabane Fehry (matricule fiscal: 110941J), a vendu à la société «STE ZAIN ET SALIM DE COMMERCE ZSC» S.A.R.L (en cours de constitution), siège· social à rue Marrakech Dar Chaabane Fehry et en son représentant légal Mohamed Boumaiza, tous le fonds de commerce spécialisé dans le commerce de l'aluminium situé à avenue Om Kalthoum Nabeul.

Les objections seront acceptées auprès du Bureau de Maître Khaled Bensaad avocat auprès de cassation situé au 137 de la rue Habib Bourguiba Nabeul 8000.

Publié dans la presse ALCHOUROUK.

2025R02361FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p daté le 01/08/2025 et enregistré aux recettes des finances de Nabeul, Rue Taib Mhiri, quittance n° M085460 enregistrement n° 25204538 le 04/08/2025, La société ITECH STORE NABEUL, identifiant unique 1493437Y, siège social à Rue d'Alger Nabeul représentée par son gérant Mr Wassef Nassir a vendu à la STE SALMA BEN ABDA DISTRIBUTION SBA, identifiant unique1815041X, siège social sis à rue du Lac Turkana Imm Nour les Berges du Lac la Marsa, représentée par son gérant Mr Mounir Ben Abda la totalité du fonds de commerce situé à 11 rue d'Alger Nabeul ayant comme objet commerce matériels informatiques et accessoires.

Toute opposition doit être adressée à Maitre Anis Feleh Avocat à la cour de cassation, à l'adresse de son bureau sis au Bureau 4, 4ème étage Imm Dimassi Avenue Hedi Chaker Nabeul dans le délai de 20 jours à partir de la date d'apparition de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 6 août 2025.

2025R02366FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa le 07/08/2025 sous le N° 25201124, N° de quittance M030354, Mme Amdouni Saousen vend au profit de son frère Mr Amdouni Hichem à Mr Lazreg Hbib et Mr Mohamed Mahdaoui, la totalité du fonds du commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, destiné à l'activité de vente des fruits secs et d'alimentation générale, sis à Résidence Yaakoub Rez-de chaussée Boutique N° 01 El Mourouj 6 Ben Arous.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez l'avocat Maitre Guasoumi Hanen sise à Complexe Challakh N° 10 - 3ème étage El Mourouj 4 Ben Arous Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 08/08/2025.

2025R02369FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de cession de fonds de commerce en date du 06/07/2025 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 07/08/2025 sous le n° 25202716 Quitt. M61227, Mme Slama Amel a vendu à Mr Ben Soltan Mohamed l'ensemble de fonds de commerce destiné aux tous commerces sis au 2 Avenue Ali Belhaouen Bab Khadra Tunis.

Les oppositions doivent parvenir à 5 Rue Kairouan Ben Arous au nom de Slama Souad dans les vingt jours qui suivent la publication au JORT. Une publication est faite à Echourouk et Le Quotidien le 9 Août 2025.

2025R02370FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 22/07/2025 enregistré le 22/07/2025 à la recette des finances de Grombalia quittance numéro M081047 et enregistrement n° 25203951 Mr Islem ben Abdelazziz Namouchi cin numéro 06418933 a vendu à Mr Rami ben Ayed Boussetta cin numéro 09816567 le fonds de commerce exploité en tant que salon de thé sis à cité Riath Grombalia avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du vendeur à son adresse celle du fonds de commerce et dans un délai n'excédant pas vingt jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal LA PRESSE le 07/08/2025

2025R02372FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte seing privé du 3/07/2025. enregistré à la recette des finances Taieb Elmhiri-Nabeul le 04/07/2025 (n° de quittance M076414 , n° d'enregistrement 25203880) M Mohamed ben Chedhli ben Taher Hamza (c i n 01784557) a vendu à M. Slimen ben Mokhtar ben Amor (c i n 01609348), la totalité du fonds de commerce (vente des produits artisanales) sis à rue SOUK ELAFFA, Nabeul.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'avocat de l'acheteur Maitre MOHAMED BEN DKHIL, avocat à la cour de cassation, sis à 32 rue Hédi Cheker, Nabeul 8000, dans un délai de 20 jours de la publication du présent.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa elyawm du 06/08/2025.

2025R02373FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte seing privé du 14/07/2025, enregistré à la recette des finances Taieb Elmhiri-Nabeul le 18/07/2025 (n° de quittance M 081183, n° d'enregistrement 25204266) M Ghassen ben Mondher ben Ammar Lakhdher (c i n 09799710) a vendu à Mme Amel bent Abdelkader Hriga (c in 06427576), la totalité du fonds de commerce (Restaurant) sis à rue Saida cité AFH, Nabeul.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'avocat du l'acheteur Maitre MOHAMED BEN DKH!L, avocat à la cour de cassation, sis à 32 rue Hedi Cheker. Nabeul 8000, dans un délai de 20 jours de la publication du présent.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa elyawm du 08/08/2025.

2025R02374FCCC2

Vente de fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé par maitre Toumi Hosneddlne, avocat à la cour de cassation, titulaire de carte d'identité nationale n° 05130879 et de l'identifiant fiscal PA 729426 V dont l'étude est sise avenue Habib Bourguiba Grombalia (Elyes Centre 2ème étage bureau 204), lequel acte est signé le 11-07-2025 à la municipalité de Grombalia et enregistré à la recette des finances de Grombalia le 30-07-2025 quittance M082881 ENREGISTREMENT N°25204097 monsieur Seifeddine Ben Khmals ben Amor Bane, titulaire de la carte d'Identité nationale n° 06433238 résident à Turki Grombalia Nabeul a vendu la totalité du fonds de commerce constitué d'un café de première catégorie connu sous le nom « café Jeballah » sis à la cité Tarek ibn Zied Grombalia dont l'identifiant unique au registre national des entreprises est 1790091 Y à monsieur Farouk ben Imed Hamdi El Hamdi, titulaire de la carte d'identité nationale n° 09858956 habitant Toulouse France et Samech Grombalia Tunisie.

Le prix de la vente est consigné chez le rédacteur de l'acte de vente et les oppositions sont recevables à son adresse dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la parution du présent extrait qui a été publié au journal Assahafa Alyawm du 08-08-2025.

2025R02377FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 06 Août 2025 et enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba -Touzer le 06/08/2025 Journal 2025 Quittance 36137 enregistrement N° 25202083, Monsieur Mohamed Ben Hasen SHAAR (CIN n°08351256) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Raja Bent Hasen SHAAR (CIN n°03199831) exploité « Vente les Fruits et Légumes » Situé au local Avenue Ahmed Bourogaa Tozeur, avec tous ses éléments corporels et incorporels, Registre National Des Entreprises sous N° IU: 1638977 A.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son adresse du fonds de commerce au-dessus Avenue Ahmed Bourogaa - Tozeur dans un délai de (20) jours à compter de la date de Parution de cette publication au JORT.

cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et ALchourouk daté le 12/08/2025.

2025R02381FCCC2

CESSION A TITRE GRATUIT D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 10/06/2025 enregistré à la recette de finance de Monastir le 10/06/2025 sous n°25205027, reçu n° M052718 les parties suivantes; kmmar lamti ayant la carte d'identité nationale n° 02856846, tarak ben hassen ayant la carte d'identité nationale n° 06795430, kais ben hassen ayant la carte d'identité nationale n° 06889067 Laila ben hassen ayant la carte d'identité nationale N° 06846159 résidents à skanesse MONASTIR ont cédé à titre gratuit à Mr mohamed farah ben hassen ayant la carte d'identité nationale n° 0676972 la totalité de

leurs parts du fonds de commerce - il s'agit d'un magasin dont son objet est les commerces des épices exploité dans le local N 136 sis à rue Mahmoud bourguiba (bab el gharbi Monastir).

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 11/07/2025 enregistré à la recette de finance de Monastir sous n° 25205298 et reçu n° M055419 Sara ben hassen a cédé à titre gratuit à Mr mohamed farah ben hassen ayant la carte d'identité nationale n° 0676972 sa part du fonds de commerce - il s'agit d'un magasin dont son objet est les commerces des épices exploité dans le local N 136 sis à rue Mahmoud bourguiba (bab el gharbi Monastir),

Toutes les oppositions doivent être adressées à Mr mohamed farah ben hassen qui a désigné son domicile élu dans le local N° 136 sis à rue Mahmoud bourguiba (bab el gharbi Monastir) et c'est dans 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Un extrait de cette annonce est publié au journal ECHOUROUK du 31/7/2025.

2025S01027FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 24/07/2025, enregistré à la recette des finances Monastir le 30/07/2025 reçu d'enregistrement n° 25205586, quittance M058154 Monsieur RAED BEN KHALIFA demeurant à l'Avenue Ibn Jazzer Skanes Monastir a vendu à Monsieur Zouhair Ben Salem Meftah au profit de la Société en cours de constitution "FIX and GO MOBILE" le fonds de commerce ayant pour vente et entretien des équipements informatique situé à Hournet Trabelsia Monastir.

les oppositions se font entre les mains du Maître Zied Haddar à son adresse : complexe borj kfasha Monastir 5000 dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié le 01/08/2025 au journal Chourouk.

2025S01028FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte authentique daté du 31/07/2025 et enregistré auprès de la recette des finances de rue 3 septembre 1934 Sousse le 31/07/2025 reçu N° M061143 enregistrement N° 25201464, Madame Wided Rabaoui a vendu à Monsieur Younes Rahmouni, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, situe au N°59 rue Bairem Ettounsi cité Ettaniir Sousse 4000 exploité en tant que garderie scolaire.

Les oppositions peuvent être faites dés la publication de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de la vendeuse Madame Wided Rabaoui dans son domicile élu au N°59 rue Bairem Ettounsi cité Ettamir Sousse 4000.

Cet avis a été publié au journal Essahafa du 07/08/2025.

2025S01032FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 24/07/2025 enregistré à la recette des finances de Kerkenah le 24/07/2025 sous le n° 25200664 et la quittance n° M014890 Yessmine Massoud tunisienne, demeurant à Ouled Bouali Kerkenah Sfax, a vendu à Saida Hmani demeurant à Mellita Kerkenah Sfax la totalité du fonds de commerce consistant en un local commercial pour vente produit alimentaire exploité au local sis à Eramla Kerkenah Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Le présent avis est publié au journal quotidien « Al Chorouk » et au journal « le Quotidien» le 31/07/2025.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées conformément à la loi auprès de l'avocat Maitre Faiez Ben Amor dans son bureau sis à avenue Habib Bourghuiba Immeuble Intileka bloc B4 appartement 4ème étage 4 bureau n° 2 à Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025X01036FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 31/07/2025 à la recette des finances de Sfax quittance sous le N° M0755673.

Société MOTEUR BOITE AUTO – MB AUTO Avenue El Mahdia KM 12 Sfax, a vendu à Houssem Eddine Ben Moncef Ben Mohamed Cheour, demeurant Avenue Sokra km 4 Sfax, la totalité du fonds de commerce sis à limmeuble Makni rue Essalamie sortie de avenue Mohamed Jammousie N° 51 Sfax.

Les oppositions se font entre les mains de Maitre Zallouz Amel à son Cabinet immeuble Borj el Khalifa dixième étage bureaux n° 201 Bab Bhar Sfax sus indiqué dans les vingt jours qui suivent la publication au Jort

Cette annonce est parue au journal Essabeh du 15/08/2025.

2025X01040FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances D'Ajim - Djerba le 4 août 2025 enregistré sous le n° 25200674, Quittance N° M021632, les héritiers de Mr Said Ben Miled Moslah ont abandonné au profit de la société nommée SOCIETE MOSLAH DE PAIN, SARL. Matricule fiscal 1932240GNM000. La totalité du fonds de commerce exploité comme boulangerie industrielle, matricule fiscal 105276GNC000 situé avenue Habib Bourguiba, Ajim Djerba.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal le quotidien du 06-08-2025.

2025X01043FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat daté le 18/03/2016 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 28/03/2019 sous le numéro 19200994

Abdessalem Trabelsi a vendu à Fawzi Trabelsi le fonds du commerce exploité dans le local sis à la rue 13 aout n° 8 poudrière 1 Sfax avec ses éléments corporels et incorporels utilisé pour nettoyage des voitures.

La présente publication est parue au journal Essabeh le 8/8/2025. L'opposition à la remise du prix sera effectuée entre les mains du vendeur domicilié à la route El Matar Km 2.5 station El Jabbena dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2025X01045FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par Maitre Hichem Bejaoui, enregistré à la Recette des Finances de Raoued le 30/07/2025 sous le n° 25203821 Quittance n° M096992 Mr Mohamed Aziz Kadri titulaire de la carte d'identité n° 14531364, demeurant à résidence Adam 1, villa n° 42, cité Al Ghazella, Ariana, a cédé à Mr Wassel Boumaiza, titulaire de la carte d'identité n° 07207082, demeurant à n° 39, Cité Hadi Laabidi, El Mourouj 4, Ben Arous, le Fonds de Commerce sis à L'Immeuble SIS à La Rue de Raoued KM 5, Jaafer Ariana.

Les oppositions doivent être faites dans le délai légal au domicile élu du vendeur à résidence Adam 1, villa n 42, cité al Ghazella, Ariana ou un exemplaire du contrat de cession a été déposé.

Cette annonce a été publiée au journal «ASSAHAFA» du 06/08/2025.

2025402809FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P, enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 05/08/2025, quittance n° M106679, enregistrement n° 25206291, Sté Ines Ben Kilani pour l'exploitation des cafés et des restaurants SARL en la personne de sa gérante, RNE 1751033V a cédé l'élément de son actif correspondant au fonds de commerce dans la restauration et autres exploité dans le local commercial sis av. de la Qualité de la vie n° 4 au RDC, Riadh Al Andalous Ariana avec ses éléments corporels et incorporels à Mr. Adam Ben Hamadi CIN n° 07469920 du 27/07/2015.

Les oppositions doivent être reçues entre les mains de Maitre Monia Chamkhi, avocate à Tunis, rue Chott Erromane Montplaisir Tunis, RNE 00813910A/P/000 dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cet avis au JORT.

Le présent avis a fait l'objet de publicité au journal "Essabeh" du 08/08/2025, n° 24339 page 13 et au journal "le temps" 08/08/2025, PT250489 page 10.

2025402812FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Par acte SSP en date du 30 /07/2025 enregistré à la recette des finances de la goulette 11/8/2025, Quittance N° 92379 Enregistrement N° 25206651, société ALIMENTAIRE ZITOUNA au capital de 10000 dinars société unipersonnelle à responsabilité limitée sis au 23 rue Khaled Ebn Lwalid Laouina, Matricule Fiscal 1772655L a vendu à la société Frip El Amri au capital de 10000 dinars société à responsabilité limitée sis au 23 rue Khaled Ebn Lwalid Laouina société en cours de formation par son gérant Sofien El Mnasri demeurant à rue Ali Ebn Abi Taleb cite 2 Mars Cité Etadamen, titulaire de la carte d'identité 07295710 délivrée le 2014/5/30 l'ensemble d'un fonds de commerce (tous commerce) avec tout ses éléments corporels et incorporels et qui est évalué d'un montant global de 140 000 000 sis au 23 rue Khaled Ebn Lwalid Laouina.

Toute opposition sera faite au Cabinet Maitre Tijani Halima 67 Rue Habib Bourguiba Immeuble Farah 1er étage bureau N° 16 Nouvelle Ariana dans les 20 jours qui suivent l'apparition de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente est publiée au quotidien parue le 7/8/2025.

2025402815FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 11/07/2025 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 29/07/2025 reçu N° 91503, N° d'enregistrement 25206541 la société « les vieux amis » SARL, sise à n°125 Rue de Carthage Ain Zaghoun - Tunis, titulaire de l'identifiant unique 1798421F a vendu à Ammar Balti, demeurant à 08, rue Bayrem V, Sidi Daoud, Tunis, tous le fonds de commerce exploité au n°125 rue de Carthage (anciennement quartier Aziza) Ain Zaghoun - Tunis, à usage du café d'une 1 ère catégorie connu sous le nom « café Bagdad » avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente sis au n°125 Rue de Carthage (anciennement quartier Aziza) Ain Zaghoun -Tunis dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis est publié aux journaux Alchourouk et le Quotidien le 05/08/2025.

2025402816FCCC2

Location gérance libre

LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé daté le 20/07/2025 et enregistré à la recette des finances de MARETH le 24/07/2025 sous le n° 25301252, quittance n" M037961 Mr ROCHDI BEN Ahmed en son nom propre et au nom propre de héritière de son père a donné en location gérance à Monsieur Kamel ELamloumi la totalité du fonds de commerce consistant en une boulangerie et magasin commercial connu «boulangerie PARIS» situé à la ville de Mareth gouvernorat Gabès en bordure de la route nationale n° 1 et cela pour la période de 2 ans du 19/07/2025 jusqu'au 18/07/2027.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Quotidien en date du 05/08/2025.

2025R02335FCCC3

Location Gérance de Fonds de Commerce

Suivant acte sous signé privé daté le 17/07/2025, enregistrée à la recette des finances de Hammamet le 16/07/2025 enregistrement n° 25304112 quittance n° M107581, La Société «RESIDENCE HAMMAMET», Société anonyme sise au 54. Av H. Bourguiba 8050 - Hammamet - Tunisie, inscrite au registre de commerce sous le n° B145821998, titulaire de l'identifiant Unique n° 0009363Q, représentée par son Directeur Général Adjoint, Monsieur Hatem KHECHINE titulaire de la carte d'identité Nationale N° 06267842, domicilié à Avenue des Nations Unis Hammamet loue la totalité du fonds de commerce (location gérance libre), d'un fast Food Restaurant, dans le local commercial sis à 60 Avenue Habib Bourguiba HAMMAMET, d'une superficie totale de 45m2 couvert, connu sous le nom « Lella Douja» à La société « LA PRUA», Société à responsabilité limitée, en cour de constitution représentée par son gérant Monsieur Malek TURKI, CIN n° 09871955, domicilié à Hôtel résidence Hammamet , 60 avenue Habib Bourguiba Hammamet pour une durée de 5 années ferme renouvelable d'année en année commençant le 15/07/2025.

Cette location a été publiée au journal la presse du 06/08/2025 P. 12 et «Essahafa» le 6/08/2025 P .19.

2025R02339FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing prive enregistre à Grombalia le 21/07/2025 n° 25303911 quittance n° M080568 M. Mohamed Sghaier CIN 06316220, Mme Leila Sghaier CIN 06338120 et Mme Alida Sghaier CIN 06351615 tous demeurant à Nyanou Grombalia, ont donner en location gérance à Mme Nedra Latrouss, CIN n° 06392464 la totalite du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels incorporels consistant à un café situé à Montazeh Elahlem klm 5 Nyanou route de Beni Khalled Grombalia, RNE 0613884f pour une durée d'une année renouvelable commençant le 01/07/2027.

Un extrait de cette insertion est publié au journal quotidien Essahafa et la Presse le 24/07/2025.

2025R02344FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 08/05/2025 enregistré à la recette des finances de Djerba le 29/05/2025 (quittance n° M070658 enregistrement N° 25303603) la société immobilière et touristique Palm Djerba, société à responsabilité limitée, identifiant unique 1199049W représentée par Mr Tarek Bacouche titulaire de la CIN N° 05062499 délivrée le 09/01/2020 demeurant à Elmay Djerba a loué la totalité du fonds de commerce sis au complexe touristique Palm Djerba exploité comme un salon de thé et restaurant dénommé «Palm Djerba» avec tout ses éléments corporels et incorporels et ce, à la société Palma Nova, SARL, identifiant unique 1924686N représentée par Mr Tarek Bacouche titulaire de la CIN N° 05062499 délivrée le 09/01/2020 demeurant à Elmay Djerba Djerba pour une durée de sept ans commençant le 01/06/2025.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah n° 24326 du 24/07/2025.

2025R02363FCCC3

LOCATION A USAGE COMMERCIAL

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par Maître Maher Ouakaa, en date du 30/07/2025, enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche le 01/08/2025 sous le n°25303165, Madame Jaouida Kaddour a donné en location, avec toutes les garanties de fait et de droit, à La société EL GUESMI INVESTMENT COMPANY, société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 1853934 Q, matricule fiscal n° 1853934 Q, élisant domicile chez Maître Maher Ouakaa, Avocat près la cour de cassation, au sein de son cabinet situé à l'Espace El AZIZ , bloc B ,2éme étage, 29 rue Abou Hamed El Ghazali, Montplaisir Tunis, une parcelle de terrain d'une superficie de 275 mètres carrés, sur laquelle sont édifiés 4 locaux à usage de tout commerce, situé au n°05 rue Abdelaziz Thaalbi la Goulette, Tunis, correspondant à 144,025 parts indivises revenant au bailleur dans le titre foncier n°87858 Tunis, pour une durée de Dix (10) ans, débutant le 1er Aout 2025, et s'achevant le 31 juillet 2035.

Le présent avis a été publié le Jeudi 07/08/2025 au journal Achourouk.

2025R02378FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndicat des copropriétaires de la Résidence résidentielle et commerciale Star Soukra-Ariana

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 29 Mai 2025, enregistré à la Recette des Finances Rue de Paradis-Ariana le 24 juin 2025 sous le numéro 25706483 quittance numéro M79124, il a été constitué le bureau syndical des copropriétaires de la résidence résidentielle et commerciale Star composé de:

1. Mme. Khira LAGHA : Présidente

2. Mr. Malek MANSOUR : Vice-Président et Secrétaire Général

3. Mr. Haythem SNOUSSI : Trésorier

4. Ahmed BOUZID : Membre

Une copie du dossier juridique a été déposée au service compétent de la Municipalité de Soukra, la décision d'approbation a été obtenue le 21 juillet 2025 sous le numéro 4354.

2025R02340APSF1

Constitution de Groupement de Développement Agricole GATTOUFA

Adresse : Gattoufa

Tataouine 3200

Selon Recipicé N° 2827 du 24/07/2025

Il est constitué un groupement de développement :

Dénomination : Groupement de Développement Agricole Gattoufa.

Siége social : Gattoufa Gouvernorat Tataouine 3200.

Objet : Protéger les ressources naturelles dans la zone d'intervention et rationaliser leur utilisation.

Durée : 99 ans

Président de Conseil : Mr Aid El Gattoufi Est nommé président de conseil de groupement.

Trésorier : Mr Mohamed Ghobara est nommé Trésorier de Groupement.

2025R02364APSF1

Constitution d'un syndicat des résidents

Conformément au procès-verbal de l'assemblée constitutive du 5 juillet 2025 et à la délibération municipale n° 36818 du même jour, il a été décidé de constituer le syndicat des propriétaires de la résidence La Turquoise, située Cité Al Wafaa, EL Marazgua, Nabeul 8000 - président, Mr Faradj Ayad Zembaa, CIN 05376390.

Trésorier : Mr. Wassim Fakhfakh CIN. 05336170.

Secrétaire général : Mr Mohamed Sami El Mahri CIN 04616822.

2025R02368APSF1

Constitution d'un syndicat des résidents

Conformément au procès-verbal de l'assemblée constitutive du 16/08/2024 et à la délibération municipale n° 171868 du 02/05/2025, il a été décidé de constituer le syndicat des propriétaires de la résidence MAYA, située à Abdelkader Marzouk, Nabeul 8000.

-Président : Mr Wael Kharrez, CIN 09805979.

-Trésorier : Mr. Mohamed Nizar chedly CIN. 06314343.

2025R02371APSF1

Homologation de résolutions

SYNDICAT

Résidence BACHA Sfax

Selon PV de l'Assemblée Générale du Syndicat Résidence BACHA en date du 17 Mai 2025 enregistré à la Recette des Finances Route de Tunis Sfax le 27 Mai 2025, enregistrement N° 25702292, il a été élu les membres du Syndicat Résidence BACHA pour une période de trois ans (2025, 2026 et 2027) sis sur la Route de Téniour Km 2 Sfax comme suit détaillé:

* Mr Slim Mkaouar C.I.N. 01083063 Président.

* Mr Ridha Hamdi C.I.N. 01054011 Trésorier.

* Mr Moez Bouattour CI.N. 05376303 Secrétaire Général.

2025X01044APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maitre Abderrahmen Aniba

Avocat prés la Cour de Cassation

13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II – Tunis

Tél. : 70.861.369

Fax: 70.861.501

A la demande de la Banque ZITOUNA, sise à l'avenue de la qualité de vie au Kram Tunis en sa qualité de créancière hypothécaire.

Contre la partie: Fatma fille de Abdelmalk JEDIDI, titulaire de la carte d'identité nationale n° 07016786 demeurant au n° 35 rue Farouk Aouididi Hammam Lif Ben Arous en sa qualité de débitrice.

A la diligence de Maître Abderrahmen Aniba, avocat près la Cour de Cassation, 13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis.

L'immeuble à vendre : 1000 parts 36970 objet du titre foncier n° 2220 Ben Arous dénommé El Hana sis à Ezzaouia Mornag Ben Arous au bord de la route en une zone agricole. Le bien consiste en un champ d'oliviers et de nèfles clôturé et entouré d'autres parcelles appartenant aux tiers.

Mise à prix : 171.753,000 d frais en sus.

Date et lieu de la vente : Le mercredi 10 septembre 2025 à partir de 9h00 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Ben Arous (Affaire n°264)

Visite de l'immeuble tous les jours de la semaine de 9h00 à 18h00.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat, et pour les étrangers il faut obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le Gouverneur.

2025R02367VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

(Jugement civile n° 34839/19 daté du 22/10/2020 le Tribunal de Première Instance d'ariana)

Le créancier : La Banque Tunisienne Saoudienne SA , sise 32 Avenue Hadi Karai, Tunisie.

La débitrice : La société Pizzeria Venizia, identification unique 849737A, et son siège social est situé rue hedi Nouira, n° 100, cite-Nasr, 2 Ariana.

Désignation du fonds : fonds de commerce , le nom «Venizia PLUS » (éléments corporels et incorporels) restaurant.

Mise à prix : (260677.000 D)

Date et lieu de vente : Résidence de l'horizon, numéro 4 bis, rue hedi Nouira Al-Nasr, 2, Ariana le 04/09/2025 à partir de 10:30 h.

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude d'huissier maitre kouki Hassan 12 Avenue Habib Bourguiba Ariana.

2025R02385VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

1) Poursuivant : Mr. Habib Ben Hammouda, CIN: 01822086, domicilié au cabinet de son avocate EL AIR YOUSRA, avenue Ali Ben Ghdhehem Kelibia 8090.

2) Partie saisie: Mr Abdelfattah Troudi, CIN: 00357946, domicilié à l'avenue Ali Belhouène Kelibia 8090.

3) Avocate poursuivant: Maitre El Air Yousra, avocate à la cour d'appel-avenue Ali Ghdhehem Kelibia 8090.

4) Immeuble saisi: (suivant description de l'expert) des parts indivises d'un bâtiment sis à AV. Ali Belhouene, faisant partie du plan d'aménagement urbain de la commune de Kelibia, objet de titre foncier nommé « AL MOSTAKBEL » N° 537345 Nabeul ayant une superficie totale de 822m2, sans façade sur la route publique excepté un portail suivi d'une entrée privée tout au long de 20m et une largeur de 3m.

Les parts objet de la saisie font partie d'un immeuble constitué de 3 parcelles :

La 1ère parcelle : est constituée par une entrée commune entre tous les propriétaires de ce bien avec une largeur de 3m, une longueur de 20m et une superficie de 60m2 et cette entrée est la seule surface de l'immeuble sur la route publique.

La 2ème parcelle : Située à l'est de la propriété, elle est accessible par l'entrée commune mentionnée ci-dessus. Sa superficie totale est de 248m2. Elle comprend les installations suivantes :

Un bâtiment rectangulaire d'une surface totale couverte de 144m2, utilisé comme salle de sport. Son côté Sud abrite des vestiaires et des douches. Au-dessus de ce hall, côté Nord, se trouve deux locaux d'une superficie totale de 100m2. Ces locaux servaient de salles de classe à M. Abdelkrim Ben Mohamed Ben Youssef avant la division de la propriété. Ces deux locaux sont actuellement sans accès. Une visite de toutes les parties du bâtiment susmentionné a révélé qu'il est solide et ne présente aucun signe de fissure. Il est en bon état et prêt à être utilisé.

La salle de sport susmentionnée est bordée côté Sud par un jardin avec un puits aménagé à son extrémité Sud-Ouest. ◦ côté, se trouve un petit bâtiment d'une surface couverte de 25m2 destiné aux chauffages d'eau et aux équipements connexes (local Technique).

La 3ème parcelle : Il s'agit de la section restante, d'une superficie totale de 514m2.

Elle comprend une salle qui servait auparavant de salle de sport et de résidence.

Cette section est actuellement détenue et contrôlée par M. Abdelkrim Ben Mohamed Ben Youssef et fait partie d'un institut privé appartenant à ce dernier.

La propriété faisant l'objet de l'expertise est délimitée intérieurement par les immeubles Mouhiddine Ben Youssef et Moncef Ben Youssef d'un côté, et par la rue Ali Belhouane de l'autre, à l'entrée principale de la propriété. Au Nord, Mohamed Ben Zakoura, ◦ l'Est, Mohamed Kordoghli d'un côté et Moncef Ben Youssef de l'autre côté. l'ouest, Abdelkrim Ben Youssef et Moncef Ben Youssef d'un côté, et Mouhiddine Ben Youssef de l'autre côté.

Il convient de noter que les parts communes entre les deux parties au litige sont spécifiquement représentées par l'intégralité de la section 2, identifiée dans le rapport d'expertise, d'une superficie totale de 248m2, comprenant le terrain et les bâtiments, ainsi que la zone commune de la première parcelle, représentée par une entrée commune de 26m2. Attendu que toutes les parts du débiteur, Mr Abdelfattah Troudi, ont fait l'objet d'un avis faisant office de saisie immobilière afin de recouvrir la créance faisant l'objet du jugement civil définitif n° 27731 rendu par le tribunal de première instance de Nabeul le 07/11/2017.

5) Mise à prix : Cent soixante-huit mille cent dinars (168.100.000dt).

6) Date et lieu de la vente: la vente aura lieu le Lundi huit Septembre deux mille vingt-cinq (08/09/2025) au tribunal de 1ère instance de Nabeul à partir de 9h du matin.

7) Visite de l'immeuble mis en vente: tous les jours, pendant les horaires du travail.

Observations:

A/ Pour participer aux enchères, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur de Nabeul.

B/ Tout participant aux enchères doit consigner le (1/3) au moins de la mise à prix et ce à la caisse des dépôts et consignations de la recette des finances de Nabeul ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

C/ Chaque enchérisseur doit se faire présenter par un avocat.

D/ Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au Greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocate poursuivant : Maitre EL AIR YOUSRA, pendant les jours et les heures.

2025R02397VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant: Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n° 70/72 Tunis Immatricule R N E n° 000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie: Monia Bent Abdallah Jouini, Titulaire de la CIN n° 02301321, demeurant Avenue de la République Hamman Sousse.

Avocat poursuivant: Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la Cassation, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Identifiant Fiscal: 373343S/A/P/000.

Immeuble saisi: Les parts indivises 86,664583 parts, (86,664583 parts /149760 parts) revenant à Madame Monia Bent Abdallah Jouini au titre foncier n° 15445 Beja dénommé Mekachbia, d'une superficie totale de 2225H88A60C, soit une superficie équivalente aux parts saisies de 1H 30A 54C, situé à 6 km au nord est du pont Trajen,10Km de Oued Zargua et 13Km au sud-est de Beja entre Oued Mejreda et Oued Elboul, à vocation agricole.

Date et lieu de l'adjudication: Tribunal de Première Instance de Béja le 18/09/2025 à 9h.

Mise à prix: Vingt six mille cent huit dinars (26.108,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation:

. L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à17 heures, Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2025S01039VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière

Etude Maitre Ayadi Mohamed

Avocat à rue Ali Bech Hamba Sfax

MF: 581078/E/A/P/000

Poursuivant: Société SOGEM au nom de son représentant juridique, SARL, MF:0036847K, siège social route El Mahdia km 5,5 Sfax.

Domicile élu: Etude Maitre Ayadi Mohamed 7 rue Ali Bech Hamba Sfax immeuble Kchaou Sfax.

Partie Saisie: Lotfi Ben Abouda Mneja, demeurant à route El Mahdia km 4 Sakiet Eddair Sfax, CIN: 01304826, gérant de société.

Il serait adjugé le lundi 15/09/2025 à 9H du matin devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sfax sise à rue Abou El Kacem Chebbi Sfax la totalité de l'immeuble de la partie saisie soit un terrain clôturé partiellement par des murs, sa superficie de 225.68 m2 sur lequel est construit une maison âgée consistant en un rez-de-chaussée comprenant un espace d'entrée de 8,30 m2 de superficie, la surface de la maison et de 140,38 m2 comprenant un hall, salon, séjour, et 3 chambres à coucher, une cuisine et un séchoir au nord de cette cuisine d'une surface de 15,04 m2, une salle de bain et toilette.

L'immeuble est situé à route El Mahdia km 5 Sfax Zanket Mneja borné au sud par une rue privée puis voisin à l'Est par un voisin et un espace commun d'ou l'entrée de l'immeuble saisie à l'ouest par deux voisins et au nord par deux voisins, le premier étage battue sur l'immeuble saisie est la propriété d'un voisin.

La mise à prix: le prix est fixé à 150.000,000 dinars outre les frais et les charges.

La visite de l'immeuble: peut être faite tous les jours de la semaine de 8h du matin à 17h du soir.

Pour plus de renseignements s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposée le cahier des charges ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2025X01038VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

I. Poursuivant: BANQUE NATIONALE AGRICOLE (B.N.A) en la personne de son représentant légal, demeurant Avenue Mohamed V, Bab Bhar - Tunis, I.U. au R.N.E. N°0000123L, élisant domicile au cabinet de son avocat Maître Hatem BEN HASSEN, avocat près la Cour de cassation, sis au 67 avenue Alain Savary Résidence Les Jardins II, 4ème étage - 1082 Tunis.

II. Partie saisie: Madame Amira Bent Afif ZOUARI, CIN : 00298726, demeurant à Résidence ESSARAYA Bloc B APP 12, El Menzah 7 - Ariana.

III. Avocat poursuivant: Maître Hatem BEN HASSEN, avocat près la Cour de cassation, (M.F.426117B/A/P/000), domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II 4ème étage - 1082 Tunis.

IV. Immeuble saisi: Le bien immobilier proposé à la vente est situé dans la délégation de Dhamani, gouvernorat du Kef. Il s'agit d'un terrain agricole de forme parallélogramme d'une superficie totale de 16 hectares 60 ares 91 centiares (soit 166091,00 m2) objet du titre foncier n° 14584 Le Kef, composé de la parcelle n° 3 du plan de morcellement du titre n° 8717 Le Kef et appartenant à la partie saisie Amira Bent Afif ZOUARI.

Le bien agricole en question est constitué d'un terrain agricole de forme irrégulière, en pente du nord vers le sud-est, propice à la grande culture et au pâturage. Une partie de ce terrain a été exploitée pour la culture d'oliviers, mais elle est aujourd'hui complètement à l'abandon, sans irrigation ni entretien (taille et lutte contre les champignons). Elle' est également laissée à l'abandon pour le pâturage des animaux.

Le titre foncier n° 14584 Le Kef est délimité par :

- Au nord: chemin agricole partant de la borne n° B : 30 jusqu'à la borne n° B : 22 du même titre.

- ◦ l'est: cours d'eau jusqu'à la borne n° B :21.

- Au nord: le terrain du voisin Khaled Ben Moustafa TALBI jusqu'à la borne n° B :15.

- ◦ l'ouest: la route reliant la ville de Dahmani à la zone El Médina jusqu'à la borne n° B :30.

V. Mise à prix: 265.745,600 Dinars frais et honoraires taxés en sus.

VI. Date et lieu de la vente: Lundi 08/09/2025 au Tribunal de première instance du Kef sis A venue Hédi CHAKER - Le Kef à partir de 9h du matin.

VII. Observations: l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peuvent participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers (1/3) de la mise à prix et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région ainsi que toute autre autorisation exigée par la loi en vigueur.

2025402804VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de quarante pour cent (40 %)

- La créancière saisissante : La Société Tunisienne de Recouvrement des Créances "S.T.R.C", représentée par son représentant légal, société anonyme inscrite au Registre National des Entreprises sous le numéro 719413J, ayant son siège social au 52, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble de la STB, Africa, Tunis 1001. Agit en qualité de cessionnaire de la Société Tunisienne de Banque STB , en vertu de la notification de cession de créance effectuée par l'huissier de justice Maitre Monji El Aïssaoui en date du 11/08/2020, sous le numéro 132988, élisant domicile chez son avocate Maitre Wissem Bouaben, dont l'étude est sise au N°10 Rue 8003 étage 3 Montplaisir Tunis 1073, M.F 1118030/L (La créancière saisissante).

-Le débiteur saisi: Monsieur Mondher Arafoui, titulaire de la carte d'identité nationale n° 00730964, sans registre de commerce connu, profession non précisée, demeurant au 2, Avenue de l'Indépendance, Den-Den, et domicilié au cabinet de son avocat Me Hafedh Ghadhoun, sis au 45, Avenue Habib Bourguiba, Tunis (Le débiteur principal).

-L'avocat Poursuivant : Maitre Wissem Bouaben Avocate à la cour de cassation, dont l'étude est sise au N° 10 Rue 8003 étage 3 Montplaisir 1073 Tunis.

-Désignation des quotes-parts indivises objet de la saisie :

Toutes les quotes-parts indivises appartenant au saisi dans l'immeuble objet du titre foncier n° 137056 Tunis (anciennement 83320), extrait du titre foncier original n° 20928, dénommé "Caiola Francisco", d'une superficie totale de 45.365 m°.

La partie saisie est une parcelle de terrain nu de 300 m2, jouxtant une zone résidentielle dans la région de Jayara, au nord de Borg Chakir, le long de la route n°4 reliant Borg Chakir à Zahrouni, correspondant à une quote-part de 300/45.365.

-Mise à prix: La mise à prix des quotes-parts indivises saisies , après réduction de quarante pour cent (40%) est fixée à vingt deux mille deux cent soixante dinars (22.260,000DT) auxquels s'ajoutent les frais de l'adjudication.

-Date et lieu de l'adjudication : La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1 "" instance de Tunis 2 sis à Route Mjez El Beb Sidi Hassine Tunis, le lundi, Premier Septembre Deux mille vingt Cinq (01/09/2025), à partir de 9 heures.

-Visite et constat des lieux: chaque jour et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe de tribunal de première instance de Tunis 2 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

-Participation aux enchères : se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2025402824VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maitre Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27bis, Rue De Liban Tunis-Tel : 71 280 156 Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, S.A inscrite au R.C n° B167001997 sise à Tunis son avocat elu Maitre Kamel Ben Fredi, 27 bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : Thameur Ben Abdelhamid Ben Mohamed Esseghaier El Maghzaoui, CIN 08358668, demeurant à sidi Makhlouf, Mednine.

Avocat poursuivant : Maitre Kamel Ben Fredj, 27bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soient 10000/1182000 parts revenant à la partie saisie dans le titre foncier N° : 7114 Zaghouan, dénommé « Dhaiet el Tayes » d'une superficie de 10000 m2, situé à Bouficha Zaghouan, il s'agit d'une huilerie moderne.

Mise à prix : La mise à prix après remise de 40% est fixée à 386289d 600.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le Lundi 08/09/2025 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Zaghouan.

-La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

-La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l' Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Zaghouan.

2025402829VEPA1

Avis aux créanciers

FAILLITE

Société SOPEM SUD

Siège Social :Route Ras Jdir Ben Guerdane

I.U 0603810F

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de

Médenine le 09/07/2025 sous le N° 2475 il a été décidé ce qui suit :

- La faillite de la Société SOPEM SUD

- La désignation de Mme DHOHA BEN MESSAOUD en qualité de juge commissaire

- La désignation de MR ZERRIAA TAIEB en qualité de syndic de faillite

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans un délai de 15 jours à partir de la parution de l'annonce au jort par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

ZERRIAA TAIEB (98424840).

Boite postale n° 605 Houmet Essouk 4180 Jerba.

2025R02348VEPA2

FAILLITE

Société DJERBA SECURITE

Siège Social : Avenue Salah Ben Youssef MIDOUN JERBA

I.U 1587931B

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Médenine le 09/07/2025 sous le N° 2471, il a été décidé ce qui suit :

- La faillite de la Société DJERBA SECURITE

- La désignation de Mme DHOHA BEN MESSAOUD en qualité de juge commissaire

- La désignation de MR ZERRIAA TAIEB en qualité de syndic de faillite

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans un délai de 15 jours à partir de la parution de l'annonce au jort par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

ZERRIAA TAIEB (98424840)

Boite postale n° 605 Houmet Essouk 4180 Jerba.

2025R02349VEPA2

FAILLITE

Société TUNISIA ULM loisirs

Siège Social : Route avenue Habib Bourguiba Midoun Jerba

I.U : 1066092 N

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Médenine le 09/07/2025 sous le N° 2449 il a été décidé ce qui suit :

- La faillite de la Société TUNISIA ULM loisirs

- La désignation de Mme DHOHA BEN MESSAOUD en qualité de juge commissaire

- La désignation de MR ZERRIAA TAIEB en qualité de syndic de faillite

Les créanciers sont invités a produire leurs titres de créances dans un délai de 15 jours à partir de la parution de l'annonce au jort par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

ZERRIAA TAIEB (98424840)

Boite postale N° 605 Houmt Souk 4180 Jerba

2025R02350VEPA2

Vente des biens mobiliers et immobiliers de la société NOFASUD Médenine

Société Nouvelle Faïencerie du sud

Siège social : Route Ben Guerdane Médenine

IU 169691996B

Le tribunal de première instance de Médenine a décidé en date du 09/07/2025 dans l'affaire N° 2114 la cession des biens mobiliers et immobiliers de la société en faillite société nouvelle faïencerie du sud (NOFASUD) détaillés dans le rapport du syndic de faillite et le juge commissaire en date du 17 janvier 2022 à la société carrières Tejra représenté par son représentant légal MR Cherif Karoui pour un montant de trois millions quatre cents milles dinars et ordonne au syndic de faillite d'achever toutes les procédures de vente.

2025R02351VEPA2

Décision d'ouverture de procédure de règlement judiciaire

Société Blue Beach

R.N.E 1394954N

Siege social : 08 Rue Irak Bur 10 - 2ème étage Bab Bhar 1002 Tunis

En vertu de la décision numéro 1059 rendue par le premier vice-président du tribunal de première instance de Tunis le 10/07/2025, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la société Blue Beach et la nomination de Madame Nesrine Ben Khdim juge commissaire et de Maitre Najeh Sghaier administrateur judiciaire pour étudier le programme de sauvetage présenté par la société, examiner la situation économique, financière et sociale de l'entreprise, le contrôle de la gestion et l'élaboration d'un rapport au juge administrateur dans un délai de 4 mois de la date de ladite décision.

Ceci dit Les éventuels créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains d'administrateur judiciaire et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis au 14 rue Ali Bach Hamba 1er étage - Tunis. Tel (28144883-99883007).

2025R02362VEPA2

ANNONCE DE JUGEMENT DE PRESENTATION

Par le jugement n°325 du 21/01/2025 par le Tribunal de première instance de NABEUL été déclaré initialement «nommé le plaigant Yassine BEN MOHAMED ECHEDHLI TABEN comme tuteur de sa mère madame EMNA bent MOHAMED MARZOUKI née le 24/07/1943 présenté de gérer ses affaires et ses revenues de la meilleure façon possible et de mettre à sa charge les frais de justice ».

2025R02379VEPA2

Décision de la nomination de deux mandataires de justices

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Sousse 2 du 15 juillet 2025 relative à la désignation de deux mandataires de justice Mr Makram ABDERAHMEN et Mr, Yassine BOUDRIGA sur les patrimoines de le société Huilerie Salah identifiant unique 1192312L.

2025S01029VEPA2

Décision de la nomination de deux mandataires de justices

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Sousse 2 du 15 juillet 2025 relative à la désignation de deux mandataires de justice Mr. Makram ABDERAHMEN et Mr, Yassine BOUDRIGA sur les patrimoines de Fraj BEN TAIEB KHALFALLAH identifiant unique 0182100M.

2025S01030VEPA2

Décision de la nomination de deux mandataires de justices

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Sousse 2 du 15 juillet 2025 relative à la désignation de deux mandataires de justice Mr. Makram ABDERAHMEN et Mr. Yassine BOUDRIGA sur les patrimoines de la société SAM OLIVIER identifiant unique 1888985Q.

2025S01031VEPA2

Tribunal de Première Instance Sousse Affaire Distribution n° 248

Avis d'ouverture de Distribution des Deniers Articles 466-468 CPCC.

En vertu de la décision du Juge Chargé de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers au Tribunal de Première Instance de Sousse, en date du 30/07/2025 affaire distribution n° 248.

Il a été ordonné l'ouverture de la procédure de distribution suite à la requête d'ordre présentée par Maître Imad Eddine CHEBAANE pour la compte de la Banque de Tunisie, élisant domicile à son étude Il rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, et après consignation d'un montant de 85.000,000 D à la caisse des dépôts et consignation le 13/03/2025 reçu n° M023933 provenant de la vente du bien objet du Titre Foncier n°

133809 Sousse, revenant à Monsieur Hamdi TOUATI, demeurant à Oued Kharroub n° 7 rue 142 SOUSSE, et Madame Abra ABDELBARI, demeurant à Khezama Ouest rue Abdelaziz JERBI SOUSSE.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion présenter dans les trente jours de l'annonce ou de la réception de lettre recommandée, une demande de collocation et produire ses titres de créance au Greffe du Tribunal et les privilèges de la créance, par l'intermédiaire d'un Avocat dont il élit domicile à son étude.

2025S01033VEPA2

Règlement judiciaire

STE « AURASOL »

Siège social : 09 rue Amen Manzeh 8, 2037 ARIANA MADINA

Registre du commerce : 1194781X

CNSS : 34587772

En vertu de la décision n° 363 rendue par le Tribunal de Première Instance de l'Ariana en date du 11 juin 2025 , il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire en faveur de la société « AURASOL », la désignation de Madame Adeb Hayfa ,en qualité de juge commissaire et la désignation de Monsieur Ben Salem Faouzi en qualité d'administrateur judiciaire, ayant pour mission, l'examen de la situation économique et financière de la société en vue de l'aider, inventorier et évaluer ses biens .

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs créances au bureau de l'administrateur judiciaire, sis au 12 rue Cyrus le grand, 2*8 étage, bureau n°15; Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis.

2025402803VEPA2

Décision d'un changement de liquidateur

En vertu d'une décision rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Grombalia en date du 07/10/2025, pour l'affaire N° 159, Madame ABIR JEBRI a été remplacée par Monsieur Ben Amor Mustapha en tant que liquidateur à la succession du défunt Mongi Ben kahla, pour entreprendre l'achèvement des travaux de liquidation conformément à la loi et sous la supervision du juge contrôleur.

Toute personne intéressée pourra s'adresser au liquidateur à son bureau sis au 08 Rue Koweit 2ème étage Bureau N° 10 Lafayette Tunis - Tel 97554399/71830092.

2025402806VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour les exercices 2020-2021-2022-2023

La société industrielle de blocs « SOIB »

S.A au capital de 350.000.000 TND

2 Rue Bach Hamba 7000-Bizerte

Matricule fiscal : 1109491M.A.M/000

CNSS (Employeur N°):273371- 25

Les actionnaires de la société industrielle de blocs « SOIB » sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 qui se tiendra le 28 Août 2025 à 10h au siège social de la société ATD SICAR Sise aux berges du Lac 1053, Rue Lac Léman, Résidence Regency à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1-Entériner le retard pris pour la tenue de |'assemblée appelée à statuer sur les états financiers des années 2020, 2021, 2022 et 2023

2-Lecture et approbation des rapports d'activité établi par le conseil d'administration au titre des exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.

3-Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes au titre des mêmes exercices.

4-Examen et approbation des comptes des exercices clos au 31/12/2020 et au 31/12/2021 et au 31/12/2022 et au 31/12/2023

6- Approbation des conventions réglementées entrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5-Quitus aux administrateurs.

6-Affectation des résultats des exercices clos au 31/12/2020 et au 31/12/2021 et au 31/12/2022 et au 31/12/2023.

7-Nomination et/ou renouvellement des administrateurs.

8- Nomination et/ou du commissaire aux comptes.

9-Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Tous les documents sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2025R02396SANB3

CONVOCATION

Sté CARTONNERIE TUNISIENNE

SA au capital de 4.617.250 DT

Siège social: 14, Rue du commerce Z.I la Charguia 1-1080 Tunis Carthage

R.N.E: 0013953M

Les actionnaires de la Société Cartonnerie Tunisienne, sont convoqués le Vendredi 12 Septembre 2025 à 09h30, à une Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra au siège social de la société, 14, Rue du Commerce, Z.I La Charguia I, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour de l'AGE

1. Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2. Maintien de l'activité de la société.

3. Lecture et approbation du rapport de l'expert relatif à la réévaluation des constructions de la société.

4. Augmentation du capital social en numéraire à libérer de moitié à la souscription.

5. Lecture et approbation s'il y a lieu du rapport du Conseil d'Administration sur les modalités de l'augmentation du capital.

6. Délégation de pouvoirs.

2025402792SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire Exercice 2023 (Session 2)

SOCIETE D'ASSISTANCE EN MANAGEMENT D'ETUDES ET DE FORMATION «SAMEF»

S.A au capital de 220.000 DT

23, Rue Emir Abdelkarim, Mutuelle Ville -1082 - Tunis

Identifiant unique: 0000649N

MF : 0000649N/A/M/000

CNSS: 44132-94

Les actionnaires de la société SAMEF sont convoqués au siège de la société le Lundi 08 Septembre 2025 à 09H00 à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Levée du vice de forme constaté dans la procédure de présentation du rapport du commissaire aux comptes du 27 juin 2025.

2. Résolutions 2023.

3. Quitus aux administrateurs.

4. Questions diverses.

2025402810SANB3

SOCIETE EL BEJI

Société Anonyme au capital de 57 950 dinars

Siège social : municipalité de Sidi Bou Saïd

Identifiant Unique : 0011921V

Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 5 septembre 2025 à 10h au siège de la société sis à la municipalité de Sidi Bou Saïd à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024,

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration

- Affectation du résultat de l'exercice 2024,

- Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2022,

- Renouvellement de la composition du conseil d'administration,

- Nomination du président du conseil d'administration et du président directeur général de la société,

- Divers,

- Pouvoirs pour formalités.

2025402836SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Compagnie se tiendra le mercredi 10 septembre 2025 à 10h du matin au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi Tunis-Carthage pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner sur le retard de tenue de l'assemblée générale

2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de Tunisair et l'activité du groupe Tunisair pour l'année 2021.

3. Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2021.

4. Lecture du rapport spécial des commissaires des comptes.

5. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2021.

6. Affectation des résultats au titre de l'année 2021.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Renouvellement des mandats des administrateurs.

9. Nomination de nouveaux administrateurs au conseil d'administration.

10. Jetons de présence des administrateurs.

11. Jetons de présence des membres du comité permanent d'audit.

12. Approbation d'un emprunt obligataire privé

13. Désignation des commissaires aux comptes pour les années 2022, 2023 et 2024.

Les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du mercredi 20 août 2025 au siège social de la compagnie (Direction Centrale Financière au 2ème étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 7H à 13H).

2025402843SANB3

Convocation à l'assemblee generale extraordinaire

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie se tiendra le mercredi 10 septembre 2025 à 12h30 au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi 2035 - Tunis Carthage, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Décision de continuer l'activité de la société.

2025402844SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Société "Promotion immobilière pour la Communication"

Société à Responsabilité Limitée

Capital: 800 000 dinars

Siège social: Avenue Habib Bourguiba, Zarzis

Matricule fiscal: 900837Z/A/M/000

L'administrateur judiciaire de la société "Promotion immobilière pour la Communication "informe tous les associés qu'ils sont convoqués à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 08 septembre 2025 à 10h00 à l'immeuble klich sis à l'Avenue habib bourguiba zanis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

. La situation financière de la société et discussion des travaux de gestion pour la période antérieure.

. Quitus au précédent gérant et nomination d'un nouveau gérant.

. Nomination d'un commissaire aux comptes.

. Questions diverses.

2025R02376SRLB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale ordinaire reporté

(Séance de régularisation)

Société citoyenne locale « Khir el bled »

Immatriculation unique 1890893H

Capital : 29.000 dinars.

Le conseil d'administration de la société citoyenne locale « khir bled » informe l'ensemble des souscripteurs que suite à l'assemblée générale le 24/07/2025 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et au report de jour il a été décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire reporté pour compléter l'ordre de jour et ce conformément aux dispositions de l'article 35 du décret numéro 15 de l'année 2022.

. Daté le jeudi 28 août 2025 .

. Heure :17 h.

. Lieux : Palais municipal Grombalia.

Ordre de jour :

1) Présentation et approbation du rapport moral de l'exercice(2024).

2) Présentation et approbation du rapport financier de l'exercice (2024).

3) Présentation du rapport de commissaire aux comptes .

4) Quitus des membres du conseil d'administration.

5) Questions diverses.

La présence de tous les souscripteurs et vivement souhaité afin d'assumer la responsabilité collective dans la gestion et le soutien de l'activité de la société.

2025R02388SODB3

Convocation à l'assemblée générale constitutive de la société communautaire locale

reconstruction agricole

Le comité fondateur de la société communautaire locale reconstruction agricole invite tous les participants à assister à l'assemblée générale constitutive qui se tiendra le samedi 06/09/2025 à 9h00 dans la salle des réunions de la municipalité d'El Fahes . Les personnes souhaitant candidater pour un poste au conseil d'administration de la société sont invitées à soumettre leur demande au comité fondateur avant la date de l'assemblée, soit un jour avant la réunion.

Ordre du jour de l'assemblée :

1- Approbation des statuts de la société.

2- ɜlection des membres du conseil d'administration.

3- ɜlection du président du conseil d'administration.

4- Nomination du commissaire aux comptes de la société.

2025R02394SODB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Citoyenne Régionale Sfax Al Izzah,

Route Baghded Immobilier Abd Elmouleh km 0.5 Sfax

Le Conseil d'Administration de la Société Régionale de Sfax Al Izzah invite tous les participants à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 7 septembre 2025, à compter de 11h00, au siège de la troupe scoute Aïn Cheikh Rouho, à Sfax, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Modification du siège social de la société,

- Etablissement des états financiers prévisionnels pour l'exercice 2025,

- Fusion de l'exercice 2024 avec l'exercice 2025 ;

- Présentation d'une proposition de radiation d'un participant de la société et prise des mesures nécessaires.

Pour le Conseil d'Administration de la Société Régionale de Sfax Al Izzah

Président du Conseil d'Administration : Slim Gharsallah

2025X01053SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de clôture du deuxième exercice comptable pour l'année 2024/2025

Nom de la société : Société communautaire Manouba Elbaya.

Siège : Pépinière d'Institutions, Université de la Manouba.

Type : régionale.

Capital social : 24 600 dinars.

Activité : Agricole.

Durée de l'entreprise : 99 ans.

Date et lieu de dépôt du modèle de contrat constitutif le 17/01/2023 sous le n°1 au Tribunal de Première Instance de La Manouba.

Nombre d'actions souscrites : 122 actions.

Valeur nominale de chaque action : 200 dinars.

Nom de l'établissement bancaire : Banque Nationale Agricole, Agence Manouba 03034164010900004454.

Le Conseil d'Administration de la Société communautaire Régionale Manouba El Baya annonce l'invitation de tous les membres participant au capital social de la société à assister à l'assemblée générale ordinaire de clôture de deuxième exercice comptable, qui se tiendra le dimanche 17 aout 2025 dans la Grande Salle de la Commune de Manouba à neuf heures du matin, conformément aux dispositions de l'article 33 du décret présidentiel n°15 de l'année 2022 relatif aux sociétés civiles.

Convocation : Les participants peuvent également, huit jours avant la date de l'assemblée générale ordinaire.

Convoquer l'assemblée générale ordinaire, prendre connaissance au siège social de la société des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes de la société.

Président du conseil d'administration : Fakhri Dine Trabelssi

Tel : 22016206.

Ordre du jour de l'assemblée :

1) Lecture des rapports moral et financier de la société communautaire, ainsi que du rapport ou des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

2) Examiner les comptes et les approuver ou les corriger.

3) Accorder ou refuser le brevet aux broyeurs.

4) Examen des changements intervenus dans les capitaux sociaux.

5) Approbation du rapport financier par les membres du conseil d'administration le comptable et le commissaire aux comptes de société.

6) Election de nouveaux membres du conseil d'administration ou proposition de dissolution de la société communautaire.

7) Révocation d'un membre du conseil d'administration.

8) Mise à jour des statuts de la société.

9) Examen de la situation et du fonctionnement de la société.

10) Convocation à une deuxième assemblée après 15 jours dans les cas prévus par les statuts en cas de non-atteinte du quorum légal.

2025402828SODB3

DIVERS

Avis au public

Certificat de Perte d'un Titre de Propriété

Mme Najia Ben Chedly Ben Mohamed Mersit, titulaire de la carte d'identité nationale n° 00432267, informe avoir perdu le titre de propriété n° 18202/08, et ce, conformément au certificat de perte n° 593 délivré par le poste de la Garde Nationale de Midoun - Djerba, en date du 16/07/2025.

Le titre concerne un bien immobilier dénommé "Sanaa", situé à Midoun, Délégation de Djerba Midoun, Gouvernorat de Médenine, inscrit au registre foncier n° 34385, issu du jugement d'immatriculation n° 22938 rendu le 28/02/2007 par le Tribunal Immobilier de Médenine.

En conséquence, la déclarante souhaite obtenir une deuxième copie originale dudit titre.

Toute personne ayant une objection est priée de la faire valoir auprès de

Maitre FAISSAL Jamai

Avocat près la Cour d'appel

Adresse : Route de Nadhour - Complexe Minenx - 1er étage - Bureau n° 8 - Midoun - Djerba - Medenine.

Et ce, dans un délai ne dépassant : 30 jours à compter de la date du présent avis.

2025R02336DIVD2

Avis

Mme saida bent Boujema Naffeti declare en son droit et au droit du reste des héritiers de sa mère la perte du titre de propriété n° 4464/11 objet du titre foncier 47416 kairouan sise à sbikha gouvernerat de kairouan.

Une attestation de perte a été délivrée par la garde nationale de sbikha le 13/06/2025 N°73.

2025S01035DIVD2

AVIS

Becha Trabelsi titulaire de la carte d'identité N° 01312621 annonce qu'il a perdu son titre de propriété qui se présente en un acte de vente rédigé le 8 juillet 2011 enregistré à Sfax le6 septembre 2011, N° M039391 par les deux notaires Zouhair Kallel et Abdallah Gargouri à propos du magasin d'une superficie de 18 m2, situé à route de Gremda Km 1 Sfax et il veut le remplacer par un autre titre original.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mhamed Trabelsi 26 avenue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X01033DIVD2

Annonce

Hamzewi Khmiça annonce qu'elle possède un 1/2 terrain d'une superficie de 450 m2 avec une maison sise route Boumajed km 8 Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X01034DIVD2

Annonce

Hafedh Torki Karra Yousef annonce qu'il possède un terrain d'une superficie de 5472 m2 sise route El Ain km 24 Sfax et un terrain de 50 oliviers sise route Teniour km 24 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X01035DIVD2

Avis

Mr Jamil Ben Ali Arous et sa sœur Najia annonce que leur titre de propriété concernant la totalité d'une maison de surface 224m2 située au centre de Ataya, Kerkennah, Sfax a été disparu et ils veulent distraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr. Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X01037DIVD2

Avis

Madame Frikha Emna annonce qu'elle est propriétaire d'un Magazin de 19m entre route de Tunis et Taniour Km 6 A V Ali Bech Hanba, que son titre de propriété rédigé le 27 Avril 2011 par les notaires Jarraya Sameh et Khaled Ben Hmida enregistré à Sakit Ezzit le 03/05/ 2011 quittance N° M015044, étant perdu et elle veut en extraire un deuxième original. Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire "Jarraya Sameh" à Sakiet Ezit, dans un délai de 30 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t .toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X01046DIVD2

Avis de Déclaration de Perte

Mr. Hamadi Ajingui titulaire de la carte d'identité nationale N° 00539937 délivrée le 12/07/2018, déclare avoir perdu son titre de propriété N° 17813/09 foncière N° 29136 Ariana situé au village Assahli km 9 Soukra Ariana.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 10 Août 2025.

2025402805DIVD2

Rectificatifs

Rectification d'erreur

Suite à l'annonce n° 2025S01004VEPA1 parue au Journal Officiel n° 115 en date du 08/08/2025, pages 3321 et 3322, relative aux ventes aux enchères publiques.

Il convient de lire :

5 - Les charges grevant l'immeuble :

1. Hypothèque conventionnelle sur la totalité de l'immeuble au profit de l'Union Internationale des Banques d'un montant de 4.200.000.000D, en date du 25/09/2017, dépôt Monastir, volume 2/17, numéro 4646/1.

2. Hypothèque conventionnelle sur la totalité de l'immeuble au profit de l'Union Internationale des Banques d'un montant de 3.300.000.000D, en date du 25/09/2017, dépôt Monastir, volume 2/17, numéro 4647/1.

3. Hypothèque conventionnelle sur la totalité de l'immeuble au profit de la Banque Tuniso-Saoudienne d'un montant de 7.000.000.000D, en date du 04/01/2018, dépôt Monastir, volume 2/18, numéro 26/1.

4. Hypothèque conventionnelle sur la totalité de l'immeuble au profit de Banque Al Baraka Tunisie d'un montant de 5.878.321.070D, en date du 18/04/2018, dépôt Monastir; volume 2/18, numéro 1948/1.

5. Majoration de dette sur la totalité de l'immeuble au profit de Banque Al Baraka Tunisie d'un montant de 614.624.730D, en date du 04/09/2018, dépôt Monastir, volume 2/18, numéro 3928/1.

6. Hypothèque conventionnelle sur la totalité de l'immeuble au profit de Banque Al Baraka Tunisie d'un montant de 2.074.093.988D, en date du 23/05/2019, dépôt Monastir, volume 2/19, numéro 2377.

7. Majoration de dette sur la totalité de l'immeuble au profit de l'Union Internationale des Banques d'un montant de 5.800.000.000D, en date du 12/12/2019, dépôt Monastir, volume 2/19, numéro 5323/1.

Remplace :

5 - Les charges grevant l'immeuble :

1. Hypothèque au profit de l'Union Internationale des Banques en garantie d'un prêt de 4.200.000.000 D.

2. Hypothèque au profit de l'Union Internationale des Banques en garantie d'un prêt de 3.300.000.000 D.

Le reste sans changement.

2025S01045RECZ9

Liste des Titulaires de comptes inactifs

TUNISIE VALEURS-Intermédiaire en Bourse
Siège Social : Immeuble intégra – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
IU : 0341443W

Liste des inactifs comptes en valeurs mobilières

Conformément aux articles 43 et 44 de la Loi de Finances 2025, Tunisie Valeurs, sise au Immeuble intégra Centre Urbain Nord, publie ci-dessous la liste de ses clients identifiés comme inactifs depuis plus de 15 ans.

Nous invitons toute personne concernée à se présenter dans nos locaux **avant le 31 décembre 2025** afin de réactiver son compte.

Passé ce délai, **le droit de recours sera éteint** et le solde du compte concerné sera automatiquement transféré au trésor public conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ordre	Nom et prénom	Identifiant
1	CONFISERIE TRIKI	****1997
2	ABDERRAOUF HASNAOUI	****0895
3	MAGIDA AMARA NEE BEN AMMAR	****0264
4	S.G.S TUNISIE	****1997
5	MOHAMED BESSEGHAIER	****8991
6	ZEINEB MHALLA	****6452
7	MOHAMED BAROUNI	****8521
8	IZDIHAR HENTATI	****7016
9	MHAMED KAMMOUN	****8995
10	ANIS KHOUJA	****1064
11	WAFA MELLOULI	****8094
12	ALI KAMOUN	****3662
13	MED ALI BEN KACEM ZERZRI	****9563
14	MARIEM MEZGHANI	****5312
15	SABRI BEN MOHAMED SASSI	****1647
16	MAHER BEN AHMED GAIDA	****1100
17	HMIDA BEN MED BEN HMIDA	****5675
18	MALIKA KALLEL NEE MAALEJ	****2205
19	YOUSSEF BEN MED BEN AMMAR	********
20	PALM BEACH TOZEUR	****1996
21	WASSIM BEJI	****9641
22	JAMIL MASMOUDI	****8814
23	SAMIA JEMMALI LAHOUAL	****9364
24	MOHAMED AMIN BOUCHAALA	****5804
25	HABIBA GHARBI VVE BOURAOUI	****7523
26	MOHAMED LASSAAD HAFSI	****7287
27	LAZHAR BELHADJ JRAD	****6046
28	AMINE TEKAYA	****6115
29	OLFA GNICHI	****1081
30	HERITIERS HAMED BEN HAJ MOHAMED GUE	****3887
31	M HAMMED BEN MOHAMED LOULOU	****4189
32	BRAHIM BEN ALI HACHICHA	****2624
33	MOHAMED KESSENTINI	****9277
34	OLFA BENT NOUREDDINE BEN AYED	****1018
35	SALEM BEN OTHMANE MARRAK	****9676
36	NABIL HANAYEN	****5330
37	HASSEN BEN ABDELFATTEH AKROUT	****2387
38	MONCEF MERMECH	****9497
39	MUSTAPHA EL FALEH	****4328
40	INES EL MOKHTAR	****5703
41	MOHAMED BEN MOHAMED KOTTI	****2782
42	AYMEN BEN NEJIB BEN YOUNES	****3312
43	RATIBA BEN AYED NEE TURKI	****5933
44	NAOUFEL BEN RACHID BEN TERDAYET	****3265
45	MOHAMED DOUGAZ	****6979
46	HANEN DIMASSI	****7335
47	LOTFI FELFEL	****5048
48	LASSAAD RADHOUANI	****7333
49	SOUAD JABALLAH EP ZRIBA	****3426
50	AMINA BEN SAIDA	****3856
51	IMEN BENT MOHSEN KHARRAT	****8002
52	HAITHEM BEN ALAYA	****5160
53	ABOUDA HACHICHA	****1969
54	KHEDIJA MAHERSI EP TABABI	****5415
55	MALEK REJIBA	****5582
56	HATEM BEN AHMED SELLAMI	****3326
57	LEILA LOUHICHI EP BEL HADJ ALI	****9641
58	HAFEDH KAROUI	****9930
59	ASMA BENT MOHAMED YAICH	****3181
60	DORRA TLILI	****2872
61	FATHIA BENT ALI BOUZID	****1071
62	AHMED BEN MUSTAPHA	****5541
63	MONCEF GOUIDER	****4106
64	MEHDI BEN ABI ZID	****4836
65	MOHAMED EMIR CHAFTAR	****7297
66	MOHAMED ALI MEDDEB	****5101
67	HEYKEL HAMOUDA	****5824
68	IMEN LTAIEF	****7202
69	SONIA FAKHFAKH NEE ZOUARI	****8197
70	ZOHRA BENT JALELEDDINE MELLOULI	****6461
71	WISSEM BEN AMMAR HAJJI	****8119
72	AZZA CHELLOUF	****8360
73	KHALED MAHJOUB	****4334
74	AMEL BEN GHARBIA	****0491
75	HEND OUINNICHE	****5110
76	AMINA BIBI	****1333
77	FARAH DERBEL	****1333
78	FATMA EZZAHRA DERBEL	****1333

2025R02395BCFA5

Mena capital Partners -Intermédiaire En Bourse –
Adresse.5 bis rue du lac de Tibériade 1053 les berges du lac
RNE :0496886B

Publication de liste des comptes inactifs

En vertu, des articles 43 et 44 de la loi de Finances 2025, la société Mena capital Partners publie la liste de ses clients identifiés comme inactifs depuis plus de 15 ans.

Nous invitons toutes les personnes concernées à se présenter à notre siège social avant le 31 décembre 2025 afin de réactiver leur compte. A l'expiration de ce délai, le solde du compte concerné sera automatiquement transféré au trésor public, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Nom et prénom	cin
BEN KHALFALLAH ahmed	621.....
BEN KHALFALLAH SAID	964.....
BEN KHALFALLAH Saida	964.....
BEN KHALFALLAH Sami	413.....
BEN KHALFALLAH SONIA	550.....
GARBOUJ RAFIKA	860.....
BASTI MED FARES	.....
BASTI CHAIMA	.....

2025R02401BCFA5

STB Finance Intérmédiaire en bourse

Société Anonyme de capital de 6.500.000 Dinars

Sise au 34, Rue Hedi Karray El Menzah IV-1004 Tunis

Identifiant unique : 0001974D - Matricule Fiscale : 1974D/P/M/000

Agrément N° 003/91 du 29/10/91

Tél : 70 221 670 Fax : 71 718 450

Liste selon la Loi n°48 du 09 décembre 2024 de la loi de finance 2025 article 43 et 48

س ت ب فينانس

شركة خفية الاسم رأس مالها -6.500.000 دينار

المقر الاجتماعي : 34 نهج الهادي كراي - المنزه 4- 1004 تونس

المعرف الجبائي عدد 1974DPM000

ترخيص عدد 003/91 بتاريخ 29/10/1991

الهاتف 70221670 الفاكس 71718450

قائمة وفق القانون عدد 48 لسنة 2024 مؤرخ في 9 ديسمبر 2024 يتعلق بقانون المالية لسنة 2025 الفصل 43,الفصل 48

	Nom & Prenom	CIN	ADRESSE
1	ABBAS DHAFER	00000000	0000
2	ABDELJAWAD NIDHAL	04852***	0000
3	ABID FADHEL ABID FADHEL	00000000	0000
4	ACHOUR AMINE	00467***	0000
5	AFFES NAIMA NEE ALOULOU	00000000	000
6	AKKARI MEHDI	04816***	3 RUE EL OUERGHI TUNIS
7	ALBOUCHI MAYA	0045***	0000
8	ALBOUCHI KAIES	00000000	0000
9	ALOULOU KHADIJA	00410***	0000
10	AMAMOU LEILA	00000000	0000
11	AMAMOU INES	00000000	0000
12	AMAMOU AYMEN	00000000	0000
13	AMAMOU SALEM	00000000	0000
14	AMARA MOHAMED	00000000	0000
15	AMARA EP ABBAS NEILA	00000000	0000
16	AMMAR CHERIFA NEE BAOUAB	00000000	CO HJ TAIEB BAOUAB 5 RUE AMIRABDELKADER 2070 LA MARSA
17	AMRI AHMED	07851***	0000
18	ASILE DES VIEILLARDS .	12345***	0000
19	ATALLAH HMIDA	000022***	RESIDENCE EL ALYA ESC C3 APP 5EL MANAR 2 2092 EL MENZAH
20	ATTIA ALLEM	000000000000	0000
21	ATTIA LAMAA	00000000	0000
22	AYACH FATMA	10000000	0000
23	AYANI FETHI	05660***	0000
24	B GACEM ZERZERI HAMIDA	00155***	16 RUE SIDI BOUKHRISSAN1008 TUNIS
25	B. YOUSSEF VERONIQUE	00000000	0000
26	BABBI NEZIHA	03064***	0000
27	BABBI AICHA	03113***	0000
28	BABBI MED SGAIER	00000000	0000
29	BABBI HABIB	03002***	0000
30	BACCAR AMEL	01555***	0000
31	BACCAR SOUHEIL	00000000	0000
32	BADRI NAZIHA	00000000	0000
33	BADRI JALEL	00000000	0000
34	BANNOUR YOUSSEF	00000000	0000
35	BANNOUR FATMA BANNOUR FATMA	00000000	0000
36	BARKALLAH FATMA	1256025	0000
37	BATTA MOHAMED ALI	00000000	0000
38	BAYAR MOUNIRA	000000	0000
39	BAYAR YUSRA	00000000	0000
40	BAYAR YAHIA	0000000	0000
41	BE GUIRAT LAROUSSI	00000000	0000
42	BECHEDLI SAMIA .	00109***	0000
43	BEL HADJ ALI MONIA P/C HTIERS HABIB BEL HADJ	00000000	0000
44	BELFKI SALEM	45632	0000
45	BELGACEM EMNA BT MD B HASSEN	04116***	0000
46	BELGACEM AICHA BT MD B HASSEN	02870***	0000
47	BELGACEM B MD B HASSEN HASSEN	05507***	0000
48	BELGACEM B MD B HASSEN BOURAOUI	02824***	0000
49	BELGHAIEB WAHID	03206***	0000
50	BELHADJ SAMI	00000000	0000
51	BELHADJ ALI EP STERNLICHT NAGAT	00000000	0000
52	BELHAJ ALI NEJIB	03577***	0000
53	BEN ACHOUR NAJET	76771	0000
54	BEN ACHOUR AMARA-LOTFI	00000000	6 RUE MED EL MELKI EL OMRANE
55	BEN AFIA MAHA	12365	0000
56	BEN AFIA AHMED	25689	0000
57	BEN AHMED NAJLA	56894	0000

58	BEN AHMED HASSEN	00000000	0000
59	BEN AISSA HAMDAN	00000000	ROUTE DU KEF LE BARDO2000
60	BEN ALAYA SARRA	00586***	0000
61	BEN AYED FATAH	01213***	9 RUE DE L` IMPRIMERIE KSAR SAID
62	BEN AYED GHAZI BEN AYED GHAZI	05209***	0000
63	BEN EZZEDDINE MHAMED BEN EZZEDDINE MHAMED	00000000	0000
64	BEN FRADJ FAKER	07519***	0000
65	BEN GUERATE MOKHTAR	00000000	0000
66	BEN GUIRAT FETHI	00000000	0000
67	BEN GUIRAT MEHERZIA	00000000	0000
68	BEN HAJ HMIDA KHEMIS	00000000	0000
69	BEN HAJ HMIDA FATMA	00000000	0000
70	BEN HAJ HMIDA DALILA	00000000	0000
71	BEN HAJ HMIDA DELILA	00000000	0000
72	BEN HAMOUDA KHALED	4100***	0000
73	BEN HMIDENE ABDENASSER	03422***	0000
74	BEN JABALLAH ABDELHAMID	00000000	0000
75	BEN JEMAA RIDHA	0759***	0000
76	BEN JEMAA ZEINEB BENT MHAMED .	00000000	0000
77	BEN JEMIA MED ACHRAF	06479195	0000
78	BEN KHALIFA BECHIR BEN KHALIFA BECHIR	00000000	0000
79	BEN KHELIFA MOHAMED	00000000	0000
80	BEN KHELIFA FATMA	00000000	0000
81	BEN KHELIFA LARBI	00000000	0000
82	BEN KHELIFA BILAL	00000000	0000
83	BEN KHELIFA KAMEL	00000000	0000
84	BEN MUSTAPHA SAMIA	78562	0000
85	BEN MUSTAPHA RIM	00000000	0000
86	BEN MUSTAPHA MED	47852	0000
87	BEN NAJAH NEJIBA	00546***	0000
88	BEN NASR FAOUZI	00000000	0000
89	BEN NOUICER MOHAMED TAHAR	00751***	0000
90	BEN OSMAN HOUDA BEN OSMAN HOUDA	65277	0000
91	BEN REKIK RYM	00055***	0000
92	BEN ROMDHANE B SLIMANE SADOK	00000000	12 RUE EL MAARI ARIANA
93	BEN SAID MOUNIR	00000000	0000
94	BEN SAID SAIDA	00236***	0000
95	BEN SALAH MARWENE	07408***	3 RUE EL OUERGHI TUNIS
96	BEN SALEM SOFIENE	05480***	0000
97	BEN ZINA RIDHA	4100***	0000
98	BENALAYA ALYA	00000000	0000
99	BENALAYA DORRA BENALAYA DORRA	00000000	0000
100	BENALAYA FAYROUZ BENALAYA FAYROUZ	00000000	0000
101	BENHAJ HMIDA MOUNIRA	00000000	0000
102	BENNOUR RIDHA	1007***	0000
103	BERJEB MOHAMED	1694***	9 AV ABDELAZIZ THAALBI IMPASSE 1 EL MENZAH 9 1013
104	BIZID MED KARIM BIZID MED KARIM	0000000	0000
105	BLEDI DRISS	00000000	0000
106	BOUABENE AYED	00000000	0000
107	BOUAFIF SONIA	04100***	0000
108	BOUAFIF HAZEM	04100***	0000
109	BOUAZIZ MED RAMY	00379***	57 AVENUE SALAMBO-HAMMAM LIF
110	BOUDAYA MOURAD	01523***	32 AV L INDEPENDANCE MANZEL BOURGUIBIZERTE
111	BOUDAYA ZOUBEIR	01533***	25.RUE TAEIB M'HIRI MENZEL BOURGUIB
112	BOUDAYA NADA	05620***	AV L INDEPENDANCE MENZEL BOUGUIBABIZERTE
113	BOUDAYA EP TAYECHI HOUNEIDA	05622***	96 RUE HH ABD WAHEB CITÉ ZADIDMENZEL BOURGUIBA BIZERTE
114	BOUDAYA EP MANDILI WIDED	01542***	52 AV TAEIB M'HIRI MENZEL BOUGUIBABIZERTE
115	BOUGRIBA KAOUTHER	00702***	0000
116	BOUHEJBA KHALED	00703***	3 RUE PLATER
117	BOUHEJBA MALEK	00720***	6 RUE TAREK IBN ZIED MANOUBA
118	BOUKHRIS NACEUR MEHREZ	00514***	0000
119	BOURAOUI MED SAID	00151***	0000
120	BOUTITI JABEUR	01687***	AVENUE 7 NOVEMBRE BENI KHIAR NABEUL
121	BOUZABIA NEJIB	00000000	VILLA 3 RESIDENCE EL HANA - 2070 LA MARSA
122	BOUZAYENE MOULDI	00000000	0000
123	BOUZAYENE INES	00000000	0000
124	BOUZAYENE RIADH	00000000	0000
125	BOUZAYENE SEIFEDDINE	00000000	0000
126	BRIKI HEDI	00000	41 AV DE LA REPUBLIQUE 2033 MEGRINE COUTEAUX TUNIS
127	CHAABANE ADEL	00000000	0000
128	CHAABANI EP KACEM IMEN	00574***	0000
129	CHAARI MED LASSAD	00000000	0000
130	CHAHED SAFIA	00131***	CITE LES ETOILES IMM 4 APP6
131	CHAIEB MD NEJIB PC KHALIL ALLAH	00000	MANAR II CITE EZZAYTOUNA BLOC 4 AP3
132	CHAKCHOUK SAMIHA	1327***	0000
133	CHAKROUN NEJIB	258	0000
134	CHAKROUN YASMINE	00000000	0000
135	CHAOUECH OLFA	00000	0000
136	CHARFEDDINE MONCEF	00000000	0000
137	CHARFI RAKIA	00000000	0000
138	CHARRAD SOUMAYA	05442***	99 RUE JENDOUBA REDES MELIANE 2040

139	CHATTI FOUED	00475358	0000
140	CHEBBI YOUSSEF	00000000	0000
141	CHEHATA MERIEM	45687	0000
142	CHEHATA MED HEDI	23568	0000
143	CHEIKH MEJDI	00299***	0000
144	CHEIKHROUHOU AHMED	00000000	0000
145	CHELBI TAIEB	00000000	0000
146	CHENIK M'HAMED	00101***	0000
147	CHENIK MERIEM	00101***	0000
148	CHERIF ADEL	00000000	0000
149	CHROUDI KAOUTHAR NEE GHATTASSI	01279***	0000
150	DABBABI RIDHA	00124***	0000
151	DABBABI AMEL	00000	0000
152	DABBABI SELMA	0000	0000
153	DABBABI MEHDI	00000000	0000
154	DABBABI HEDI	00000000	0000
155	DALLALI ARBI	0614***	0000
156	DAMEK SONIA	00000000	0000
157	DAMEK LTAIEF	00000	0000
158	DAMEK MED BEN MED	00000000	0000
159	DAMEK SAMIA	00000000	0000
160	DENGUEZLI ZOUHEIR	00000000	0000
161	DENGUEZLI ASMA	00000000	0000
162	DEROUICH HABIBA	00000000	0000
163	DHIB NEFISSA	00000000	0000
164	DHOUIBI NAJEH	02659	0000
165	DIMASSI FATMA BELHADJ	01738***	13 RUE NAPOULSE
166	DJEBALI KAMEL	45632	0000
167	DOGHRI HABIB	00431***	0000
168	EL CADHI FERID P/C HITERS ABDELHAMID	03455***	BP 1 HOUMT SOUK-JERBA 4128
169	EL KEFI ABDELLATIF	00900***	RUE ALI BELHOUANE BEJA
170	EL MKAISSI HALIM EL MKAISSI HALIM	00000000	0000
171	EL OUNI MEHREZ	07366***	0000
172	ESSEGHIR YOUSSEF	04608***	0000
173	FAKHFAKH FIRAS	45632	0000
174	FARHAT HEND	00276***	0000
175	FERJANI WALID	00000000	0000
176	FESSILI MAHMOUD	00000000	ZONE INDUSTRIELLE RUE N15 2035 L
177	FETHI BEL HADJ ALI PC MUSTAPHA HAJ ALI	00000000	0000
178	FEU LAROUSSI B MOHAMED BEN HADJ SASSI	00000000	18 RUE HABIB BOURGUIBA
179	FOUZAI WAEL	07876***	0000
180	GADER MOHAMED	00051***	0000
181	GARGOURI HATEM	00000000	0000
182	GHARBI MOHAMED	00000	0000
183	GHARBI BRAHIM GHARBI BRAHIM	00454***	0000
184	GHAZALI NAIMA	00000000	0000
185	GHORBEL NEJIB	00000000	0000
186	GHORBEL MOUNIRA	00000000	0000
187	GHORBEL AHMED	00000000	0000
188	GHRAIRI HAYET NEE ZOUAGHA	05708***	6 RUE TAIEB MHIRI 6000 GABES
189	GLANZA LEILA	00000000	0000
190	GMARA FAYCAL GMARA FAYCAL	07022***	0000
191	GMARA JAMELEDDINE GMARA JAMELEDDINE	00191***	0000
192	GOUTALI ALI	01480***	3 RUE DE BAGDAD
193	GRIBAA MONGIA	00123***	0000
194	GSSIM HAJER	00000000	0000
195	GUERBOUJ OLFA	00000000	0000
196	GUERBOUJ AMANI	00000000	0000
197	GUIZANI HASNA	00000000	2 RUE IBARHIM REKIK KAIRAOUANI LE BARDO
198	GUIZANI ZIED	0000000	0000
199	HACHICHA HANEN	01266***	0000
200	HADRICHE MED ALI	00000000	0000
201	HAJ ALI FATMA	0000000	0000
202	HAMDANI TAOUFIK	0000000000	0000
203	HAMDI MALEK	00000000	0000
204	HAMDI TAKOUA	00000000	0000
205	HAMDI AYOUB	01566***	0000
206	HAMMAMI FOUED	00735***	59 RUE HALFAOUINE 1006 TUNIS BAB SOUIKA
207	HAMMAMI ABDERRAHMEN BEN AHMED	00415***	0000
208	HAMMAR MOHAMED	01708***	0000
209	HAMMOUDA MED AMIR	8300***	0000
210	HANI ABDELAZIZ P/C MOUNA	00000000	4 RUE EL FELL MENZAH 5
211	HANI ABDELAZIZ P/C MAYA	00000000	4 RUE EL FELL MANZEH 5
212	HANI ABDELAZIZ P/C MD ALI	00000000	4 RUE EL FELL MANZEH 5
213	HANI ABDELAZIZ P/C MERIEM	00000000	4 RUE EL FELL EL MANZEH 5
214	HARRABI KHALIFA HARRABI KHALIFA	00000000	0000
215	HASSIKI MAHMOUD .	01822***	0000
216	HEBAIEB MOUNIR HEBAIEB MOUNIR	00000000	BOITE POSTALE 210 6000 GABES
217	HEMDANE HAMIDA P/C SUCC HEMDANE HASSINE	00000000	0000
218	HERIT. TAABOURI SLIM .	00000000	0000
219	HERITIERS BEN JEMAA HADJ MOHAMED	00000000	0000

220	HERITIERS DOGHRI JOMAA	00000000	0000
221	HERS FERIANI ABBES	00000000	0000
222	HKIMI ASMA	07859***	0000
223	HOUAS SARRA	000000	0000
224	HOUASS MOHAMED	45236	0000
225	JALLOULI ASMA	2188	0000
226	JALLOULI HATEM	00000000	RES LES MIMOSAS BLOC 26 APPT 59 1091 EL OMRANE SUPERIEUR
227	JALLOULI WIJDEN	00000000	0000
228	JALLOULI HAMED	00000000	0000
229	JALLOULI MED MONDHER	00000000	0000
230	JALLOULI FARES	00000000	0000
231	JAOUABI CHEDLY	05142***	28 RUE PATRICE LUMUMBA 1008 TUNISMONTFLEURY
232	JAOUABI BESMA PC AMEL	07045***	0000
233	JAOUABI CHEDLY PC SUCC ABDESSELEM	00051***	0000
234	JAOUADI MED SAID	0000	0000
235	JARRAYA SARRA	0538***	0000
236	JARRAYA TAOUFIK BEN SASSI	0116***	4 AV HAFEDH BRAHIM 2083 LA GAZELLE
237	JEBALIA HAITHEM JEBALIA HAITHEM	00000	0000
238	JEBALIA HASSEN JEBALIA HASSEN	0000	0000
239	JEBALIA SANA JEBALIA SANA	0000	0000
240	JEBARA SOUMAYA	00000000	0000
241	JEBARA LEILA	00000000	0000
242	JEBARA MONIA	00000000	0000
243	JEBARA MOHAMED	00000000	000
244	JEBARA MOEZ	00000000	0000
245	JEBINIANI SADOK	751***	0000
246	JEBINIANI NEJIB	1884***	0000
247	JEBINIANI TAREK	4813***	0000
248	JEBINIANI ADAM	4827***	0000
249	JEGHAM ADEL JEGHAM ADEL	00124***	0000
250	JELILI AMEL .	00328***	0000
251	JENNADI MEHREZ	00221***	0000
252	KAABI SADOK	00000000	0000
253	KALLEL NOURI P/C NADA	12/06/79	71.RUE 18 JANVIER 19521001 TUNIS
254	KALLEL MARIEM	30/01/07	32 RUE ELYSSA S.FREDJ
255	KALLEL MD ABDELLATIF	13/06/04	32 RUE ELLYSSA S.FREDJ
256	KAMOUN MALEK	8722***	10 RUE LARBI ZARROUK
257	KAMOUN RADHIA VVE KARRAY	01133***	RUE ALI B GHEDHAHOM N56
258	KAMOUN MOUNIRA EP KALLEL	01066***	RTE DE TUNIS KM 4 KASSAS TENIOUR
259	KAMOUN HAFEDH	01102***	RTE LAFRANE KM5C/O MD AFFES SFAX
260	KANOUN LOTFI PC MED IHEB	17/01/93	0000
261	KAROUIA HICHEM	0253***	000
262	KAZDHLI RABAH	00000000	0000
263	KHALFALLAH SALAH KHALFALLAH SALAH	00532***	0000
264	KHAMRI LOTFI KHAMRI LOTFI	00338***	0000
265	KHARRAT LEILA	00000000	0000
266	KHARRAT ALYA	0256***	0000
267	KHECHINE ABDELHAMID KHECHINE ABDELHAMID	00000000	0000
268	KHELIF WIDED	00000000	0000
269	KHELIFA HAYTHEM	8456***	0000
270	KHEMAKHEM PC WASSIM	08774***	RTE ML CHAKER KM1
271	KHEMIRI CHERIF .	2528***	0000
272	KHEMIRIA BELGACEM	00000000	0000
273	KHMIRI JANET	78594	00000
274	KHOCHTALI ABDERAHMAN	00000000	0000
275	KORT FIRAS	08975***	000
276	KOUBAJI WASSIM	0000	000
277	KSOURI SIRINE	00000000	0000
278	LAJMI MOHAMED PC ACHRAF	20/05/02	0000
279	LAMMOUCHI AMANI	00000000	0000
280	LAZRAK MED ALI	0000	0000
281	LUSSATO ANITA	00000000	2, RUE PIERRE DE COUBERTIN1001 TUNIS RP
282	LUSSATO ELIO	00000000	2,RUE PIERRE DE COUBERTIN 1001 TUNIS RP
283	LUSSATO RITA	00000000	2BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN TUNIS-1001
284	MABROUK MED ALI MABROUK MED ALI	00000000	0000
285	MAHJOUB NOUREDDINE	00000	0000
286	MAHJOUBI MAHMOUD	00000000	0000
287	MAHJOUBI NAJIBA	00000	0000
288	MAHMOUD ZARROUK MAHMOUD ZARROUK	00000000	0000
289	MAHOUACHI CHAKER	00000000	0000
290	MAHOUACHI JAMILA MAHOUACHI JAMILA	00593***	0000
291	MAJOUL BECHIR MAJOUL BECHIR	00018***	0000
292	MAKNI AMEUR	01359***	0000
293	MAMRA ELIANE	00000000	0000
294	MASMOUDI FATHI PC MOHAMED BEN SALEM	00000000	0000
295	MBAREK HAGER	456321	0000
296	MEDDAH EPOUSE KRICHENE NAJOUA	0000	0000
297	MEGDICHE MED NEJIB	05307***	AV LAFRANE IMP12 MAISON 1 GREMDASFAX
298	MEGDICHE IMEN	05358***	RTE TUNIS KM 1 RUE HASSEN HOSNIABDELWAHAB
299	MESSAOUDI MOUFIDA PC SUCC BECHIR MESSAOUDI	00007***	0000
300	METOUI BESMA PC EYA	25/11/98	0000

301	METOUI BESMA PC MD LAROUSSI	08/01/97	0000
302	METOUI BESMA PC SELIM	15/01/04	0000
303	MHADHBI REBAH	00000000	0000
304	MHAMDI ILYES MHAMDI ILYES	04678***	0000
305	MHIRI ABDELHAMID PC HTIERS MHIRI ALI	00487***	11 RUE DES BIJOUTIERS
306	MISSAOUI NOUREDDINE PC HERS MISSAOUI SADOK	00000000	0000
307	NEJI MED AMINE	45632	000
308	NOUIRA SAMI	00000000	0000
309	NOUVEAUTE TEXTILE NOUVOTEX	B13631998	ZI DJERBA 4180
310	NSIBI RABIA	00000000	0000
311	NSIBI MOHAMED	00000000	0000
312	OUELANI HABIBA	06310***	0000
313	OUERGHI RIDHA	00203***	0000
314	OUERGHI SLIM	00000000	0000
315	OUESLATI SOUAD	00433***	0000
316	RAHALI FADHEL	01695***	0000
317	REKIK WAJD	04633***	0000
318	RHOUMA FAYCAL	03387***	22 RUE SIDI BACHA BOULBABA6012 GABES
319	RHOUMA KARIMA PC RAYAN	16/12/06	0000
320	RHOUMA KARIMA PC AHMED	16/10/00	0000
321	RIAHI NOUREDDINE	0625***	27 RUE TAOUFIK EL HAKIMMANOUBA 2010
322	ROMDHANE HAMDI	7145***	0000
323	SAIDANI SALEM PC SABRINE	14/01/97	CITE EL BASSATINE
324	SALEM JEMAIL	00000000	000
325	SALHI ABDALLAH	00000000	0000
326	SAMTI MOULDI SAMTI MOULDI	2654	0000
327	SANTONI PAUL	00000000	20 RUE ASTARTE CARTHAGE 2016
328	SELMI MED SLIM	000000	0000
329	SELMI INES	00000	0000
330	SELMI DOUJA SELMI DOUJA	00000000	0000
331	SHILI LASSAD	07814***	0000
332	SIALA EPOUSE MNIF NAJOUA	01018***	138 RUE MONGI SLIM 3000 SFAX
333	SLIM ANIS	06805***	CITE ROMMANA 1 RES FOLL ET YASMINE 5 APPT 5 1068 TUNIS
334	SMAOUI FAIROUZ	00000000	0000
335	SOCIETE ALIM SOCIETE ALIM	00000000	0000
336	SOUABNI HAFIDH	00000000	0000
337	SOUJIM SALHA	00000000	0000
338	SOUMNI MOHAMED	145***	0000
339	SOUSSI BRAHYIM SOUSSI BRAHYIM	00000000	0000
340	SOUSSIA FAIZA	00000000	0000
341	SOUSSIA AMEUR	000000	0000
342	SOUSSIA MEHDI	000000	0000
343	STE GLE EXP CARRIERE	B0000001	0000
344	STE HELIOPOLIS	B134021997	0000
345	STE TNE D`EBENISTERIE	12345***	0000
346	STE TNNE P. RECHANGE .	B00000	0000
347	SUCC MOHAMED BEN HASSEN BELGACEM	00000000	0000
348	SUCC SADOK B AHMED MRABET	00000000	0000
349	SUCCESSION MOKADDEM SADOK	00000000	0000
350	TAABOURI MERIEM	00000000	0000
351	TAABOURI INES	00000000	0000
352	TAJINA RYM	000000	0000
353	TAJINA ABDESSALEM	56983	0000
354	TAOUHIRI KHADIJA	00000000	0000
355	TAOUIHIRI ASMA	00000000	0000
356	TAOUIHIRI BELHASSEN	00000000	0000
357	TARROUCHE BEN ABDALLAH MONIA	00000000	0000
358	TEBORBI MED FETHI .	00000000	0000
359	TIFAFI MERIEM	45632	0000
360	TRABELSI SALWA	00000	0000
361	TRIFA MOHAMED PC AMAL	11/09/87	0000
362	TRIFA MOHAMED PC IMEN	10/12/93	0000
363	TRIFA MOHAMED PC AHMED	11/08/91	0000
364	TURKI TIJANI	410***	28 RUE 7421 LES JARDINS D`EL MENZAH EL MANAR 1 2092
365	YAHYANI ANIS	00000000	0000
366	YAHYANI ELYES	00000000	0000
367	YAHYANI NOURA	00000000	0000
368	YOUNES BOUBAKKER	45698	0000
369	ZAOUCHI MOHAMED	0175***	0000
370	ZEHANI FATMA PC MED YASSINE	15/07/00	11 BIS AV DE L'INDEPENDANCE DENDEN
371	ZEHANI FATMA PC HATEM	06/08/94	11 AV DE L'INDEPENDANCE DENDEN
372	ZEMMEL KAIES	04525***	0000
373	ZGHAL SEIF	000000	0000
374	ZGHAL FADHEL	00000	0000
375	ZGHAL YAMINA	000000	1 RUE DES OLIVIERS IMMEUB B1 APPRT 6 2092 EL MANAR 1
376	ZIADI HABIBA .	00000	00000
377	ZOGHLAMI YOUSSEF	1354	0000
378	ZOUARI ALI	00000000	0000
379	ZOUARI HEDIA	00000000	0000
380	ZOUARI FATMA	00000000	0000
381	ZOUARI HATEM	00000000	0000

2025R02404BCFA5

Conformément aux articles 43 à 48 de la loi des finances 2025, la société FINACorp, publie ci-dessous la liste des comptes clients qui **deviendrons inactifs au 1er janvier 2026**.

Nous invitons toute personne concernée à se présenter à notre siège sis au rue du Lac Lochness Les Berges du lac 1053 Tunis pour **procéder à l'activation de son compte d'ici le 31 Décembre 2025.**

Passé ce délai le droit de recours sera éteint et le solde du compte concerné sera transféré au trésor public conformément aux dispositions légales en vigueur.

طبقا للمادتين 43 و48 من قانون المالية لعام 2025 تنشر شركة فينا كورب الكائنة بنهج البحيرة لوكناس 1053- تونس أدناه قائمة بالغة الفرنسية لعملائها الذين سيصبحون غير نشطين في تاريخ 1 جانفي 2026

ندعو أي شخص مهتم إلي الحضور إلي مقرنا قبل 31 ديسمبر 2025 لإعادة تنشيط حسابه

وبعد إنقضاء هذه المدة يسقط حق الإستيناف وينتقل رصيد الحساب المعني تلقائيا إلي الخزينة العامة وفقا للأحكام القانونية النافذة

N°	LIBELLE	ADRESSE
1	LIMAIEM KHEDIJA	SITEX BP 120 SOUSSE
2	MANSOUR KACEM	SITEX BP 120 SOUSSE
3	AOUAME ESSIA	SITEX BP 120 SOUSSE
4	DIMASSI KHALED	2 AVENUE HABIB BOURGUIBA
5	MEGDICHE ABDELKADER	RUE DU 18 JANVIER 1952 SAIEDA MONASTIR
6	DAHMANI ABDALLAH	SITEX PB 120 SOUSSE
7	GANNOUNI HABIB	6 AVENUE DE LA REPUBLIQUE KSAR HELLEL
8	EL MABROUK MANSOUR	CITE BIR EL AIEB LAMTA MONASTIR
9	BEN HADJ SAID MOHAMED	RUE HASSEN HOSNI ABDELWAHEB SAIADA MONASTIR
10	MHENNI ABDELAZIZ	RUE IBN JAZZAR SAYADA MONASTIR
11	BEN ROMDHANE SALAH	C/O SITEX
12	MILED JOMAA	15 RUE 18 JANVIER 1952 SAIADA MONASTIR
13	LAHOUEL BECHIR	45 RUE KAIROUAN KSAR HELLEL
14	MABROUK MABROUK	SITEX BP 120 SOUSSE
15	MAHMOUD RADHIA	RUE TALA KSAR HELLEL
16	FARAH AZZOUZ MUSTAPHA	C/O SITEX BP 120 SOUSSE
17	LANDA HECHEMI	
18	SALAH EP RJEB CHERIFA	RUE 18 JANVIER 1952 LAMTA MONASTIR
19	MHALLA HABIB	C/O SITEX FINACORP
20	NOURI ALI	SITEX BP 120 SOUSSE
21	BEN SALAH MOHAMED	C/O SITEX
22	BEN FEKIH JAMEL	C/O SITEX BP 120 SOUSSE
23	SLAMA ABDELAZIZ	RUE JINEN SIDI TAHAR KSOUR ESSAF MAHDIA
24	BEN SALAH JOMAA	C/O SITEX
25	FEU BASLI TAHAR	135 RUE MED BOUZOUITA KSAR HLEL
26	SAKLI EP AJILI MONGIA	RUE ASSAD IBN FOURAT SAYADA
27	NAGUEZ ADEL	C/O SITEX BP 120 SOUSSE
28	SOUISSI SALAH	12 RUE DE LA REPUBLIQUE SAIADA MONASTIR
29	DJEMMALLI MONGIA	SITEX BP 120 SOUSSE
30	SAIDEN MOUNIR	5 RUE MOBARTINE KSAR HLEL MONASTIR
31	RIANI ALI	C/O SITEX
32	FTISS EMNA	C/O SITEX
33	BEMBLA SALEM	RUE SAKIET SIDI YOUSSEF TUNIS
34	JBALI ABDALLAH	SITEX BP 120 SOUSSE
35	SLIM WASSILA	C/O SITEX
36	CHAIEB RIDHA	AVENUE IMEM MOSLEM KHEZAMA OUEST SOUSSE
37	KHARROUBI DRISS	9 RUE FARHAT HACHED KSAR HLEL MONASTIR
38	BEN CHAABENE AZIZA	126 CITE ETTAIMIR SOUSSE
39	KHOFFI ALI	8 RUE TAHAR SFAR KSAR HELLEL

1

40	GARDABBOU BACHIR	RUE DJERBA KSAR HELLEL
41	MEKSI MONGI	C/O SITEX BP 120 SOUSSE
42	SOUILHI ABDESSLEM	37 RUE MED HAFSA LAMTA MONASTIR
43	OUERDANI BOURAOUI	C/O SITEX
44	MZOUGHI AHMED	C/O SITEX FINACORP
45	MAHJOUB BOURAOUI	BP 120 SITEX SOUSSE
46	CHATTI YOUSSEF	SITEX BP 120 SOUSSE
47	RAIES AICHA	SITEX BP 120 SOUSSE
48	EL HADDED AICHA	5 RUE EL MOURABITINE KSAR HELLEL
49	GHRABA KHADIJA	C/O SITEX
50	DIMASSI MAHBOUBA	131 RUE DES RESISTANTS KSAR HELLEL
51	EL KHOFFI ZAHIA	RUE DE BIZERTE
52	MARZOUK NEZIHA	RUE MOHAMED ALI SAYADA
53	ZORGATI MOHAMED SALAH	
54	GHADHAB MONGIA	
55	CHAOUCH HALIMA	73 RUE EL MINA SAYADA MONASTIR
56	FGAIER MOHAMED	SITEX BP 120 SOUSSE
57	JOOBOR MOHAMED	RUE SIDI ABDESLEM SAIADA MONASTIR
58	SAIDENE MONIA	5 RUE EL MOURABITINE KSAR HELLEL
59	FRIGUI MOHAMED ALI	SITEX BP 120 SOUSSE
60	BAHRI MOHAMED KAMEL	RUE DU 7 NOVEMBRE 1987 SAYADA MONASTIR
61	CHERCHIR MERIAM	RUE TAHAR SFAR N°34 KSAR HELLAL MONASTIR
62	TOUIL MOHAMED	19 RUE AHMED TLILI KSAR HELLEL
63	ZARRAD AICHA	RUE SIDI BOUZID KSAR HELLEL
64	CHARFI FAIZA	SITEX BP 120 SOUSSE
65	HADJ SAID CHEDLIA	SITEX BP 120 SOUSSE
66	EL AJMI MOUSSA	6 RUE DU MAROC KSAR HELLEL
67	SGHAIER ALI	SITEX BP 120 SOUSSE
68	BEN HASSEN EMNA	SITEX BP 120 SOUSSE
69	BEN SALEM MOHAMED	20 RUE ECOLE EL HILEL KSAR HELLEL
70	ROUATBI AIADI	C/O SITEX
71	SAIDENE MOHAMED	53 RUE DES RESISTANTS KSAR HLEL
72	SLIMAN HEDI	12 RUE IBN KHALDOUN KSAR HLEL MONASTIR
73	DJELILI HABIB	C/O SITEX
74	HMED EP BABROUCHI TURKIA	C/O SITEX BP 120 SOUSSE
75	FEU AMARA HASSEN	C/O SITEX
76	DOUIRI EP FARHAT RACHIDA	CITE ENNADHOUR LAMTA MONASTIR
77	BOULILA MOHAMED SALAH	C/O SITEX BP 120 SOUSSE
78	HAMED NASR	SITEX BP 120 SOUSSE
79	OUERDANI HAJER	
80	HEDHIRI ABDELAZIZ	16 RUE AMINE RAIHANI CITE RIADH SOUSSE
81	YOUSSEF HEDI	24 RUE DE LA GARE MSAKEN
82	BOUZID SALEM	RUE AHMED BOUSAA BOUHJAR MONASTIR
83	HAMMOUDA MONGIA	C/O SITEX
84	SALAANI YAKOUTA	36 CITE IBN KHALDOUN SOUSSE
85	CHAIBI MOULDI	SITEX BP 120 SOUSSE
86	MOKNI VVE BOUKADHABA HABIBA	RUE MOKHTAR HAJRI BOUHJAR MONASTIR
87	MTAT MHAMMED	RUE IBRAHIM IBN EL AGHLEB KSAR HELLEL
88	SMA MUSTAPHA	AV HABIB BOURGUIBA MSAKEN
89	OUERDANI NOHA	
90	FOURATI LANDA NOUR EL HOUDA	20 RUE 455 SOUSSE
91	MARZOUK MOHAMED	RUE EL QODS 5035 SAYADA
92	BOUHWEL ZOHRA	NOUVELLE CITE SAYADA
93	BOUSSETTA VVE ZAYATI ZINA	41 RUE TAHAR BEN ACHOUR KSAR HELLEL
94	DIMASSI TAHAR	RUE KAIROUAN KSAR HELLEL

En application des dispositions de l'Article 43 et suivants de la loi de finance 2025, BNA CAPITAUX publie la liste des clients détenteurs de comptes qui n'ont enregistré aucun mouvement durant 15 années consécutives.

Le droit de disposer des avoirs sera déchu, si aucune opération ne sera effectuée avant fin décembre 2025, passé ce délai BNA CAPITAUX procédera à liquidation des comptes au profit de la Trésorerie Générale de Tunisie.

ABDELHEDI AHMED	BEN YOUNES HAMZA	FAKHFEKH MOURAD	LAAZIZI DALENDA
AMARA DONIA	BESBES ALYA	FARHAT TAHAR	LAHKIMI AHMED
AMARA MARKEM	BESBES AMEL	FELLAH SAMIRA BENT MUSTPHA	LIOUI KHALED
AMARA MOUNIR	BESBES BEYA	FENDI MERIEM	MACHGHOUL SAMIR
ARGUI MOHAMED SALAH	BESBES FATMA	FENDRI SAMIA	MACHLEH AMIRA
AROUA ABDELMAJID	BOUAMOUD MOHAMED WASSIN	FENDRI THOURAYA	MANAI RADHOUENE
ATTAR FAOUZI	BOUCHOUCHA ALI	FOURATI KAIES	MEKKI SAMIRA
AYARI BECHIR	BOURAS MEHDI	FOURATI NOUREDDINE	MZAH ZEINEB
BALI MERIEM	BOUZGAROU SOFIENE	FRADI TAHAR	NAIFER BESMA
BANI HAMIDA	BOUZIDI HABIBA	GHARIANI KHALED	NAIFER MANEL
BEJAOUI KARIM	CHAABOUNI AHMED	GHARIANI RAFIAA	OUERTANI FATEH
BELKHIRIA AMINA	CHAOUCHE AHMED BEN ALI	GHAZOUENI NOUHA	RATEL SAMIR
BELKHIRIA AMIRA	CHAREF EL ANSARI RYM	GUEDOUAR MHAMED	ROUINI OUMAYMA
BELKHIRIA CHOKRI	CHAREF FAIROUZ	GUESMI ABIR	SAADA KHALIFA
BELLAAJ ADEL	CHARFI MOUNIRA	HADRICHE BRAHIM	SASSI BRAHIM BEN MOHAMED
BEN BRAHIM TAHAR	CHARMITI HAMADI	HAFFAR IHEB	SAYEH AHMED
BEN DHIAB MOHAMED	CHARMITI NEJIBA	HALLAB AMIRA	SETTI HATEM
BEN HAJRIA MIZOUNI	CHEIKH NOUREDDINE BEN HAMD	HALOUANI NEE HOUAS JAMILA	SITNA
BEN HAMMOUD MONCEF	CHERIF CHADIA	HANNEFI FATMA	SKHIRI MOHAMED BEHIR BEN ALI
BEN HAMOUDOU GHASSEN	CHERIF FARAH	HERITIERS JENDOUBI & CONSORT BE	SOUDANI ABDELMAJID
BEN HAMZA ABDESSATTAR	CHERIF FERIEL	JEBRI AKREM	SRAIEB MERIEM
BEN HMIDA SAIDA	CHERIF MOHAMED OMAR	KAMMOUN TIJANI	TAIEB FETHI
BEN JERAD OMRANE	DAMMAK WALID	KARABORNI SAMI	TALBI ROMDHANE
BEN MABROUK KALTHOUM	DEGHIM HAYTEM	KCHOUK BRAHIM	TANNOUBI SAHBI
BEN OTHMENE SARRA	DRISS RIM	KEDDOUS KHALED	TRIAA RABEH
BEN SAAD MOHAMED	EL AIDI HAYTHEM	KEDDOUS TAREK	TURKI FETHI
BEN YAHIA NAIMA	EL OUAER BOURAOUI	KELAI ELYES	YACCOUBI YOUSSEF
BEN YAHIA NEJIBA	ELLOUZE ABDESSALEM	KELAI TESMINE	YAZIDI MUSTAPHA
BEN YAHIA SLIMANE	ESSID SIHEM	KHALIFA SAOUSSEN	ZGOLLI MOHAMED BEN HASSEN

2025R02413BCFA5

طبقا لأحكام الفصل 43 وما بعده من قانون المالية لسنة 2025، ينشر بنك الأمان قائمة أسماء الحرفاء أصحاب الحسابات التي لم تسجل أي عملية أو مطالبة أو منازعة طيلة الخمسة عشر (15) سنة المنقضية

Conformément aux dispositions de l'article 43 et suivants de la loi de finance pour l'année 2025, il est fait publication par l'Amen Bank des noms des clients titulaires de comptes non mouvementés n'ayant fait l'objet d'aucune réclamation ni contestation durant les quinze dernières années.

Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
ABASSI HALIMA	ABBASSI MUSTAPHA	ABBASSI NABIL ET HANEN NEE HDHIBI
ABBASSI YOUSSEF	ABBES GOUADRIA SADOK B MABROUK	ABBOUDI HAMDA
ABDELHEDI ABDELMAJID	ABDELJAOUED AMEL	ABDELJAOUED CHOKRI B JEMAA
ABDELLATIF FERID BEN MED HABIB	ABDELLI WISSEM	ABDELMOUMEN RACHED
ABDENNADHER EP BEN SAIID SAOUSSAN	ABDENNADHER NOZHA	ABDENNADHER YOUNES
ABDESSAMAD EP MOUHLI SEMIA	ABID ADEL	ABID AHMED
ABID EP KALLEL INES	ABID MAHMOUD	ABID SOUROUR
ABIDA ALI BEN HABIB	ABIDI MOURAD	ABIDI NOUREDDINE
ABIDI SAMI	ACHOUR INES	ACR
ADDAD ADAM	ADWIB CONSULTING	AEROON EP DURAND RITA KARTINE
AGOUGUI ARBIA	AGOUGUI ARBIA	AHMED AMINE YAICH
AIDI DHOUHA	AIDOUDIRAFIK B HABIB	AINOUS HALIMA
AISSA IBTISSEM	AISSA INES	AISSI SAMIRA
AJILA FITOURI BEN YOUSSEF	AJROUDI OTHMAN	AKROUT MOEZ
AL BAHABSAISA SALIM	AL SAUD ABDERRAHMAN	ALAYA TAHA ELBECHIR B MHEMED
ALAYADHOHA	ALIBI WEDD	ALICIA
ALIKATEX	ALLANI MOHAMED TAHA	ALOUANI ZOUBEIR
ALOUI DHAOU	ALOUI MEHREZ	ALOUINI AWATEF
ALOUINI KHAOULA	ALOUINI KOURAICH	AMARA RADHIA
AMARA RANIA	AMDOUNIZOHRA BENT LOTFI	AMED YASSIN
AMER OUSSEMA	AMINA CHAABANI	AMIR HASSEN EP CHOUCHANE NAJOUA
AMIRA ABDELWAHAB	AMMAR NEE KETATA SAIDA	AMMAR TAICIR BENT FOUED
AMOURI WAJDI	AMRI ASMA	AMRI ESSAIED BEN BELGACEM
AMRI MOUNA EP KSIBI	AMRI MOUNIR	AMRI NEE BARKAOUI NAJAT
AMRI NOUREDDINE	AMRI NOUREDDINE BEN KILAN	ANANEICHRAF
AOUADI MONCEF	AOUAY MOHAMED	AOUICHI KAMEL
AOUITI TRABELSI RAOUF OU BOUKHRIS HOUDA	AOUN DHOHA	AOUNI HANENE
AOUNISAIDA	ARAOURI NEJIA	ARFAOUI ALI
ARFAOUI EPSE DRISSI ZOHRA	ARFAOUIFOUED	ARIBI MERYAM
ARJAOUN DHOUHA BENT MONCEF	AROUA IMEN	AROURI EZZEDDINE
AROUSWAEIL	ARRAMI NAWAL	ARROUM AICHA BENT ABDALLAH
ASCENSION ET FORMATION	ASCHY YOUSSEF	ASKRI ZOHRA
ASS TUN DE SAUVEGARDE PATRIMOINEMARITIME	ASSADI MONGIA	ASSILA ADEL
ASSOCIATION ROUTE DU JASMIN BIZERTE	ATROUS SONIA	ATTIA DHIA
ATTIA EMNA	ATTIG JIHENE	AYACHI MARIEM
AYADI WALID	AYADI WALID	AYAIBHALIMA BENT MOHAMED
AYAIDA NADIA BENT HAMDANE	AYARI ZINA	AYASAADA BENT MED
AYDI AZIZ BEN MOULDI	AYED AMOR	AYED KHAYEM
AYED OLFA BENT ALI	AZAIEZ BELGACEM	AZAIEZ MONTASSAR
AZAOUZI ROMDHANE	AZIZI CHERIF	AZIZI HABIB
AZIZI RABEH	AZOUZMOHAMED	AZUR TEXTILE"AZURTEX "
AZZEBI EPOUSE AYACHI ZOHRA	B AMOR FTAHALLAH NAJET	B SLIMENE ABDELKERIM B SADOK
B YAHIA MUSTAPHA	BAALOUCH LAZHAR	BAATOUR MOUNIR
BAATOUT BEN MOHAMED ABDENNACEUR	BABAY MAROUANE	BABAY ZEINEB
BACCAR CHOKRI	BACCAR SENDA	BACCOUCHE ABDESSALEM
BACCOUCHE EPOUSE GRIGEM NAIMA	BACCOUCHE IBRAHIM	BACCOUR JALLEL
BACHALOTFI BEN AHMED	BACHOUAL EZZEDINNE	BADIALI ALESSIO OU CLEMENTI BARBARA
BADIS B CHEDLY TAOUFIK	BADR SAMI	BADREDDINE ZOUHAIER
BAHRI AMINE	BAHRI NAZIHA	BAHRISALOUA
BAHROUNI TAOUFIK	BAKHOULI MEHDI	BAKIRSOUMAYA
BAKLOUTI ARIJ	BAKLOUTI SOUMAYA	BALEGI WALID
BALMA MOHAMED NOUREDDINE	BALTI HAMADI	BANI MED ADEL BEN MED
BANNOURHABIBA	BARBOUCHI TAREK	BARDAOUI EPSE HADJ MASSAOUD LATIFA
BARDI AFIFA	BARGAOUI EPOUSE BEN YEKHLEF LATIFA	BARHOUMI ABDELLATIF

BARHOUMI MOHAMED NACEUR EDDIN	BARNAT LATIFA	BARNAT MASSOUD
BATITA EPS CHAABANE AHLEM	BAYOUDH NEJIB	BAZINE MOHAMED SADOK
BCHINI HOUDA	BCHIRI ALI BEN MOHAMED	BECHOUAL ABDERRAZAK
BEDAIRIA NARIMA	BEDOUIGHASSEN	BEJAOUI IDRISS
BEJAOUI MONGI	BEL HADI ALI RIADH	BEL HADJ ALI ATEF
BEL HADJ GOUIDER FADOUA	BEL HADJ RHOUMA HENDA	BEL HADJ YAHIA AMIR
BEL HADJ ZOUHEIR BEN HAMMADI	BELAID EYA	BELAID SADOK BEN MOHAMED KEBIR
BELDI HATEM BEN BELGACEM	BELGACEM EZZINE BEN MOKHTAR	BELHAJ ALILOTFI BEN MOHAMED
BELHAJ BOUBAKER MOUSSA B HASSEN	BELHAJ EPSE JOUNI AHLEM	BELHAJ MESSAOUD ABDERRAZAK
BELHAJLA HAJER	BELKACEM IBTISSEM	BELKHIRALI
BELKHIRIA ABDELMAJID	BELKHIRIA MOHAMED MEHDI	BELLAJ FAOUZI
BELMEHAREM OUSSAMA BEN ALI	BEN ABDALLAH MEHDI	BEN ABDALLAH SAMIR
BEN ABDELEJIL ATEF	BEN ABDELJELIL INES BENT BECHIR	BEN ABDELMOUMEN SLIM
BEN ABDESSALEM MOHEDDINE BEN MOHAMED	BEN AISSA EP SAID EMNA	BEN AISSA IMED
BEN AISSA SARRA	BEN AISSASELMA	BEN AISSI TAREK
BEN ALI KACEM SONIA	BEN AMAR EP MAALOUL NADIA	BEN AMARA ABDERRAHMEN
BEN AMARA EPOUSE HASSINE NEJLA	BEN AMEUR RIADH	BEN AMMAR ABDESSALEM BEN MHAMED
BEN AMMAR ADEL	BEN AMMAR BACCAR	BEN AMMAR MONDHER BEN AHMED
BEN AMMAR TAHAR	BEN AMOR BEYRAM	BEN AMOR FAY#AL
BEN AMOR KHALED BEN ARBI	BEN AMOR LYES	BEN AMOR NEE KAABAR FATEN
BEN AMOR RABIAA	BEN AMOR SAADIA	BEN AMOR WAEL BEN ALI
BEN AOUICHA SALWA	BEN ATTIA MOKHTAR	BEN AYED CHOKRI
BEN AYED LINDA	BEN AYED MOHAMED	BEN AYED NEJAH
BEN AYED ZOUHEIR	BEN AZOUZ KARIM	BEN BACCAR AHMED
BEN BARKA RAOUDHA	BEN BOUZID BEYA	BEN BRAHIM ADAM
BEN BRAHIM ALI	BEN BRAHIM BAYA	BEN BRAHIM CHIHEB
BEN BRAHIM SELMA	BEN BRAHIMBEDIS	BEN CHAABANE AFIF
BEN CHAABANE MOHAMED EL HABIB	BEN CHAGRA MOHAMED	BEN CHEDLY MOHAMED MONDHER
BEN DAOUD JAMILA	BEN DHAOU EP BEN FRAJOUM EL KHIR	BEN DHIAB HAIFA
BEN DHIAF EMNA	BEN DKHIL SABIHA	BEN EL AJMI BECHIR B SALAMI
BEN ELHADJ BOUBAKER ROUA	BEN EZZEDDINEJAAFAR SADOK	BEN FADHL SAHL
BEN FAKHETMOHAMED FAOUZI	BEN FREDJ AYMEN	BEN GHAFFED HABIBA
BEN GHANEM ALI	BEN GHORBAL MUSTAPHA	BEN GHORBAL NABIHA
BEN HADJ AMORKARIM	BEN HADJ KHALIFA NOUREDDINE	BEN HADJ MESSAOUD MAHFOUDH
BEN HADJ MOHAMED CHIHEB	BEN HADJ YAHIA BAAZIZ	BEN HAHA AHMED BILEL
BEN HAJ ALI	BEN HAJ BRAHIM NOUREDDINE	BEN HALIMAALI
BEN HAMIDANE EP.ZIRI HAYET BENT TAHAR	BEN HAMMOUDA HEDI	BEN HAMOUDA AMEL
BEN HAMOUDA RIDHA BEN ABDESSALEM	BEN HAMOUDA YASSINE	BEN HARZALLAHBILEL BEN SALEM
BEN HASSEN AOUATEF	BEN HASSEN OLFA	BEN HASSENIKRAM BENTRIDHA
BEN HASSINE DORRA PATRICIA	BEN HASSINE SOFIENE	BEN HELAL AFEF BENT MOKHTAR
BEN HFAIEDH MUSTAPHA	BEN HMIDA HEDIA BT ABDELLAZIZ	BEN H'MIDA MOHAMED ALI
BEN HMIDA TAOUFIK	BEN HMISA MERIAM	BEN HOUN YOUSSEF
BEN JABALLAH JAMILA	BEN JABALLAH RIADH	BEN JABEURKHALED BEN MED
BEN JALLOUL NABIL	BEN JAMAA MONCEF	BEN JEDDI SALMA
BEN JEMIA MOEZ	BEN JEMIA MOHAMED	BEN JEMIA MOHAMED FADHEL
BEN JRAD SLAHEDDINE	BEN KAALEB AMMAR BEN AHMED	BEN KHEDHER KAOUTHER
BEN KHELIFA AMOR	BEN KHELIFA KAMEL	BEN KHEMIS EP.KALACHEZOHRA BENT MHENNI
BEN KHEMIS MOHAMED RACHED	BEN KILANIHABIB	BEN LAGHALAMIA
BEN LARBI NABIL B.MED BOUDHINE	BEN MABROUK FETEN	BEN MABROUK NEE DHIFALLAH AHLEM
BEN MAIZ JAMIL B FETHI	BEN MAMIA ACHRAF	BEN MANSOUR HANEN
BEN MANSOUR MERIEM BENT NEJIB	BEN MANSOUR MOHAMED NEJIB	BEN MARZOUK AKRAM BEN MAJID
BEN MEDFAOUZIA	BEN MEJDOUBA SAMIR	BEN MESSAOUD FAKHER
BEN MESSAOUD LASSAAD	BEN MESSAOUD NAJET	BEN MESSAOUD NEE YAHIA SAIDA
BEN MIZOUNI MAROUEN	BEN MOHAMED ALI	BEN MOHAMED SOUAD
BEN MOKDAD NEJIA	BEN MOUSSA HAZAR BENT RACHID	BEN M'RAD MOHAMED DIT YASSINE
BEN NACEF EP HANINI FAOUZIA	BEN NACEF EP HANINI FAOUZIA	BEN NACEF OU TIVOREK JALEL OU JOCELYNE
BEN NACEUR HAKIM	BEN NASR NAIMA	BEN NASRALLAH SANA
BEN NCIR SIHEM	BEN NEKISSA EZZEDDINE	BEN NJIMA FATMA
BEN NOURI MOHAMED	BEN OTHMAN JALEL	BEN OUAGHRAM RAMZI

BEN OUAGHREM GMAR BENT AHMED	BEN OUAGHREM OLFA	BEN RABEH AZIZ
BEN REJEB HELA BENT ALI	BEN REJEB IBRAHIM	BEN REJEB NEJIB
BEN RHOUMA EP.BEN DAHSEN MONIA BENT SALEM	BEN ROMDHANE ABDELFATTAH	BEN ROMDHANE LOTFI
BEN ROMDHANE ZIED	BEN SAAD EP BEN DAKHLIA SAIDA	BEN SAAD SARRA
BEN SAAD ZEINEB	BEN SAAD ZINA	BEN SAADA EP MHADHEB ELHEM
BEN SADOK FOUAD	BEN SAID AMEL	BEN SAID AMIN BEN HEDI
BEN SAID FAOUZI	BEN SALAH AHMED	BEN SALAH FATMA
BEN SALAH HICHEM BEN ABDELHAMID	BEN SALAH SLIMAN	BEN SALAH SOFIEN
BEN SALAH WALID	BEN SALEM SAFA	BEN SALEM TAOUFIK
BEN SASSI CHEDLIA	BEN SASSI EPOUSE BEN GADER SOULEF	BEN SIDHOM RIMEL
BEN SLAMA HASSINE	BEN SLAMA KARIMA	BEN SLAMA WAFA
BEN SLIMAN JALEL	BEN SLIMANE MOUNIR	BEN SMAYA DORSSAF
BEN SMIDA AHMED KARAM	BEN TAARIT WAJIH	BEN TANFOUS EMNA
BEN TARDAYET MONCEF	BEN THABET ALI	BEN TKHAYAT MOKHTAR BEN SLIMANE
BEN YAHIA ICHRAK	BEN YAHMED CYRINE	BEN YAHMED SLIM
BEN YAHMED WASSILA	BEN YEDDER FADHILA	BEN YEDDER HATEM
BEN YEDDER NOUR EL HOUDA	BEN YOUNES NOUREDDINE	BEN YOUNES RIDHA
BEN YOUNESAFIFA BENT AHMED	BEN YOUNESMOHAMED BEN HAMDENE	BEN YOUSSEF EPSE KALACH ASMA BENT OTHMANE
BEN YOUSSEF KHAOUTHER BENT MILED	BEN YOUSSEF NAJET EPSE B HMIDEN	BEN YOUSSEF ZOUHAIER
BEN ZEKRI MOUNIRA	BEN ZINEB HEDI	BEN ZOUAOUI SALOUHA
BENACHOUR BADREDDINE	BENBLELGACEM ALI	BENHADJ HAMIDA
BENIOUCEF SAMIA	BENMESSAOUD EP B ABDALLAH SAIDA	BENNOUR SAMI
BERBER CHIHEB	BEREJEB OUASSIM	BERGAOUI MOHAMED BEN HEDI
BERGUIGA IMED	BERHOUMA AHMED	BERRAIES MOHAMED LAZIZ
BERRICHE ANISSA	BESSALAH MAHER	BESSIFI ADEL
BESSROUR AHMED BEN MOHEDDINE	BETTAHRI DAHOU	BETTAIEB AMEL
BETTAIEB SAMIA	BEVILACQUA LUCIEN JOSEPH	BEZI HOUDA
BFI INTERNATIONAL	BHIRI AJEJE HABIB	BINOUS MESSAOUD
BIORGA TUNISIA	BIZID MONGI	BMD CONSULTING
BORNAZ MOHAMED SAHBI	BORNI MABROUKA BENT SADOK	BOU ALI NABIL
BOUADHLA MAHMOUD BEN MED NASR	BOUAFIF ISMAHEN	BOUAJILA NEE BOUBAKERSAIDA
BOUAJINA RABIAA	BOUAJINAAMIRA	BOUALI EPSE EL MUFTI SONIA
BOUALLEGUE CHOKRI	BOUARADA NEJIA EPOUSE GABOUS	BOUBAKER ACHRAF
BOUBAKER AYMEN	BOUBAKER MALIKA	BOUBAKER MERIEM
BOUBAKER MOHAMED FADHEL	BOUBAKER NAWEL	BOUBAKER NEE GASMI AZIZA
BOUBAKERI ABIR	BOUCHAALA ANIS	BOUCHANZOHRA
BOUCHNAG MBARKA	BOUCHNAG SASSI	BOUCHNAK BELGACEM B.YAHYA
BOUCHNAK MOHAMED ABBES	BOUCHOUCHAMOHSEN	BOUCHRARA VEUVE AZOUZ FATMA BENT MUSTAPHA
BOUCHRARA YASMINE	BOUDABOUZ NEE BEN RHOUMA AIDA	BOUDAKIM ABDESSELEM
BOUDAYA MOOTEZ	BOUDEN MOHAMED KHALIL	BOUDERBALA INES
BOUDHIB HOUCEM	BOUDHRAA INES	BOUDHRIOUA FADI
BOUDHRIOUA SARRA BENT HABIB	BOUDIA HALIMA	BOUGHANMI ABDELMAJID
BOUGHATTAS NEE RESSAISSI TEJ BEHA	BOUGHEDIR MONDHER	BOUGHRARA YACINE
BOUGUECHA FARAH	BOUGUECHA YOUSSEF	BOUGUILA ISRAA
BOUGUIRA ABDERAZAK	BOUHALLI ARBI	BOUHAMED EPSE LAMOURI CHEDIA
BOUHLALI LAMJED	BOUHZILA MOHSEN	BOUJARDINE KHALED
BOUJBEL FETHI	BOUJEMAA LEITH	BOUKADHABA LOTFI
BOUKARI ABDELLAZIZ	BOUKHARA KNOWLEDGE ENGINEERING	BOUKHRIS RIDHA
BOUKMIHA MOUNIRA	BOUKORDOUGHA LASSAAD	BOULAKBECHE RIADH
BOUMESSOUER NEE BEN SALEM SAADIA	BOUMESSOUER SARRA	BOURAOUI FERJANI
BOURAOUIASONIA	BOURASSI ALI BEN MABROUK	BOURBIAA RAFIK BEN MOULDI
BOUREGHIDA EPOUSE KEFI NASSIMA	BOURICHA NACEUR	BOUSLAMA ANAS
BOUSLAMA MAHMOUD	BOUSLAMA RIADH	BOUZAABIA MAHMOUD
BOUZAIDA ABDELKADER	BOUZAIENE KHALED	BOUZAIENE NADHEM
BOUZAIENE SAMI	BOUZGUAROUMOHAMED ABDELKADER	BOUZGUENDA EPSE BADRA SELMA
BOUZIDI LAZHAR	BOUZIRI MOHSEN B. MED	BOUZOFFARA SABEUR BEN ABDERRAH
BOUZOUITA HICHEM	BRAHAM BESMA	BRAHAM RIM
BRAHEM FATMA BENT ABDELKERIM	BRAHIM BECHIR	BRAHIM MED AYMEN EL ARBI
BRAHIM SALAH HAOUALA	BRUN HENRY	BSILA AHMED

BUCCI FRANCESCO	CARRIERE CARRARA	CARTOUCHE PANTALON "SOCAP"
CASTAGNA TOMMASO	CHAABANE ABDESSALEM	CHAABANE ABDESSLEM
CHAABENE THAMEUR BEN MOHAMED	CHAABOUNI RIADH	CHAARI AMIR
CHABIR HAOUITAEP.SAADA	CHAFAI MOEZ	CHAHBI LASSAAD
CHAHED IMENE	CHAIBI LOTFI ZOUHAIER	CHAIEB HABIB
CHAIR AHLAM	CHAKCHOUK MERIEM BENT RIM	CHAKER HATEM BEN ALI
CHAKROUN EL HEDI	CHALGHAF MOHAMED	CHAMARI MOHAMED KAIES
CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DE MENUISERIE	CHAMMAM IMED	CHANGUEL SAMAH
CHANOUFI TAREK	CHAOUALI NAIMA	CHAPOUTOT SAMI J
CHARFI ADNENE	CHARFIA WISSEM	CHARRAD ROUKAYA
CHATAT RACHEDMOHAMED	CHATTI TAOUHIDA	CHEBBI HATEM
CHEBIL BORHANE	CHEIKH MHAMED MOUNIRA	CHELBI MANSOUR BEN MED
CHELLY ZAINEB	CHENNAOUI MEHREZIA	CHERBIB BILEL
CHERBIB MOHAMED	CHERIF EP BEL HAJ ALI MOUNIRA	CHERIF MALEK
CHERIF MOHAMED	CHERIF NOUR ALLAH	CHERIF RAMZI
CHERNI KAIS	CHERNI RACHED	CHETIOUI WALID
CHETOUANE MOHAMED HABIB	CHETOUI JAWHAR	CHIHAOUI ZOUHAIR
CHIHI HENDA	CHIHI NESRINE BENT LAABIDI	CHIKHAOUI FATENA
CHOUCHAINE FAIZA	CHOUCHANE BRIKA	CHOUCHANE MONGIA BENT TAHEUR
CHOUCHANE NABIHA	CHOUIKHI MOHAMED	CHOUIREF MOHAMED
CHOURABI SAMIR	CHRIAA EP MAGHREBIRAFIKA	CHTITI MOHAMED NEBIL OU BESMA
CHTOUROU HICHEM	COHEN ALEXANDRE	COMPAGNIA IBERICA MEDITERRENEA
COMPAGNIE MAGHREBINE DE COMPOSITE	CONDROYER LOUIS MICHEL	COULSON DOLORES
COUYOTOPOULO NICOLE	COUYOTOPOULO YVETTE	CREDIM HAZGUI SAMIR
DAABEK MOHAMED BEN BECHIR	DAAJIMOHAMED SALAH	DABABI EPSE HASSINE MONIA
DABBOU KHALIL	DAGDOUGAMIR	DAHLIS YASSINE
DAHMAN MAHER	DAKHLI MOHAMED	DALHOUMI GHODHBANI
DALI EPOUSE JERBI YOSRA	DAMAK NEJIB	DAMAK RIADH
DAME FRANCIS JEAN CLAUDE	DAOUD ALI	DARGHOUTH ZOHRA
DARMANIN JANINE .	DARMOULRAMZI	DEBBABI EP LHAROUI CHAMA
DEBBICHE KHAOULA	DEBITEMNA	DEBOUB SAMIRA
DEKHIL EP MAHJOUB MANOUBIA	DELLEL SALEM	DENDEN ALI
DERBALI CHAKER	DERBALIMONCEF	DERMECH NAIMA
DESNEULIN MARIE CHRISTINE YVETTE	DHANEFARES	DHAOUADI HASSEN B.MED
DHEMAIED HICHEM	DHIB AYMEN	DHIB N ACEUR
DHIEB SABER	DHIFALLAH NEE SEGHAIER NAJET	DHIFALLAH ZOHRA
DHIFI MUSTAPHA	DHKILI BENT AMOR SAMIRA	DHOUAIFI YACINE
DHOUKAR EP JIED HELA	DIDI MERIAM	DIMITRSKY SAMOEL
DJAOUI SALAH	DJEBALI MOHAMED HEDI	DJEDID CHOKRI
DJELASSI GHOZLAINE	DJEMAI AHCENE	DJEMAL MOHAMED
DOGHMANNAFAA B EZZEDINE	DOGHRI MOUNIR	DOUARRE JACQUES ANDRE
DOUGUI MANSOUR	DOUSS NEJI	DRIDI MOHAMED
DRIDIAMANI	DRIDIEPSEBECHTA MONIA	DRIDIMUSTAPHA
DRINE SAMI	DRISS EPOUSE TRABELSI SONDES	DRISS EPOUSE TRABELSI SONDES
DRISS KAMEL	DRISS KAMEL	DRISSLASSAAD
ECHAHBANI SAMIA BENT ABDALLAH	EL ABED RIADH	EL AKROUT HICHEM
EL AMAMI FAOUZI	EL AMRI BELGACEM	EL AYBA EPOUSE ZEKRI RAOUDHA
EL BAATOUT IMED	EL BEJI BEN GHORBAL	EL BENNA LAZHAR
EL BEZ AICHA	EL BORGI MOHAMED	EL CHEIKH NAJET
EL EUCHI TAHER BEN MOHAMED	EL EZZI EP FOURTI LILIA	EL FAZANI MOHSEN
EL FEKIR ABDELKADER	EL FELLAH ANIS	EL FELLI ABDELHAMID
EL FIL ADEL	EL GARES EPSE B.ABDELJELILRACHIDA BENT SALEM	EL GHALI SALAH
EL GHERBALI GAMRA	EL HAFSI IBTISSEM	EL HAOUARI MOUFIDA
EL HIBAR IHEDI	EL HOSNI BASSEM	EL JED EMNA
EL KAIED SENDA	EL KAIED TESNIM	EL KAMEL MOHAMED BEN SAAD
EL KHOUJA EP KETATNI NOUR	EL MACH HOUT SAID	EL MAMOURI HOUSSEM
EL MAY FAOUZI	EL MAZHOUD ABDELAZIZ	EL MENSI EPOU BHIRA SELMA
EL MIR MOHAMED AMINE	EL MUFTI MALEK	EL OMRANI MARIAM
ELA ZDIRI	ELHAFI KHALIL	ELLAFI YASSINE

ELLEMSIAFIFA BENT TAHAR	ELLEUCH HASNA BENT BECHIR	ELLINI MAHMOUD
ELLOUMI NOUREDDINE	ELLOUZE NEE BOUDAYA ELLOUZE	ELOUADI NAJEH
ELOUNI AMMAR	ELSAYED MAHMOUD MOHAMED	EMMEPI CONSULTING
EN ABDELJELIL ROUAA	EN AMOR NOUR	EN JEBALLAH WANDA
ENNEIFER MOHAMED SOUHEIL	ENNOUR SAMI BEN ABDESSELEM	ERREZGUI IBTISSEM
ESSAFI NAJET	ESSAHLI ZAKIA	ESSAIDANI MOUNIRA
ESSAIEDMOHAMED SADEK	ESSAIEM MED NIDHAL	ESSEGHAIERCHOKRI
ESSEGHIR EP HENIA BESMA	ESSEGHIR MOHAMED MAJID	ESSIDJENNET
EZZINE EP BEN HAJ ALI NAHED	FAFI FATMA	FAHEM SABEUR
FARAH SAADA BENT MED	FATHALLAH SIHEM	FATMA KASSAR
FEHRIFREDJ	FEKI HAJER BENT ABDELMAJI	FEKI WAJDI
FENDI ZINE LABIDINE	FERCHICHI FATIMA	FERCHICHI YOSRA
FERJANI AIDA	FERJANI NEE BEN CHAABANE ARBIA	FERNAND PELLEGRINO .
FERTANI MESSAOUD BEN MESSAOUD	FESSI LOTFI	FEU AROUSSIA BENT MOKHTAR BOUBAKER
FEU ATTIA TAOUFIK	FEU AYARI KAROUI IBRAHIM B ALI	FEU BEN YOUSSEF HABIB
FEU BRAHIM SOUISSI	FEU CHTIOUI JELLOUL BEN MOHAMED	FEU EL BEDSI FETHI
FEU REJEB ABDA BEN AHMED	FEU RIABI SLAHEDDINE	FEZZANI SADOK
FINZIGINO	FLISS CHERIFA	FNIS HABIB
FOURATI MERIEM	FOURTI FATHI	FRIESEISEN CHRISTINE
FTOUHI MONTASSAR	G A B COMMUNICATIONS	GAALOUL HICHEM
GABAI ANNIE	GADDOUR KMAR	GADER MEHDI
GAFSI AHLEM	GAIED FETHI	GALLAY JEAN PIERRE
GARA MOLKA	GARA SAIDA BENT AHMED.	GARA SELIMA
GARGOURI ZOUHEIR	GASMI ABDELKADER BEN MED	GASMI ABDELKERIM
GASMI FOUED	GASMI MOHAMED MABROUK B MOULDI	GAZERIO DOMINIQUE RENEE MARIE FRANCOISE
GDIRIA AICHA B MOHAMED	GESCO	GHABARA SALEM OU NOURA
GHADHAB NEE BESROUR NAIMA	GHADHAB NIZAR	GHANDRI NAJET BT. ALI
GHANNOUCHI MOHAMED SAID	GHAOUA HASSEN BEN NACEUR	GHARBI BOCHRA
GHARBI MEHREZ	GHARBI NARJES	GHARBI WISSEM
GHARBI YASSEMINE	GHARBI ZOUHAIER	GHARIANI KHEDIJA
GHARIB ABDENNACEUR	GHARSALLAH HAJER	GHARSALLI SAHBI
GHATHAB SAMI	GHATTASSI TAIEB	GHAZNAVI YAHYA
GHEDDANA THEA	GHERIBI MOHAMED TIJANI	GHIDHAOUI LADJIMI OU WAHIDA
GHMIR AFIF	GHODBANE BEYRAM	GHODBANE MARIEMSOPHIE
GHODBANE SONIALAURE	GHORBEL LILIA	GHORBEL SONDA
GHOUDI ABDELJELIL	GHOUDI AYMEN BEN CHETTAOUI	GHOUDI KILANI BEN MOHAMED
GHOUILIMUSTAPHA	GHOUL WARDA	GHOZZI HANEN
GHRIBI SLIM BEN LAZHER	GHRISSI FARAH	GHRISSIFARAH
GMIR MOHAMED FARES	GOUADRIA MED B JILANI	GOUBAA BASSEM BEN MOHAMED
GOUCHA HATEM YOUSSEF	GOUDDI EP TURKI HENDA BT HEDI	GOUI ABDEL KARIM
GOUIAA CHOKRI BEN AMEUR	GOUIAA MOHAMED BEN ALI	GRUPPO LIBERO CONSULTING
GUEBBOUCHESOUMAYA BENT ISMAIL	GUEDIDIAMMAR	GUEFRECHE LAMYA
GUEMRI ABDERRAZAK	GUENEBI HABIBA	GUESMI FAYCAL
GUEZIH HSSAN	GUINOUBI IMED	GUIRAT WAEL BEN MOHAMED
GUITARI HANEN	HABCHI MOHAMED B ABDERAHMEN	HACHAICHI EPS BAHROUN RACHIDA
HACHAICHI RAFIK	HACHANA FREJ	HACHANI SARRA
HACHANI SLIM	HACHED NOUR BENT RACHID	HACHICHA CHIRAZ
HADDAD CHEDLI	HADDAD CHEDLY	HADDAD CHIRAZ
HADDAD RIM	HADDAD SADOK B. YOUNES	HADDAD ZINEB BENT MESSAOUD
HADDAJI ADEL	HADDOUK WALID	HADHRI HICHEM
HADJ SAAD BECHIR	HADJ SADOK ABLA	HAFDHALLAH MOHAMED
HAFFAR HANADI	HAFFAR MOHAMED BEN MOHAMED	HAFFAR NAOUEL BENT TAOUFIK
HAFI RADHIA	HAFIENE NEE TIZAOUI MOUNIRA	HAFNAOUI MAHA
HAITHEM LANOUAR	HAJ SMAIL RACHID BEN MHENNI	HAJEM RAOUF
HAJJAJ CHEDLY BEN HASSEN	HAJJAM JALILA	HAJJAM NEJIA BENT ACHOUR
HAJJEJ ASMA BENT MOHAMED	HAJJEJ MOHSEN	HAJRI HICHEM BEN MAOUIA
HAJRI NEE MAHFOUDHOLFA	HAKKOUNA MONCEF	HAMADA AMEL
HAMADA NEE KHIDER KARINA	HAMADFARES HUSSEIN	HAMDAJANNET BENT BECHIR
HAMDI DHOUHA	HAMDI MAHMOUD	HAMDI MOHAMED FADHEL

HAMDI RAMZI	HAMDI SAMIA	HAMDOUNEMOEZ BEN NOUREDDINE
HAMEDYOUSSEF	HAMI MOHAMED TAHAR	HAMIDA RYM
HAMMAMI BECHIR	HAMMAMI FEDI	HAMMAMI NAIMA
HAMMAMI THOURAYA	HAMMAMIALI	HAMMAMIALI B HASSINE
HAMMAMIHABIB	HAMMOUDA MAHFOUDH	HAMOUDA EPSE SASSIHAIFA
HAMROUNI ABDELWAHEB	HAMROUNI FATMA	HAMROUNI HABIB
HAMROUNI MAHBOUBA	HAMROUNI MOHAMED	HAMROUNI TAHER BEN BECHIR
HAMZA EPOUSE DOUAY SIHEM	HAMZA OUM EL KHIR	HAMZAOUI MOEZ B AHMED B MAKI
HANACHAHICHEM	HANACHI NIZAR BEN HEDI	HANAYENMONIA
HANDERMANN KARIN	HANINI HANI	HANNACHI AMMAR
HANNACHI KALED	HANTOUS MONGIA	HANTOUS SOUHAIEB
HAOUAS MED SALAH BEN MED	HARAZI MAHFOUDH	HARBAOUI WAHIDA
HARES GHANAOUI	HARZALLAH HAKIA	HASNI HEDI
HASNI HEDI B AHMED	HASSEN MABROUK OU AMEL	HAYKEL KAMEL
HAZALLAH AMIRA	HDHIRI FATHI	HDIDER NAJAH BEN ABDALLAH
HECHMI MAROUANE	HEDHILI MOHAMED	HEDHLI HOUCINE B ALI
HEDHLI JILANI	HEDHLI SAMI	HELALI INES BENT MOHAMED
HEMISSI AKREM	HENCHIRI IMENE	HENTATIAFIFA
HERICHI FETHI	HERTILLI AMEN	HICHRI KHELIDA
HIZAOUIFADHILA	HMEM RIDHA	HMMEMA HOUDA
HOUISSA AIDA	HRICHI NAJEH	HZAMIKHEMAIES BEN MED
IDANI KHALED	IGUERB EPSE MARGHLI CHANEZ AMINA	INCOLLA NICOLA
IND.TUNISO ALLEMANDE DU PLASTIQIE.	ISSAOUI ALIA	J & D FASHION
JAAFER VVE BCHIR FATTOUMA	JABEUR MAAD	JABNOUN NEZIHA
JABOU MERIAM	JABRI JALEL B AMMAR	JAIDI ALEEDINE
JAMEL CHIBANI	JAMILA BEN HMIDA	JAMMEZI MOHAMED
JANI ABDENNOUR	JAOUADI SABEUR	JAOUANI EP BRILLANT SAMEH
JAOUINI ARBI	JARDAK CHAFIA	JBENIANI AMOR
JEAN CLAUDE LEVY	JEBALI FARES	JEBALI HOSNI
JEBALI KARIM	JEBALI SAMIR	JEDDI HASSINE
JEDDI MOURAD	JEDIDI EP.LAHOUAR HALIMA	JEDIDI SALEM
JELASSI EP.MEZNI NOURA	JELASSI FETHI	JELASSI HACHED
JELASSI TAREK	JEMAIMOURAD BEN ALI	JEMMALI LASSAAD
JEMMALI TAOUFIK	JENANE NEFLA	JENDOUBI FERJANI
JENDOUBI LATIFA	JENDOUBI MOUNIR	JENDOUBI OLFA
JERBI LOTFI LOTFI	JERBISARRA	JHAIDER HAMZA
JLASSI FETHI BEN ALI	JMAL EPOUSE ATOUI LOBNA	JMAL ROCHDI
JMEL KARIM	JOUBALIA HABIBA	JOUINI KHAOULA
JOUINI MOHAMED SOUFIANE	JOUINI MOLKA	JRAD AYA BENT NIZAR
JRIBIALI	JRIDI BECHIR BEN ALI	JRIDIA NEJIA
JUINI AHMED	KAABIBRAHIM	KABAOUABOUBAKER
KABI	KACEM MOHAMED	KADACHI TAOUFIK BEN MOHAMED
KADHI CHROUDA	KALBOUSSI HAYET	KALBOUSSI MAJID BEN ABDELKADER
KANZARI SOPHIA	KARABAKA HASSEN	KARKAR EP FERCHICHI RAOUDHA
KAROUI FAIZA	KAROUI NOUREDDINE	KAROUIA BASMA
KARRAY WALID	KASMISOUHEIL	KASSAR MOHAMED
KASSAR MONIA	KATLANEYASMINE	KCHAOU MOUNA BENT ALI
KCHAOU SOUAD BENT MAHMOUD	KCHIDA MAHJOUB BEN TAHER	KECHRIDMERIAM
KEFI MUSTAPHA	KEFI MUSTAPHA	KERRIT MEHREZ
KESSANTINI AKRAM	KETATA MOHAMED BEN SAID	KETATA MOHAMED ZIED
KETATA MOHAMED ZIED	KETITI SALOUA	KHADHRAOUI MOEZ
KHAIRALLAH ALIA	KHALFALLAHSOUMEYA	KHALFAOUI SALOUA
KHALIFARYM	KHAMASSI IMEN	KHAMASSI IMEN
KHAMASSI JALEL	KHANFIR RAFIK OU FATMA	KHARCHOUFIJAMILA
KHARROUBI ZOUHAIER OU DALEL	KHATIB ABDELHAMID BEN MED MOKHTAR	KHATIB MED SALAH
KHATTECH HICHEM	KHAZRI BOUZIDI SALAH	KHECHINE KACEM BEN JAMEL
KHECHINE OMAR	KHEDHER EPSE TOUNSI NAIMA	KHEDIM ADEL
KHEDIRISSLEM	KHELIFA KHELIL	KHELIFI YOUSSEF
KHEMIR LAMIA	KHEMIRI JIHENE	KHEMIRI WIEM

KHEMIRIALIA	KHEMIRINADIA	KHEMISSI MEHA
KHEMISSI MONGI	KHEMISSI RAJA	KHEMLIA SAFOUANE BEN AZZIZ
KHIARI MED NACEUR	KHLALF BASSEM	KHLASS MAJED
KHMILI LOTFI	KHOUILDI MOHAMED	KILANI KHALED
KITARI HEDI	KLAI NAHA	KOMIHA EPOUSE BEN SLIMAN SAFIA
KORBEJ CHOKRI	KOUALIA ABDERRZEK	KOUBAA OMAR BEN ZOUHIER
KOUBAA OMAR BEN ZOUHIER	KOUKI BOUTHEINA	KOUKIEZZEDDINE
KRAIEM EPSE BERRHOUMA AHLEM	KRAIEM FAKHER BEN ABDELKADER	KRAIEM SOUAD B. MED GUENAWI
KRAUSSE FREDRICH OU ANKE	KRID HICHEM	KRIDISSDORRA
KROUNA ATEF BEN YAHIA	KROUT CHAKER	KROUT CHAKER
KSIBI NEE BOUHLEL SAMIA	KSIBI SOUROUR	KSIBISLAIEM
KSONTINI ZOUHEIR	KSOUMA ESSIA	KSOURI MOEZ
LAAMARI LASSAAD	LAATIRI HAFEDH	LAATIRIOMAR
LADHARIHAMZA B ABDELMOUNIR	LADIBALI	LAGHASAOUSSEN
LAGHOINE EP CHOUI OUDA	LAHBIBMAROUA	LAHMAR ALI BEN MOHAMED
LAJILI BENT MANSOUR SALLOUHA	LAJILI HAMADI	LAKHDHAR MAROUA
LAMMOUCHI SAMIA	LAMOUCHI AZAR	LAMOUCHI MOHAMED SELIM
LANDOLSI MOKHTAR	LARNAOUT MOHAMED	LAROUSSI NABIL
LAYOUNI ILYES	LAZREG ASMA	LECOQUIERRE YVES
LEILA YAICHE	LEJMI ACHRAF	LEMJID ABDERRAZEK
LETAIEF MED MEHDI	LETAIEF MOULDI BEN HASSEN	LETAIEF SANA
LIDARSAMANSOUR	LOUATI NEE ZAMITI SOUAD	LOUATI WIDED
LOUHICHI ZIED	LOULIZI OUALID	LOUNISEPBEN THABET LEILA
LOUSSAIEF MUSTAPHA	L'TAIEF ADEL	LTAIEF MAKRAM
LUCA LOCATELLI	MAACHAOUI FAYCAL	MAACHIA ALI
MAALEL NADER	MAALOUL MOHAMED BEN MOHAMED	MAAMAR MOHAMED
MAAROUFI MARKUS	MAATALLAH OTHMAN	MAATOUG JALILA EPOUSE FEHRI
MAATOUG RAMZI	MAATOUG RIDHA ET NAJET NEE MCHAREK	MAAZOUZ SOUFIENE
MABKHOUT ZIED	MABROUKI MOHAMED HELMI	MADOURI LAZHAR
MAHDAOUI AHMED BEN SAAD	MAHERZI KACEM	MAHFOUDH HAFEDH
MAHFOUDMAJED B HABIB B AHME	MAHJOUB CHEBIL	MAHJOUB CHEBIL
MAHMLI RHIDA	MAJDOUB NEE GHODBANE HOURIA	MAJDOUBSONIA
MAJOUL EP POLLET JALILA	MAKHLOUF SAOUSSEN	MAKLOUFRIM
MAKNI BRAHIM BEN SAMIR	MALEKANISSA	MALKI HICHEM
MALLEK KHADIJA	MAMA ZEINEB	MAMI CHAHRAZED
MANAI MABROUK	MANAI MONCEF	MANAIABBES
MANIAI MOHADE	MANSOURI ANIS	MARAOUI ABDELKADER
MARHAG FAOUZI BEN SADOK	MARHAGUE ANOUAR SAID	MARMECHCYRINE
MARNAOUI AMEL	MARRAKCHI AMEL	MARSANINAJAH
MARZOUKI FARAH	MARZOUKI HAMDI	MASLAH AYMEN BEN FETHI
MASSAOUDI LAMJED	MATHLOUTHI HANENE BENT ALI	MATHLOUTHIBECHIR
MATMATIJALEL	MAZIOUGHI ABDELWAHED ABDESSALEM	M'BAREK HABIB
MBARKI EP SASSI SALWA	MBARKI LOTFI BEN AMEUR	MD RESEARCH
MEDASSI ABDELJELIL	MEDHIOUB BOULBABA	MEDITERRANEAN BUSNESSBERAU
MEFTAHI LASSAAD BEN HSAN	MEFTAHI WAHID	MEGASTONE .
MEGDICH FATMA	MEHDAOUI ABDELLATIF	MEHLOU VEUVE NASRI ZOHRA
MEHRI MOHAMED BEN HEDI	MEJRI AMEL BENT YOUSSEF	MEJRI JIHENE
MEJRI MALEK	MEJRI SOFIENE	MEJRI WAJIH
MEJRIRIADH	MEKNI DALILA	MEKNIABDESSATAR
MELKI HICHEM	MELLAH MOHAMED	MELLAH SABRI
MELLAH SABRINE BT. MOHALED	MELLITINESRINE	MENAI MOHAMED AMINE
MENJLI NEE SOUROURDALEL	MENSI AHMED	MENZLI MEHDI
MERIAH LOTFI	MESSAOUDI BRAHIM	MESSAOUDI LEILA
MESSELMANI MAHER	METHAMEN LARBI	METOUI SALHA
MEZDARI JIHEN	MEZHOUD SAMI	MEZIOU MAHMOUD DIT MOKHTAR
MEZLINI ASMA	MEZOUEL EPOUSE KACEM MANOUBIA BENT MED	MEZRIGUI FATMA
M'HAMDIAMOHAMED FAOUZI	MHANCAR HATEM	MHIRI RIDHA
MHIRIFATIHA	MHIRIRAEF	MIAOUI JAMEL
MIDANI TAHAR	MIDASSI BOUBAKER BEN HARAB	MILADI CHAKER

MILADI MED SALIM	MILADI MOHAMED SLIM	MILED AL KACEM
MILED BASSEM	MILED IBTISSEM	MILED MOHAMED HASSEN
MILED NE BJAOUI SASSIA LOUISE	MILEDI MOHAMED	MILOUD ALI
MIMOUNILAMIA	MISSAOUI NADIA	MIZOURI WASSIM
M'JAHED EPSE BEN FETITA NADA	MJINTERIM	M'KADDEM MALEK
MKAISSI FATMA	MKAOIR HAITAM BEN MOHAMED	MKAOUERSONDES
MKM SUCCURSALE	MLIHIK EPSE ATTIA AWATEF	MNASSER FATMA
MOALLA FOUED	MOHAMED AZIZ YAICHE	MOHAMED OU BECHIR OUAHCHI
MOHAMED YOUSSEF BEN AMARA	MOKKADEM HATEM	MOKLINE BECHIR
MONCER SELIM	MOUELHI ABDELAZIZ	MOUMNI ABDELKARIM
MOUSSA AHMED	MOUSSA AHMED	MOUSSA HALIDE AZAHARA
MR OU MME BOUCHOUICHA OU OLFA	MRABET MOHAMED TAHAR	MRABET SLIM BEN HSSINE
M'RAD AHMED	MRAD FRIDA	MRAD SAMI
MRAD VVE ROUACHED JAMILA	MSALMI HABIB	MSEKNI CHADI
M'SEKNI FOUED	MZALI MOHAMED FETHI	MZIANE HAJER
MZOUGHI AHMED	NABLIGHAZIBEN SADOK	NADDAR MOHAMED
NAFFATI SOFIENE	NAFOUSSI AMOR	NAGMAR MOHAMED
NAILIFAIZA	NAJJAR IBTISSAM	NAJJAR MERIEM
NAJJAR MOHAMED SALAH	NAKKACH MOHAMED SAMIR	NAMOUCHI YOUSSEF BEN MED
NAOUAR NAOUEL	NAOUIAMIRA	NASR MOUNIR
NASRI HEDI	NASRIBEN BELLA BEN BECHIR	NEFZICHERIF
NEGRAMOHAMED NEJIB	NEJI ADAM	NEJI AYA
NEJI MED SEJIR	NEMLAGHI NABIL	NEVE RENE
NEW FRONTIER CAPITAL AND MANAGEMENT	NIELSEN PREBEN JORGEN	NJAH EP ZGHAL HOURIA
NJILI CHERIF	NOUIOUI HOUSSEIN	NOUIR LOTFI
NOUR HIBA BOUKADIDA	NSIB NEE LOUNGOU HADDA	NSIR HAMA BEN ALI
NSSIBI ISSAM	OCIETE M. CONSULTING"SUARL"	OHAMED HASSANEBENABDALLAH
OMRANE SAIDA	OMRANI BECHIR	OTHMAN SAMIA
OUACHOUACH EPOUSE SAHLIMABROUKA	OUAHCHI BECHIR	OUANES FARHAT
OUASTI ZEINEB	OUEDERNI NOUREDDINE	OUEDREFI HAMDI
OUEGHLANI MOHAMED NEJIB	OUERFELLI FAOUZI	OUERGHEMMI WALID
OUERTANI ABDELLATIF	OUESLATI MOHSEN	OUESLATI SALEM BEN HASSEN
OUIRIEMMI ADEL	OUNI FARHAT	OUNIS SAMI
OUNISSI YOUNES	OUSLATI HEYMEN	OUSLATISELMA
PAUL FRANQUINET	PERFORMANCE INTERNATIONALE	PILOTESTIME SARL
PLAS-TEX	POSIDON	RABHI DOURAID
RADICE GRAZINO	RAFRAFI SOUAD	RAGGAD YOUSSEF
RAISSI EP BOUSTANGI MYRIAM	RAJHI JAMILA	RAMADHAN AHMED GHANEM
RAOUINE HEDI	RAOUINE KAMEL BEN ABDELMAJID	REBAISALOUA BENT ABDELAZI
REBEI HASSANE	REGDAL HASSEN	REKIK ABDELWAHEB
REKIK LAROUSSI	REKIK MAHDI	REZGUI MOHAMED
RHAIEM MANEL	RHINN CLEMENT JOSEPH	RIADH BEN HAZAZ
RIAHI ARWA	RIAHI EPOUSE BELGHITH LATIFA	RIAHI SAFA
RIAHICHEDLIA	RIHANE EP BEN HAMZA IMENE	RJEB AKERMI B ALI
RKAK FATMA EP ABOUDA	ROMDHANE NARJES	ROMDHANI ABDOU
ROMDHANI ADEL BEN HACHEMI	ROUATBI FARAH	ROUATBI SYRINE
ROUISSIEZZEDDINE	RZEIGUI MOURAD	RZIG MED ANIS
S T I F E C "STE INDUSTRIELLE DE FER ET DE CUIVRE"	SAADANI ZOHRA	SAADYOUSSEF
SAASSOUKI THOURAYA	SABBAGH RACHID	SABBEH RAFIK
SABRI AHMED BEN MOHAMED	SADDAM MOHAMED SALAH	SAFA BEN SAOUD
SAFI HANENE	SAFRAOUI IMED	SAHLI AMEDEE
SAHNOUN EP MAMI NAJET	SAHRAOUI FAOUZIA	SAHRAOUI FAOUZIA
SAHTOUT FRADJ OU KALTHOUM	SAI EPOUSE SOLTANI SALOUA	SAID MANAL BT SLAH
SAID MOHAMED	SAID MOUNIRA	SAIDANE NEE HADJ SADOK FATMA ZOHRA
SAIDI ABDESSALEM BENAYADI	SAIDI TAREK	SAIED EL GAZELLE MOHAMED
SAIED JABEUR	SAIED MOHAMED BEN RIDHA	SAIED MOURAD
SALAH RIDHA BEN MOHAMED	SALEM AMINE	SALEM FETHI
SALMI HASSEN	SAMOUD FERID	SANHAJI RANIA
SASSI AHMED	SASSI ANAS	SASSI MOHAMED BEN HABIB

SASSI OMAR	SASSIFETHI	SATOURI MONGI BEN HAMOUDA
SATOURI YOUNES	SAYADI SOPHIA	SAYAH MEHDI
SAYAH NOUHA BENT SALAH	SAYAHI MOHAMED AMINE	SAYEB DHAFER
SBOUI MOUNIR	SBOUIINAJET	SCANNELLA ANTOINE RICHARD
SEBAI RIDHA	SEBEI SAMIR BEN MOHAMED	SEDGHIANI TAREK B.HASSINE
SEGHAIER MONDHER	SELLAMI NEILA	SELLAMI SOFIENE
SELMI FATHI	SERIEGES PATRICK PAUL	SERVICES PROFESSIONNELSCANADA
SFAXIM'HAMMED	SGHAIER SADOK B AMOR	SGHAIERMOHAMED SALAH
SGHARI ANOUAR	SHAKER HAIDER	SIALA MARIEM BENT ABDESSAL
SIDHOM NEE MALLAT NADIA	SLAMA AWATEF	SLAMA SARRA
SLAMA VVE DARMANIN ELISE JOELLE FENINA	SLIMANE BILEL	SLIMANE BILEL
SLIMANE SALAH	SMAALI AMEL	SMAALI FOUED
SMACH ALI	SMACH HELMI	SMADAH MOUNIR
SMATI AMEL BEN CHERIF	SMIRI ADEL	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
SOCIETE DES PRODUITS DE LA MER	SOCIETE DIAGONAL SARL	SOCIETE EASY SERVICES
SOCIETE ELYSSA TRADING INTERNATIONAL	SOCIETE ESPACE LIBERTE	SOCIETE FAS CONSULTING
SOCIETE GENERAL CONSULTING COMPANY	SOCIETE IMMOBILIERE ET FINANCIERE DE TUNISIE	SOCIETE INTEGRITY CONSULTING SARL
SOCIETE LA BOURGEOISE	SOCIETE PROZONE TUNISIE	SOCIETE SINEW
SOCIETE TRAVAS	SOLTANI ABDELJELIL	SOLUZIONA TUNISIE
SOMAI RAHMA	SOUAI FADHEL	SOUBEN FANNY
SOUDANI MOHAMED CHEKIB	SOUGUI CHADLIA B MED ESE NA	SOUIDI KAMEL
SOUIDI KHEDIJA	SOUIDI MOHAMED	SOUII MBAREK BEN ALI
SOUISSI HAFEDH	SOUKIAHMED	SOUYAH RACHIDA
STE " LA HUCHE"	STE BTU TECHNICAL SERVICES	STE DE PROMOTION IMMOBILIERE"AL IKAMA"
STE D'ETUDE DE RECHERCHE ET D'INVESTISEMENT "SERI"	STE EURO-MEDITERRANEENNE MULTI-IMAGE-SARL-	STE HAMMAM ESSAOUD
STE MEDITERRANEEN PESCA	STE PRO LIGHTING	STE SWIFT
STE TUNISIENNE DE CHAUSSURES ET MAROQUINERIE (S T C M)	STE TUNISO FRANCAISE DECONFECTION	STRATEGIES ET MARKETING INTERNATIONNAL SUARL
STRATEGIES INTERNATIONALES DE DEVELOPPEMNT ECONOMIQUE	STRELTSOV IOURI	STRELTSOV IOURI
SUOGHIRRIHAB	TAALLAH WASSILA	TAAMALLI MEHRZIA
TABAKH NACIMA BENT TAHAR	TABOUBI IMED EDDINNE	TABOUBIAZAIZ
TAGMI NEE KENTAOUI KHADIJA	TAHRI MOUNIR	TAKTAK MYRIAM
TALBI EPOUSE BEN HAJ AMMAR ARBIA	TALBI ISMAIL BEN ABDELAZIZ	TALBIB ELGACEM BEN HASSEN
TAMBOURA DOURAID	TANABENE MOUNIR	TANFOUSAIMEN
TARZI BRAHEM GHALIA	TAYARI SALAH B HMAD	TE LA PIECE MOTEUR
TEBARKI SENDA	TECHNICAL AND SERVICE SOLUTION	TEKAYA MEHDI
TEKFASONDES	TEKIKI LATIFA	TELLILI HMIDA BEN SALAH
TELLILIRABIA	TELMOUDI ASMA	TEMIME INSAF
TGHAZOUISNI FATHIA	THAMRI MINIAR	THLIJA TAHAR
TIJANI AMEL	TIJANI HALIMA	TILOUCHE NOUREDDINE
TNT TUNISIENNE	TOMASSO LAURENT	TOUATI KAMEL
TOUIAR WALID	TOUJANI MOHSEN	TOUKABRI ASMA
TOUMI MOHAMED	TOUMI NEE EL ARBI AMNA	TOUMILOTFI BEN MOHAMED
TOUNEKTI ZEINEB	TOUNSI MED IHSEN	TOUNSI NADIA
TOUNSI NAIM	TOUNSI WAFA	TOUZI ABDELWAHEB
TRAB FAHMI	TRABELSI ABDELWAHEB	TRABELSI ABDESSALEM
TRABELSI BRAHIM BEN MAHMOUD	TRABELSI EPSE BEJAOUI HELA	TRABELSI JILANI
TRABELSI KAMEL EDDINE	TRABELSI MAKREM	TRABELSI MOEZ
TRABELSI MOHAMED	TRABELSI MOHAMED	TRABELSI MOHAMED AMINE
TRABELSI MUSTAPHA	TRABELSI WAFA	TRAKI DJBALI EP MANAI
TRIKI OMAR	TRIKINOZHA	TRIMECHE MOHAMED CHAOUKI
TROUDI BECHIR	TROUDI NOUHA	TROUDI RAFIKA
TROUJET EP KHALED NAZIHA	TUNISIA BRAVO CARS	TURKI ASMA EP. BEN AYED
TURKINEE JERBI DORRA	VEUVE HORCHANI KMAR	VVE SAINT RAYMOND NEE PELLEGRINO
VVE ZAOUIAFATMA	WAGER STEFFEN	WAHBI BEN RHOUMA
WALHA ACHRAF	WALI ANOUAR	WOOTTEN ELLEN JOYCE
X-PERIN CONSULTING	YACOUB IBRAHIM	YACOUBI TAHAR
YAHIAOUI HABIB BEN SGHAIER	YAHIAOUI SALEM	YAHYAOUI ABDELAZIZ
YAHYAOUI ABDELAZIZ	YAHYAOUI MOHAMED ALEDDINE	YAHYIAOUI EPOUSE MAHMOUD KAJA NABIHA

YAICH YASMINE	YOUSSEF KOUBAA	YOUSSEF MOHAMED
ZAATIR MOHAMED AMIR	ZAATOURI SALAH BEN HEDI	ZAATRA MOHAMED BEN BELGACEM
ZADDAM AHMED	ZAGHBIB KAMEL	ZAGUIA CHAWKI
ZAHAR SABRINE	ZAHRA MED NABIL	ZAHRAOUIMAOUIA BEN ABDERRAHMEN
ZAIN ADS	ZAMITA ALA BEN ABDELWAHAB	ZAOUALI EPOUSE BEN KHEDIM SIHEM
ZARAI FATMA	ZARIAT MAHMOUD	ZARRIN CONSULTING
ZARROUKI YOSSER	ZAYATI NEE RADHOUANE LAMIA	ZAYENI FAYSSEL
ZAYET EL HADJRI SIHEM	ZELFANI SAMIR	ZEMZEMI JILANI BEN ABDALLAH
ZERILLI MOHAMED AMIN	ZEVIANI SERGIO ANDREA	ZGALLAIFATHI FAOUZI
ZGHAB AMOR	ZGHONDA LEILA	ZGHOUMA HAYET
ZGOLLI HAMADI B. MOKHTAR	ZGOLLI IMEN BENT MOKHTAR	ZIADI HANENE
ZIDANE SAMIR	ZIDI BASMA BENT MHADDEB	ZIDI EPSE BELKHIRIA LATIFA
ZITOUNI CHAHINEZ	ZITOUNI MOUNIR	ZNATIAHMED BEN ALI
ZOMMIT MOUNA	ZORGUI AMARA	ZOUAOUI HAJER BEN
ZOUAOUIALIA BEN ALI	ZOUAOUIMEHDI	ZOUARI ALI OU FATMA
ZOUARI RIM	ZOUARI ZEINEB	ZOUAYANI NEE EL ETRI MANOUBIA
ZRELLIE RABIE	ZRIBI ANIS OU FATMA	ZRIBI EPSE ATHIMEN NEILA
ZRIBI ZIED	ZROUD MED MAROUANE	

2025R02416BCFA5

WIFAK INTERNATIONAL BANK vous informe que conformément aux dispositions des articles 43 et suivants de la loi de finances 2025 qu'elle publie ci-après la liste des titulaires des comptes clôturés dont les soldes créditeurs n'ont pas été récupérés.

A rappeler, que le droit de réclamation de ces montants échu fin 11 février 2026, à défaut, la Banque sera dans l'obligation de transférer les montants à la trésorerie générale de la Tunisie après l'expiration dudit délai.

Ci-après la liste :

- FEUE MAHROUKI SOUAD EPOUSE OUERTATANI.
- FEUE SAKOUHI SALOUA BENT MOHAMED.
- FEU DEGDAGUI HATEM BEN AMEUR.
- FEUE MSADAK MABROUKA BENT HSSAN.
- FEUE SALLEMI FATMA BENT ROBAII.
- FEU MARS MOHAMED BEN MBAREK.
- FEU KRICHEN LOTFI BEN AHMED.
- FEU ELHANI BELGACEM BEN IBRAHIM.

2025R02417BCFA5

"En application de l'article 43 de la Loi de Finances de 2025, l'ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE « Bank ABC Tunisie », Identifiant Unique N°0577975B, publie la liste des personnes ayant un compte inactif, pour lequel aucune opération, réclamation ou contestation n'a été enregistré depuis quinze ans et plus et des soldes créditeurs de comptes clôturés et non-réclamés depuis cinq ans et plus.

A défaut de mouvement avant le 31 décembre 2025, le solde du compte sera transféré à la Trésorerie Générale de la République Tunisienne, et ce, conformément à l'article sus-indiqué."

طبقا لـأحكام الفصل 43 من قانون المالية لسنة 2025، ينشر بنك المؤسسة العربية المصرفية - معرف وحيد 0577975ب، قائمة اصحاب الحسابات التي لم تسجل اي عملية أو مطالبة أو منازعة طيلة خمسة عشر سنة أو أكثر المنقضية وأرصدة الحسابات المغلقة وغير المطالب بها لمدة خمس سنوات أو أكثر المنقضية.

في صورة عدم اجراء أي عملية مالية على الحساب قبل يوم 31 ديسمبر 2025 فانه سيتم تحويل المبالغ للخزينة العامة للجمهورية التونسية طبقا للفصل المذكور أعلاه.

ABOMRIGA MUKTAR
ADEL ALI B ELFADLI
AHLEM BEJAOUI
AHMED TLILI EL HAMDI
AKRIMI MARWA
ALEM ABDELMADJID
ALI MOHAMED EL KHATRUSHI
AMIR SLIM BOURGUIBA
AMIRI AHMED
ASSIST RESEAUX INFORMATIQ
AYARI KHIRA
AYDI HASSEN
BADER ABUAZIZA
BEN MANSOUR GHAZI
BEN MUSTAPHA SONDOS
BEN RHOUMA SAMI
BUCHER CYRIL LUC
BUSINESS HOUSE SARL
CHAHDI EL DAROUAZ

CHERNI SABER
DAMMAK SIRINE
DAMMAK YESMINE
DJAIB DJAMEL
DONIA BOUZOUITA
DRIDI NAJOUA
DRIDI SAMIR
EL GOUCHI NADIA
ELTAYEF KHEIRI
FAIZA FATNASSI
FEHRI ANTIT
FERCHICHI KARIM
FERIDHI MED SALAH
FIRAS HAMMAMI
HABIB ZAATIR
HABIB ZAID
HAWIDI ABDUSALAM
HOUIMLI SALMA
ISMAIL MAJED
JAMEL BEN BOUZID
JEBALI FARES

JEMAL MOHAMED ALI
JOMAA GRIBAA
KACEM HADDOUK
KAMEL IBN HADJ SOLTANE
KAMIL EL OUNI
KARAH BACHIR ABDELMAJID
KRISTINA AL KHEYER
KYRAM CHANNOUFI
LEE BONG KYU
MAAOUI IKBEL
MAJDI TOUMI
MERIEM ZAATIR
MOHAMED CHATTI
MOHAMED DHIA BOURAOUI
MOHAMED IDRIS ALI BAY
MOHAMED TALAT EL KHOUJA
MOHAMED YASSINE BOURGUIBA
MOURAD EL JAZIA
NACEUR JAZIA
NOUREDDIN MEDAGHI

OKBA KASMI
OLLIVIER LOMBARD
OLM INTERNATIONAL TRADING
PAIVI KATRIINA PESU EPS C
PIERRE MARIE LARROQUE
PROMOTION DE L'IMAGE
RABIAA JOUINI
RADHIA NASR

RAOUF DARDOURI
SALWA KSIR EP TEMESSEK
SAMAH CHOUCHEN
SAMI ELMAJBRI
SERIDJ DJAMEL
SLIMANE SLIMANE
SOCIETE ZINA FLEURS
STE L S C
TAHAR HACHICHA

TAHER NAWI
THLIBI MAHMOUD
VOLKOV ALEXEY
YOUSEF SALEH ELSHANTA
ZAOUI HICHEM
ZIEDIA MEHDI
ADISUN SARL

GHARIANI SOULAIMA
JEDDA HASSINE BEN OTHMAN
BOUAZIZ DORRA
STE M2OP
3S-TUN SARL
SAKOUHI MOUNIR
NAOUFEL TRABELSI
MOHAMED ALI BOUJNAH
BEN MAHMOUD WALID
BEDROUNI SALOUA
AMMAR DRIDI
HANNACHI CHOKRI
AYARI BECHIR
SOFIENE SLAIMI
SAASSOUGUI SABER
LOTFI GHARSA
BEJAOUI MOHAMED
BEN HAJ SAAD MOHAMED
RABAI RAFIAA
JABRI MORTADHA
HADJ YOUSSEF LOTFI
TOUMI MOUNA
NEFFATI MOHAMED
HASSOUN KABTANI
THAMEUR BEN NCIB
REBAI OUMAIMA
ZOUABI TAREK
BOUZID ISSAM
SAIDI SAMIR
MEKNI ABDERRAHMAN
SONIA JERAD

KHRAIFI SABRI
GASMI ADEL
JOUINI ABDELKADER
ADNEN EL AZIZI
MANAI MOUNA
GEORGETA STEFAN
HAMROUNI HAIFA
EMNA ISMAIL
KARIM CHEBIL
MOUNA OUN
KAOUTHER CHEBBI
MZOUGHI NIZAR
EMNA DARRAJI
HOSNI HAYET
ADEL ANEN
GHOFRANE JEDDI
CHEMLI HAIFA
ZOUARI AHMED
GHADHAB AKRAM
EHAB ELFORJANI
PRONAILS TUNISIE
MONTANARI MASSIMO
ABUBAKER MOHAMED SHLAKA
RAOUAFI KAIS
HAFSIA KHEMISSI
SAIDA DRIDI
SAMIA HOMRI
BOUGHANMI MONIA
RIDHA MANAI
RAKIA DJILANI
MOHAMED SAID NAGAZI

MANEL JAAFRA
BRIKI MED ALI
AHMED ALI WALID
AOUALI SALOUA
CHANOUFI ALI
BEN SALEM BECHIR
OUNI ACHREF
ABIR BEN MIDA
AWATEF HAMDI
SOMAI AHMED
MUSTAPHA BEN HAMADI
HOUSSEM RAOUAFI
OUECHTATI SAMIR
MALEK NASRI
ISSAM ALOUI
HELALI MONGI
MOHAMED TAIEB TOULGUI
MILED BEN AISSA
ZAININE NADIA
CHAKER LAABIDI
ABDELSATTAR NOUIRI
ELSOURI ABDULBASET ALI
EL YAZIDI HEDI
AYARI DORRA
NAJOUA BEJAOUI
LOOSE CELINE MARTINE
SAIDA ZAIEK
MHIRI RAMZI
I.C.I.T.M
BEN MEDIEN LOTFI

RACHIDA AROURI
BOUGHANMI ARBI
FADHEL HIDRI
GARZITTO ANTHONY
ADEL BEN ABDESSLEM
HACHAICHI HOUDA
GHRIBI AZZA
KARMANDI OLFA
OUESLATI SAMAH
IHSEN SMADHI
FAYDI MAHER
SAYADI WISSEM
BEN ALI ANIS
SEIFEDDINE OUELHAZI
HABIBA SELLIMI
MOHAMED BOUANANI
ELOUSJI BILEL
HICHEM MAKHLOUFA
ADELENE FATHALLI
RYM TRABELSI
AIDA HAJRI
YAHIA ZEMZEMI
HELA BEN ROMDHANE
MN KEY CONCEPT
KHCHEINIA NAOUEL
RIM JERIDI
GOUTETE SANDRA
YOUSFI SAMIR
PARK SEME
SAMI HAMMAMI
ELMAKTOUF NAOUFEL
WALID NAFFATI
STE PETROCHEM TSIE SARL
YASMINE KAMOUN
AYARI SAIFFEDINE
NAWRES OUERHANI
YASSINE AKERMI
RANIA JHINAOUI
BASMA SAIDI
SABEUR ABIDI
RAFIK MOUAJRI

IMED HAMDI
HICHEM LAOUINI
RANA MEMMI
KARMANDI AMIRA
FEJJARI HAJER
CHERIF BEN MILED
MED AYMEN BENALI
SOLTANI ARBI
AHMED OUESLATI
FATOUM RIDHA
HOUSSEM OUERGHI
TAOUFIK CHAARI
RIAHI NAWFEL
MAKREM LAGHLOUGH
MOHAMED HABIB JOUINI
ABDERRAHMEN MATHLOUTHI
HOUCINE MERSNI
KAS
HAN KOOK MEDICAL
NORD AFRICA PRODUCTION SA
MAGA SOCIETA
SADDED FOOD CO
AQUA-PVC
World Services
GAWHARA CO TRAD INTER SCE
SOCIETE ALRAED ALLIBI
GOLDEN TRADE COMPANY
INTERNATIONAL SISTERS CO
EL RABIA AL DHAHABI
SABI SYSTEMS
AXIS CAPITAL SA
PE-TECH
AL HANAN COMPANY
KHAYRAT LIBYA FOR FEED
EURASIA HOLDING INTER LIM

2025R02419BCFA5

"En application de l'article 43 de la Loi de Finances de 2025, ARAB BANKING CORPORATION TUNIS « Bank ABC Tunis », banque non résidente, Identifiant Unique N°0048074B, publie la liste des personnes ayant un compte inactif, pour lequel aucune opération, réclamation ou contestation n'a été enregistré depuis quinze ans et plus et des soldes créditeurs de comptes clôturés et non-réclamés depuis cinq ans et plus.

A défaut de mouvement avant le 31 décembre 2025, le solde du compte sera transféré à la Trésorerie Générale de la République Tunisienne, et ce, conformément à l'article sus-indiqué."

طبقا لـأحكام الفصل 43 من قانون المالية لسنة 2025، تنشر المؤسسة العربية المصرفية - بنك غير مقيم – معرف وحيد 0048074ب، قائمة اصحاب الحسابات التي لم تسجل اي عملية أو مطالبة أو منازعة طيلة خمسة عشر سنة المنقضية أو أكثر وأرصدة الحسابات المغلقة وغير المطالب بها لمدة خمس سنوات أو أكثر المنقضية

في صورة عدم اجراء أي عملية مالية على الحساب قبل يوم 31 ديسمبر 2025 فانه سيتم تحويل المبالغ للخزينة العامة للجمهورية التونسية طبقا للفصل المذكور أعلاه.

SOCIETE PROFILES A FROID
CARTONNERIE TUNISIENNE
MEDEX PETROLEUM (TUNISIA)
SVM LOPATIN INTERNATIONAL

YAR TECH LIMITED
AL TABAQAT GENERAL TRADIN
ISOLIBYA LTD
ALMASS FOR FOOD INDUSTRY
BEST RE INSURANCE TUNISIE
GULF TECHNICAL SERVICES

2025R02420BCFA5

Conformément aux dispositions de l'article 43 et suivants de la loi de finance pour l'année 2025, il est fait publication par l'Arab Tunisian Bank des noms des clients titulaires de comptes non mouvementés durant les quinze dernières années et des titulaires des comptes visés par les dispositions de l'article 732 alinéa cinquième de la loi n°41-2024.

طبقا لأحكام الفصل 43 من قانون المالية لسنة 2025، ينشر البنك العربي لتونس قائمة أسماء الحرفاء أصحاب الحسابات التي لم تسجل أي عملية طيلة الخمسة عشر (15) سنة المنقضية وأصحاب الحسابات المشار اليها ضمن احكام العدد 5 من الفصل 732 جديد من القانون عدد 41 لسنة 2024

HAMZA HASSAN	MOHAMED SA RAIS	FRANCK SAKER	HAFEDH SOTHOM
FEU AGERBI MOHAMED	BOURGUIBA CHEDLY	ADEL AHMED SALAH EL IBIARY	FEU BERHOUMA EL AYECH
BAKLOUTI KARIMA	MGHIRBI YASSINE	HAYFA EXPORT	ABDELFATEH TLATI
FEU AOUNI ABDELAZIZ	ZAAZAA YASMINE	GRIBAA HICHEM	BEN HASSINE RANIYA
ALOULOU MONCEF	BEN HAMZA INES	MGHERBI MOHAMED ELHEDI	ZIDI AHMED
FERSI MOHAMED MOEZ	BEN HAMZA ANISSA	JEMAA SAMI	MISSAOUI JAMEL
LEILA SOUISSI	DELAROCHE PATRICE PIERRE	KAMACHE SAAD ABDELAZIZ	WAZEN CHAMAOUN
SIHEM ALI AL NASIR	FEU MOHAMED BEN SALAH	SALEM ABDALLAH NAJEH	LEVEQUE JOSIANE YVONNE
ZILAL MOHAMED KAHAL	FEU BEN BOUBAKER ALAYA	CHAHED NOUREDDINE	LATEB SONIA
RAOUF SANHAJI	AHMED ABDELFATTAH HJ AHMED	BEN NASR MAHMOUD	ABRAMCZYK ANNA EP ABICHOU
STE BRULCARE	ABOUAJILA KILANI ALI YAHIA	BEJAOUI SALAH	BEN YAACOUB ABDERRAHMAN
CHOUAIB BELBACHIR	BOUJELBENE (STE)	NOUREDDINE LENGLIZ	LAURENT PIERRE
SHABOU MARIE	ELLOUCH M AMINE	ABASSI LOTFI	BENAISSA ABDELAZIZ
ABBOUZ LABAT FATEN	SABEH SAFOUAN NICOLE	HAOUEL HASSEN	MAWAD ELYES
SALIBA SABA NAIM	TEKAYA MOURAD	FENINA EP BOUASKER HALIMA	MAWAD NARISSIA
ABDELWAHEB GNIDI	STURZENEGGER HENRY	OUESLATI SKANDER	MR AL FATLI SALAH EBRAHIM
SAMIRA BEN YEDDER	ABONNENC SERGE	PEZE BERNADETTE	JAIED FETHI
SUCC FEU BEN ZINA SABEUR	MESSOUD ALI MESSOUD	FERNAND ALFRED LEI	CHAABANE LOTFI
ELISE BESSIS CONSORTS FRANCOISE PHI	BEN NEMRI MONGI	MESTAOUI JAMEL	BENZARTI LOTFI
OULD ZEMIRLI BACHIR	ABDELKADER OURABI	MESSAOUD BEN ALI TELEOUINE	SBEITAN OMAR
HUBER LOUIS MARIE	PIQUET JEAN LUC	JEMAA KADHI	EL AMRI VVE OUANIFI AKRI
FEU ZOUARI CHAABANE	FEU DRIDI ALI	YOUSSEF SATOURI	MAITRE AMEUR BOUDHIBA
MED HEDI BISMAIL AHMED	HANSENS IGNACE	SALAH BEN GUIRAT	ESSGHAIER NAJOUA
MOUNIRA MED ALI MALTANI	BEN SALEM BEHIJA	PARMISAN LICIO	M'RABET TEMSMANI FATEHA
BEN HAJ YAHIA HEDI	FEU YOUSSEF ANNABI	JELIDI RAYANE	HARRY JOSEPH KAHLOUN
REYMOND KAHLOUN	BENYOUNES ABDELLAH	NASS SILKE	MOHAMED FETHI JAMOUSSI
RHOUMA ABDESSALEM MOHAMED	JABARI AICHA	EL GDAMSI KHALED	FEUE LACHHEB BESMA
MED BORHENEDDINE RASHED	SAIDI OUBAY	PERESSINI DEBOR SIMONA	BEN HAJ YAHIA TAHAR
RHOMA ADNEN ABDUSSALAM	AYARI MOHAMED SELIM	MIZOUNI MERIEM	GUELMANE NEJI
FERSI DIT B KRAM ALYA VVE NACHI	NAJIB SHILI	FEU GHARBI ALI	FEU MOHAMED GHEDIRA
ENVIR'EAU PLUS BIESSE PHILIPPE	ABDALLAH FRADJ BEN YOUNES	NIETO RAMIREZ	FEU KHOUADJA MOUNIRA
PICHON ALBAN	TANOZZI PAOLO	RAFIK BEN YOUSSEF	FEU ZOUHIR MONCEF
ONS LAABIDI	SAMEH HALAOUA	AYAIDA SOFIANE	FEU REGUIGUI ABDELHAMID
LAABIDI BELHASSEN	VAN DE PAER FREDERIC	SALAH BECHIR	FEU ABDELHAMID KAROUI
RAAD GHRIB ABDELRAHIM BAKRI	SANA BENT LOTFI JARRAYA	TRUTMANN ESTHER CHRISTIANA	MOHAMED MAHDI AMRI
SALAME AHMAD	NOUR BENT FATHI KRICHEN	JBALI HAMZA	AMRI MOHAMED KHALIL
BARTOLONE ROBERTO	ASSIM BEN LOTFI ABIDA	BOUHLEL WASSIM	FRADJ NAJIBA
AUGUSTO NICOLAS	LAHMAR BENAROUS	BOUHLEL FIRAS	AYARI SARRA

KARIM SMAALI	JELJELI SADOK	BOUHLEL ACHRAF	ZINTANI MOSTAFA
NAJACHI BEN BOUBAKER MIAADI	HADDAD SLIM	MAKTOUF RIDHA	MED SALAH DJEMAI
YAHIAOUI ALI	MOHAMED ALI RASHDAN	KAMERJI ABDELHAMID	CHOUIKHI ADAM SEIFEDDINE
AMDOUNI BECHIR BHABIB	BOUGHEZALA ABDERRAHMANE	BEN ROMDHANE SALEM	MOHAMED ALI KHEMIRI
BASMA KOUBAA	YAFAIE MOHAMED AHMED	JEMAIEL MOHAMED	FARRAH AMIRA
EL JEBIRI ABDERRAZEK	CHEBBI MOUNIR	ZIMBA RATAMANEGRE	EL MOKRANI MOUNIRA
SIALA NERMIN	KERFAII FATHI	MOALLA FATMA	MATMATI MONJIA
BEN NASR MONIA FATMA	YASSINE SAHLI	KHEDHRI MONIA	EL FAIDI MASSOUDA
NABIHA ARFAOUI	CARRONDO CARLOS HERMINIO	CHERIF FAICAL CL DECEDE	DAOUED B
AHMED CHAOUCHE	MAGED ALI OEL MEGRAHI	BEN AMMAR AMOR BEN KHEMEIS	MOHAMED HOUIDI
SLAMA KARIM	KLEIN HEINZ BERND	MONGI BATTIKH	AFIF CHAMMARI
DONIA SLAMA	BOUDISSA KAMEL	ALI BOUKHRIS	B HAJ HMIDA MOH
LASRY SAMUEL (MR MME)	AYARI DHOUHA EP ZRELLI	ABDELMOULA ROCHDI	B HAJ HMIDA MOH
MOHAMED AMINE A	STE INTAGE	SMAOUI HASSOUNA	MABROUK E
JEMMALI MUSTAPH	EL MATRI KHEREDDINE	DERBEL MEHDI	HABIB MAKNI
DHAOU OUERGHEMMI	CHERIF ANTONI NADIR	SELLAMI LILIA	STE TUNISIENNE JERBA ERRIADH
ABDERRAOUF CHETIBA	MASSAUD OMAR N CHEBLI	SELLAMI SLAHEDDINE	ZINE ALIA
ENGINERI EDIP BURAK	DERZIC SALIH	SELLAMI RAMI	ZINE MOHAMED SELIM
BEN ROMDHANE SALWA	SE ALKHATANI AHMED	SELLAMI FARES	ZINE KARIM
ABICHOU AMEUR	LABIDI KAMEL	BEN CHIBANI MOHSEN	BEN MANSOUR BECHIR
EL AMRI ALI	ALI MOHAMED MANSOUR	GHORBEL ACHRAF	MAZIGH ZOUBEIR
HASSEN BOUAFIF LAZREG	ZOUAOUI MOHSEN	BARAKET TAHAR	ABDALLAH HICHEM
MUSTAPHA Y MADI	SOWAN HAMED	BARAKET BOUTHEINA	MLIK MOHAMED
LABAIED MOHAMED ABDELLATIF	JEDALLAH ALI KILANI M	GHORBEL SOUHEILA NEE HAMZA	BESSROUR NOUREDDINE
HADZIKADUNIC NIJAZ	KENDIK MUZAFFER	SOCIETE HMIDA HERBEGUE & CIE	TAJOURI MOHAMED
NA'ANA HAMIDA	FRANCISCONI PIETRO	CHIKHA ABDERAOUF	TAJOURI KAMEL
YADI KARIMA	I D I R KHADIJA	JELILI MOUSSA	OUANES FARAH
ANDREEV ALEXEY	HAZGUI MOHAMED DHIA	JELILI YEZZA	EL MATERI ZAKIA
ANDREEV ALEXEY	NASRI MONTASSAR	JELILI HASNA	EL MATERI LEITH
DRIDI ADEL	MECHREGUI RIDHA	JOUINI ELYES	DERBEL MONCEF
TERZITANE AMANATIOS	BENNOUR MOHAMED	JOUINI LASSAD	DERBEL AOUICHA
LACTI CHAHINE	MOHAMED BEN MOHAMED	BAHLESS NIDHAMEDDINE	DERBEL AFEF
RAHOUI SEDIRI BASEM	BIFULCO MICHELE	BAHLESS MOHAMED	DERBEL SOFIENE
ELHASIRI MOHAMED ABDLAZIZ	SALIBI SAMER	BAHLESS ZOUBEIR	BEN AMEUR ASMA
KADDOUR SOUAD	WINTERHOFF CLAUDIA SYBILLE	BAHLESS LINA	ZALILA JAMEL
ASHYINI ADIR ASHOUR	WEINBRECHT ANNETTE	BAHLESS HENDA	SMAOUI RIADH
FETHI BEN ATTIA	POLTINI PASCALE	JAAFOURA LOTFI	SMAOUI AMEL
BADJADI MOHAMED	NUSSBAUMER EDMOND FREDERIC	HACHICHE CHADLIA NEE CHELLY	SMAOUI FARIEL
RACHIDA OTHMAN	BORLO SILVIA	YAHYAOUI BOUZAINE	SMAOUI NADIA
GRISSA BORHANE	GUVENDI KADIR	SOULI ABID BEN CHAABANE	SMAOUI MOUNA
GALIA JAMEL	ABDELMOULA MOHAMED FOUED	LEMSI SLIMA (EP BESROUR)	ZINE ALI
JAMMAZI HAMADI	AZIZI RAMZI B H		

2025R02421BCFA5